

Les « Actes et la revue »

La publication des actes du colloque **Parautorité** a été réalisée en collaboration avec l'I.W.S.M.

Les orateurs ont eu l'occasion de retravailler le texte de leur intervention.

Le comité de lecture de la revue a retouché légèrement le contenu des discussions pour en faciliter la lecture tout en respectant leur caractère oral et imagé.

Nous vous souhaitons bonne lecture avec autant d'intérêt et de plaisir que nous avons eu en préparant ce numéro.

Donnons un temps à l'après coup du colloque. Faites-nous parvenir vos réactions, elles seront publiées.

Le comité.

«Et si on n'oubliait pas de communiquer !»



Thème de la prochaine revue :
« le travail avec le réseau ».

IMP Ste Gertrude, Luc Laurent, chemin Gabrielle Petit 6 à 7940 Brugelette.
E-mail : revuegroupe140@hotmail.com

SOMMAIRE

Edito :	P2
Parents, Autorité, Parautorité - Michel Vandercam	P4
Parautorité : introduction - Luc Fouarge	P7
Vivons-nous vraiment un temps sans autorité ? - Bernard Fourez	P11
Débat après l'exposé de Bernard Fourez	P47
Le langage fait-il encore autorité ? - André Denis	P52
Débat après l'exposé d'André Denis	P73
Papa, tais-toi ! L'état, la famille, l'autorité - Christian Panier	P78
La clinique de la concertation - Jean-Marie Lemaire	P94
Débat suite aux interventions de Christian Panier et Jean-Marie Lemaire	P97
Fil rouge d'une approche interdisciplinaire - Christiane Bontemps	P103

Parents, Autorité, Parautorité...

Parautorité, c'est le thème qui a mobilisé les membres du Groupement des IMP 140, ce 8 juin dernier à Bruxelles. Les regards croisés de Bernard FOUREZ, psychanalyste, André DENIS, psychiatre infanto-juvénile, Christian PANIER, magistrat et Jean-Marie LEMAIRE, psychiatre ont apporté aux quelques 200 participants un éclairage sur la question de l'autorité dans les familles, aujourd'hui, dans notre Société, en regard de leurs pratiques en institutions.

MICHEL VANDERCAM

Président du « Groupement IMP 140 »

D'emblée, le thème est un néologisme : confondre sciemment Parenté et Autorité, les accoler et laisser apparaître clairement le terme « Autorité », c'était orienter le questionnement vers l'autorité visitée sous l'angle des missions parentales et de ce qui peut, devrait, faire Autorité, dans la parenté, dans la Société.

Force est de reconnaître qu'on n'a jamais eu autant de repères dans la Société.

Combien de lois, de règlements, de préventions sont là pour faire repère ?

Alors, où est la crise ? Pas dans l'absence des repères, mais dans leurs changements.

Au revoir Dieu, l'école, le Maître,...

Bonjour Autonomie, Responsabilité, Egalité, Droits de l'Homme, Sécurité, Prévention etc.

Voilà ce qui fait « autorité » aujourd'hui.

Mais chacun en a-t-il la compétence ? Chacun peut-il y évoluer ? Tirer les lois de soi-même, répondre de chacun de ses actes, être si égal à l'autre qu'on ne peut plus en dépendre, qu'on s'isole, tout réglementer dans le sens du Bien, Universel jusqu'à être totalitaire, faire tant de

prévention qu'on en induirait la peur ! faire du Droit un outil de lutte au nom de ses droits, au lieu d'en faire un moyen de concorde juste,...Et le Droit ne fait pas la Justice, ne rend pas les choses justes : il permet d'arbitrer, il rend des décisions incomplètes, ne solutionne pas les crises, tout au plus les aménage. Et pourtant, on n'a jamais autant fait appel à la Justice !!! Il y a de quoi se questionner sur les fragilités de nos concitoyens ! En évitant de répondre, car on voudrait de nouveau faire leur bien... !

Pour en sortir, faudrait-il quitter le positivisme généralisé et remettre des formes négatives dans le discours de notre Société, manière de remettre la limite dans l'environnement éducationnel ? Sans passer par le Juge pour dire du « non ».

Pour en sortir, faudrait-il quitter le positivisme généralisé et remettre des formes négatives dans le discours de notre Société, manière de remettre la limite dans l'environnement éducationnel ? Sans passer par le Juge pour dire du « non ».

Et si on revisitait le désir, la conception et la naissance de l'être humain aujourd'hui ?
Désir d'enfant, désir de qui, de quoi ? Fruit d'une rencontre de gamètes, sexuée ? A-sexuée ?
Fruit d'un couple, de quel couple ? Fruit d'un amour, de quels amours ? Sujet ou objet,
Entouré de quels engagements, de quelles protections, de quelle famille ?

Avec l'éducation à l'autonomie, préalable plutôt qu'aboutissement de la maturité du petit humain, quelle transmission peut encore s'envisager d'une génération à l'autre ? Quelle dépendance ?

Que vivre encore ensemble quand tout dit : vous êtes autonomes, libres, indépendants ?
Parent, Autorité : avec ou sans dépendance ? Avec ou sans transmission ?

Force est de constater qu'il nous faut nous interroger sur ces questions, au lieu de nous acharner à légiférer, à prévenir et protéger. Garder comme progrès vérifié les avancées en terme de valeur humaine personnelle donnée à chaque être, mais veiller à la transmission, au lien entre les générations assuré par les parents.

Vaste perspective de déconstruction-reconstruction du fonctionnement de notre Société, nouvelle dynamique pour une communauté humaine qui doit retrouver du sens.

Il y a du possible, des perspectives positives encourageantes : laisser la famille convoquer les aides qu'on lui propose, lui permettre de faire le travail de sa présentation, de sa demande, c'est la mobiliser avant de l'handicaper ! C'est elle seule qui pourrait donner sens à un réseau d'aides : quand ELLE le mobilise.

Apprécier les situations des jeunes aujourd'hui, en cessant de penser que « c'était mieux avant », mais en leur laissant une place ! En les incitant énergiquement à faire et prendre leur place !

Non, ils ne sont pas plus difficiles qu'avant, leur contexte est plus compliqué, ils sont moins construits qu'avant, car lâchés trop tôt, trop vite. Par des parents poussés par la société à être plus consommateurs de biens qu'éducateurs et transmetteurs de valeurs !

Et si l'on résumait ce grand remue-ménage d'idées opéré par quatre orateurs impliqués, par une simple bonne décision : Dorénavant partir plus du jeune, de ses parents désireux de lui, qui apprécient le soutien d'une société ou d'un réseau qu'ils mobilisent, soutien à être des parents qui transmettent, qui font autorité au nom de ce qu'ils transmettent.

Vérifier que les jeunes ne sont pas plus perturbés qu'avant, mais moins construits, et donc réorienter nos interventions vers le « construire avec » et moins vers le « reprendre ».

Et élargir le champ de nos référents pour apprécier la situation : Droit, Sociologie, Psychanalyse, Concertation, Contextualité, etc. : seule une multiplicité des référents peut aboutir à une meilleure rencontre entre intervenants et bénéficiaires. Avec ceux-ci pour y faire autorité...

Il reste à apprécier le détail de cette journée dans les Actes qui en reprendront l'intégralité.

Renseignements :

Groupement IMP 140 : info@groupementimp140.be - www.groupementimp140.be

Parautorité : Introduction de Luc Fouarge

Ce n'est pas l'horrible actualité de ces dernières semaines qui nous a donné l'envie de traiter ce mixte entre la question de la **parentalité** et celle de l'**autorité**.

Nous ne nous réjouissons évidemment pas du télescopage entre nos craintes et ces derniers évènements.

Il y a quelques années notre association s'adressait à la LWSM, que dirigeait Ch. Bontemps, pour mener à bien une recherche action sur la population de nos services. Prochainement vous pourrez télécharger l'abstract de cette recherche sur notre site.

Aujourd'hui nous vous présentons une journée construite en collaboration avec l'IWSM. Né sous la précédente législation et dont nous espérons vivement qu'il émerge au plus vite aux subventions récurrentes pour assurer ses missions dans des conditions de sécurité confortable. Christiane Bontemps. vous dira tout à l'heure que les missions de l'IWSM le situe aussi comme interface entre le secteur de la santé mentale et les décideurs politiques.

Vous l'aurez compris, notre association s'inscrit dans une action de santé mentale dans son acception la plus large. Nous nous distinguons clairement du secteur de l'aide à la jeunesse, notre action se construit **l'éducatif et du soin**.

L'arbitraire politique nous a confié aux pouvoirs régionaux. Mais nous sommes maillons d'une chaîne de service dont les partenaires les plus proches sont les SSM et la psychiatrie, l'enseignement, les SAJ et SPJ. Soit des services qui appartiennent aux trois niveaux de pouvoirs. Nous sommes en demande de réflexions sur les causes et les réponses à apporter aux situations handicapantes de nos jeunes dans la transversalité des pouvoirs.

Nous accueillons avec optimisme le souhait de l'AWIPH de créer un groupe de réflexions qui abordera les réformes nécessaires dans les politiques de jeunes en difficultés dans la transversalité des pouvoirs.

Le saucissonnage des dernières années serait bien schizophrénogène. Il a généré une lutte de place de laquelle l'autorité ne sort pas indemne.

La parentalité est peu contenue quand les parents s'épuisent dans les parcours de combattant entre ces autorités qui se remballent les patates chaudes.

Il nous revient que l'AAJ refuse des jeunes pour lesquelles la santé mentale à évoqué des troubles caractériels les renvoyant à l'AWIPH et pourquoi pas tant qu'on y est en psychiatrie. Il y a 15 jours au dixième anniversaire des KIWI, hospi ado, le Dr Morelle disait à la ministre Vienne combien il manque de place 140 et les Dr Meynckens et Vancutsem , responsable de services K, s'émouvaient du manque de psychiatre dans nos IMP.

La pédo-psy est utilisée comme placement par défaut. Signal d'alarme pour les politiques en charge de notre secteur.

Il y quelques semaines, nous recevions au Coga un appel du cabinet de Mme Foncke , le matin, du cabinet de Mme Vienne, l'après midi avec une intervention de Mr Lelièvre, pour le même jeune, non délinquant, dont les parents sont déchus et que l'on tarde a faire quitter l'hôpital psychiatrique ou il est affirmé qu'il n'y a pas sa place. (Situation qui se traite sans le SSM)

Je ne résisterai pas à l'envie de dire et redire l'urgence de rétablir les processus de réévaluation des séjours des jeunes dans nos services par les SSM . Procédure qui obligeait un croisement des regards entre la santé mentale ambulatoire et le secteur résidentiel.

Mission qui nous plaçait dans une position de tiers réciproque et garantissait à la famille une évaluation qualitative du service rendu.

Notre association fait le constat d'une forte augmentation des demandes adressées à nos IMP. Sans pouvoir l'objectiver il nous semble que ces demandes concernent des jeunes dont les problématiques prennent de la hauteur dans les échelles de gravité. Nous débutons une étude qui vise à objectiver ce constat.

Il nous semble que la cote d'alerte est atteinte.

Nous souhaitons sortir des rencontres autour des cliniques singulières, des projets de thérapies institutionnelles, de nos randos politico administratives...pour questionner ce qui ressemble à une hémorragie.

Comme les soldats du feu nous souhaitons aussi questionner l'origine de ces départs de feu. Le climat semble bien être en cause, climat des relations familiales où s'émeussent les repères.

La parentalitéⁱ, concept tout jeune, est né des cellules d'intervention créées pour aider les nouvelles familles en quête d'une autorité qui leur échappe.

Juste avant la société en appelait au père. Il semblait tenir sa parole de Dieu. Mais il est mort, dit-on. Et le père ne suffit plus à contenir. La culture télévisuelle domine le discours familial. Les parents d'aujourd'hui s'équipent des réponses Delarue(elles). Les enfants scotchés aux écrans ont un savoir qui dépasse celui du père, quand il n'est pas « manquant ».

Le statut de l'homme ne suffit plus à faire autorité. Les recompositions familiales les dégalonnent. Les mères (de + en + souvent) isolées parentifient une génération d'épaules bien trop fragiles.

Libérées, qui soutient la mère « dans » ces femmes ?

Qui porte l'indispensable autorité ?

Comment se structurent nos enfants bien davantage confrontés au fastfood télévisuel qu'à un discours familialement soutenu et soutenant ?

Enfants « téflons » qui ne s'attachent plus ! Victime des déliaisons, et des absences.

Nous envisageons cette journée sous le titre : **LA PARAAUTORITE.**

Ce mot valise (parent et autorité) peut aussi sonner en **pare autorité** spéculant que la perte du tandem parent/autorité dit quelque chose de ce qui génère ce douloureux constat que nous évoquions.

Vous constaterez que nos invités occupent des places différentes dans la sphère professionnelle . Nos services sollicitent les SSM pour qu'ils nous prêtent leurs yeux pour regarder nos actions, indispensable place de tiers, les magistrats pour qu'ils nous soutiennent dans la construction d'un contenant qui respecte l'autorité parentale et les personnes, sans les déresponsabiliser. Egaleme nt le psychiatre, le sociologue, l'historien et l'anthropologue pour qu'il(s) balise(nt) et zoom(ent) nos actions professionnelles d'un point de vue satellitaire. Le

processus de la clinique de concertation nous semble être un temps fort dans les réponses aux « déliaisons » sociales.

Christiane Bontemps, fil rouge et témoin privilégié de notre action fera le relevé des questions que posent les interventions et vos questions de sorte que nous puissions donner suite à cette journée.

VIVONS-NOUS VRAIMENT UN TEMPS SANS AUTORITE ?

B. FOUREZ

L'on entend assez fréquemment dans les coulisses de notre société : « De nos jours, il n'y a plus d'autorité ». Je m'inscrirais en faux par rapport à ce type d'affirmation pour dire au contraire que nous vivons une période extrêmement autoritaire, véhiculant des croyances rarement nommées explicitement, qui cependant président aux prises de décision, dessinant des formes inédites de pouvoir.

Si d'aucuns affirment qu'il n'y a plus d'autorité, il me semble que leur propos est lié à l'absence de visualisation d'une personne, d'une figure, d'un rôle qui incarne de façon manifeste l'autorité, à l'image de ce que nous avons connu précédemment. En effet, dans une société caractérisée par une **inégalité**, certaines personnes, certaines fonctions se détachaient du lot et s'avéraient reconnues comme détenant l'autorité. Si nous continuons à chercher ces figures, forcément nous ne les trouvons plus, elles ont quitté le paysage symbolique de notre époque, ce qui pourrait faire croire qu'il n'y a plus d'autorité. Cependant, si nous quittons ce réflexe vertical du regard vers le haut pour poser un regard horizontal, nous verrons, nous percevrons, nous ressentirons l'ambiance sociétale comme un lieu qui distille de façon martelante, répétitive et très peu dialectique des canevas majeurs qui font autorité.

Ainsi donc, si l'autorité n'est plus représentée par une figure symbolique, il n'en reste pas moins que de nombreux **thèmes** culturels contemporains font figure de références très peu, voire trop peu, contestées : l'autonomie, l'égalité, la communication, l'information, le droit, les droits de l'homme, l'expression, la prévention, le changement, l'enfant, la femme, l'intime, l'état... dissous au cœur de la collectivité. Ces thèmes constituent **l'opinion publique** et traversent nos positionnements communicationnels, politiques et professionnels.

Pour mieux comprendre ce changement qui s'est produit au cours du 20^{ème} siècle, nous pourrions nous remettre en mémoire un texte écrit par A. de Tocqueville en 1840. Ce dernier, journaliste français, est allé observer les individus fonctionnant sur le mode de l'égalité aux Etats-Unis. Dans le décours de l'établissement des Droits de l'Homme, les Américains étaient en effet plus rapidement que nous entrés dans l'égalité puisqu'ils n'avaient pas à déconstruire tous les schémas aristocratiques préexistants pour mettre en place cette culture de l'égalité.

« Lorsque les conditions sont inégales et les hommes dissemblables, il y a quelques individus très éclairés, très savants, très puissants par leur intelligence, et une multitude très ignorante et fort bornée. Les gens qui vivent dans les temps de l'aristocratie sont naturellement portés à prendre pour guide de leurs opinions la raison supérieure d'un homme ou d'une classe, tandis qu'ils sont peu disposés à reconnaître l'infaillibilité de la masse. Le contraire arrive dans les siècles d'égalité ; à mesure que les citoyens deviennent plus égaux et plus semblables, le penchant de chacun à croire aveuglément à un certain homme ou à une certaine classe diminue. La disposition à en croire la masse augmente et c'est de plus en plus l'opinion qui mène le monde. Non seulement l'opinion commune est le seul guide qui est resté à la raison individuelle chez les peuples démocratiques, mais elle a chez ces peuples une puissance infiniment plus grande que chez nul autre. Dans les temps d'égalité, les hommes n'ont aucune foi les uns dans les autres, à cause de leur similitude. Mais cette même similitude leur donne une confiance presque illimitée dans le jugement car il ne leur paraît pas vraisemblable qu'ayant tous des lumières pareilles, la vérité ne se rencontre pas du côté du plus grand nombre. Quand l'homme qui vit dans les pays démocratiques se compare individuellement à tous ceux qui l'environnent, il sent avec orgueil qu'il est égal à chacun d'eux mais lorsqu'il vient à considérer l'ensemble de ses semblables et à se placer lui-même à côté de ce grand corps, il est aussitôt accablé de sa propre insuffisance et de sa faiblesse. Cette même égalité qui le rend indépendant de chacun de ses concitoyens en particulier, le livre isolé et sans défense à l'action du plus grand nombre. Le public a donc chez les peuples démocratiques une puissance singulière dont les nations aristocratiques ne pouvaient pas même percevoir l'idée, il ne persuade pas ses croyances, il les impose et il les fait pénétrer dans les âmes par une sorte de pression immense de l'esprit de tous sur l'intelligence de chacun ».

Ce texte montre de façon extrêmement précise cet affaïssement du lieu de l'autorité à partir des personnages d'exception vers l'opinion publique. De plus, les termes de « impose », « fait pénétrer » indiquent assez bien l'action autoritaire et la manière dont elle procède. Rappelons ici qu'autorité provient de « *auctor* » signifiant, auteur, fondateur, instigateur et signifie le fait

d'imposer l'obéissance. Précisons aussi que l'étymologie est la même que celle du terme « augmenter ». Ceci nous permet alors de mieux comprendre que certaines croyances enchâssées dans l'opinion publique ont le pouvoir d'augmenter l'importance accordée à un thème culturel qui devient capable d'imposer l'obéissance aux cognitions et représentations des individus.

Posons maintenant notre regard au sein même de cette opinion publique pour y détecter ce qui dans l'ambiance sociétale fait véritablement autorité. Afin de parvenir à dénicher cet implicite, nous n'avons comme outil que la démarche réflexive et son corollaire la critique. Cette dernière s'avère assez peu présente à notre époque car l'absence d'articulation entre un niveau haut qui détiendrait la vérité explicite et un niveau bas qui ne l'aurait pas, invite à moins de disposition d'opposition, de dialectique et donc de dissidence. Le côté de la pensée unique qui habite nos populations occidentales et surtout le niveau politique, est assez manifeste à ce propos. Voit-on encore de réelles différences entre les programmes des partis au pouvoir ? En quoi un parti représente-t-il quelque chose de manifeste à interpeller ?

La difficulté d'identifier et de s'opposer à un phénomène qui pénètre véritablement les populations, qui les habite totalement, semble ainsi être l'invitation à une pensée unique sans beaucoup de contestation possible. Nous sommes alors sur le lieu de l'extinction définitive du positionnement révolutionnaire et peut-être moderne.

Nous envisagerons successivement dix thèmes qui nous semblent faire office de drapeau dans nos sociétés occidentales de ce début du 21^{ème} siècle : l'autonomie, l'égalité, l'enfant, l'intime et l'expression, la psychothérapie, les droits de l'homme, la prévention, l'état, les médias et la femme. A propos de chacun, nous nous permettrons d'introduire une dialectique, en envisageant un thème et son contraire, afin de mieux saisir ce qui nous impose l'obéissance.

1. L'Autonomie

Autonomie = *autos nomos* - tirer ses propres lois de fonctionnement de soi-même. Le contraire de l'autonomie, est l'hétéronomie = *hétéros nomos* - tirer ses lois de fonctionnement d'un autre niveau que soi. Les sociétés hétéronomes sont celles qui estiment être gouvernées par des forces invisibles, ce sont des sociétés basées sur le religieux, le divin et le sacré, points

d'émergence des lois du monde auquel ce dernier est inféodé. C'est à partir de la charnière entre notre Moyen-âge et la modernité que le passage de l'hétéronomie à l'autonomie s'est amorcé.

Pour la simplicité du propos, je ne retracerai pas les méandres de cette évolution, repris dans d'autres écrits. Mais signifions tout de même que le véritable moderne, c'est celui qui peut se sentir articulé entre le niveau de l'autonomie et celui de l'hétéronomie comme c'est le cas pour l'Institution, niveau invisible qui a pouvoir d'organiser des particules qui en font partie. Elle a ses règles propres différentes de celles des individus qui la composent ; ceux-ci doivent s'y articuler. L'institution procède d'une temporalité plus étendue que celle de l'individu : préexistante à celui qui s'y inscrit, elle se prolonge au-delà de cette inscription. La singularité, la créativité du travailleur constituera le niveau moderne de l'individu qui peut se constituer, s'imaginer comme acteur du monde et qui couplé au niveau institutionnel (hétéronomie), développera à partir de lui-même et de sa réflexivité, une créativité, un changement, une histoire.

La culture de l'autonomie est clairement et régulièrement mise en exergue dans notre société. Des éléments courants en attestent bien la présence : la danse est devenue totalement autonome, c'est-à-dire que les figures de danse ne sont plus préexistantes et ne s'imposent plus autant au danseur. **Ce dernier se doit de composer à partir de lui-même ses propres mouvements.** Signalons que l'arrivée du jerk en 1966 témoigne bien de cette explosion de l'autonomie dans la culture. Le rock ou le twist avaient encore leurs figures propres.

La tente canadienne s'est vue détrônée par la tente autoportante. La première est un édifice qui a besoin de l'« hétéronomie » : ses piquets doivent être arrimés dans la terre pour construire son équilibre. Comme son nom l'indique, la tente autoportante, que l'on voit se généraliser au milieu des années soixante-dix, est beaucoup plus détachée de son rapport au sol, à tel point qu'elle peut être plus facilement déplacée, délocalisée. J'utilise à dessein ce mot, évocateur d'autres choses, à savoir du réseau, de la mondialisation.

Autre témoin, les faire-part de naissance (Fourrez, 1998) où ne figurent plus les parents, - êtres précédant l'enfant et pouvant de par leur place l'instituer - et où l'intitulé est : « J'arrive ! ». L'enfant d'emblée posé comme un être se mouvant à partir de lui-même (autonomie) n'est nullement concerné par une quelconque trace d'un ailleurs, à savoir ses parents. Ces faire-part

indiquent très nettement la fiction dans laquelle les parents plongent l'enfant dès sa naissance à savoir une sorte d'état de fait d'autonomie alors que précisément cette dernière est plutôt un mouvement, une dimension vers laquelle cet enfant va tendre.

Les retombées psychiques d'un tel contexte avec une telle croyance qui fait autorité, sont assez facilement repérables : à partir du moment où vous êtes autonome, vous devenez très vite aussi auteur des choses et donc, l'individu va reprendre sur lui ce qui se sera mal déroulé. Il ne va plus vivre une culpabilité par rapport à quelque chose qu'il n'aurait pas bien observé, mais il va plutôt se sentir « pas à la hauteur ». Il va donc à ce moment être traversé par une vision *in fine* très narcissique où il aurait dû par lui-même s'en sortir.

Dans le traitement psychothérapeutique avec des dépressifs, très fréquemment, à l'occasion du constat que la dépression dure, certains patients vont même jusqu'à « s'excuser » en disant au thérapeute : « *Oui, je sais, cela devrait venir de moi, mais ...* ». Or, dans un moment dépressif, la question est peut-être de pouvoir être en dépendance et l'enjeu de se ressourcer à autre chose que soi. La fracture dépressive étant précisément cette impossibilité d'être en échange et en commerce avec le monde, il y aurait à mon sens une instigation à la dépression, dès lors que la culture - et la psychothérapie qui en découle - est essentiellement axée sur l'autonomie faisant croire au patient que tout est en lui et qu'il n'y a aucune articulation nécessaire avec autre chose que lui.

Le corollaire de l'autonomie est évidemment la **responsabilité** : si les choses que je fais sont vraiment de mes propres règles, je dois pouvoir répondre de celles-ci. Y a-t-il place pour l'irresponsabilité dans notre société actuelle ? Peut-on militer pour cette dernière ? Le bien est-il alors la responsabilité et le mal est-il l'irresponsabilité ? On entend parfois dire que les gens sont moins responsables qu'avant. Est-ce réel ? Nos croyances et l'opinion publique qui les pénètrent, font que, vu le nombre de responsabilités à devoir prendre, peut-être certains s'en démettent-ils plus volontiers. A l'image des compagnies d'assurances qui essaient de se retourner contre un tiers pour ne pas à avoir répondre d'un dommage.

Dans les sociétés hétéronomes, il était infiniment plus aisé de dire, c'est Dieu qui l'a voulu. *In fine* l'hétéronomie est quelque chose qui permet une pacification de la citoyenneté, car à partir du moment où l'invisible détient les règles de ce qui se passe, il n'est pas nécessaire de procéder en justice pour savoir qui est le responsable, ce qui le plus souvent revient à

rechercher le coupable. Dans une société basée sur l'assurance, la recherche du responsable devrait consister à établir qui va répondre de la solidarité que l'on va engager par rapport aux dommages et pas nécessairement, de détecter qui est la cause de ce qui s'est déroulé.

Job, ruiné par le destin, s'en prenait au divin en l'invectivant.

Le moderne s'en est pris à l'état en agissant la révolution.

L'homme de l'égalité, dans l'adversité, traduit son égal devant les tribunaux.

Envisageons maintenant la dialectique autonomie / hétéronomie. Le contraire de l'autonomie est l'hétéronomie, que d'aucuns considèrent comme un néologisme. Il s'agirait plutôt d'un terme désuet : la plus grande partie de l'histoire des populations a été basée sur l'hétéronomie, l'autonomie étant un phénomène assez récent. Plus habituellement, on oppose à autonomie le mot dépendance. L'opposition n'est pas tout à fait exacte mais prenons-la comme telle. Peut-on vraiment encore à notre époque militer ou insister sur l'importance de la dépendance ? Il semble que non. Dans l'éducation par exemple, la commande sociale est clairement du côté de l'autonomie et non de la dépendance. Cela s'observe tant dans les positionnements parentaux que dans les discours étatiques réglant les modalités d'enseignement. Mais à se départir tellement de la dépendance, à tellement la dénier, ne crée-t-on pas alors de nouvelles pathologies qui, précisément, portent le nom de trouble de l'attachement ? Pourrait-on militer pour plus de dépendance possible dans le chef de l'enfant à l'école afin que soit possible l'acte d'enseignement et d'apprentissage ?

Les homes de vieillards affichent fréquemment : « Nous faisons tout pour leur autonomie ». Or, si ces vieillards sont précisément en home, c'est qu'ils ne sont plus capables d'être autonomes. Nous voyons là encore un trait de la culture qui ne peut plus envisager la dépendance et qui va jusqu'à la dénier. La brièveté de l'hospitalisation dans les milieux médicaux ressort à mon sens - appuyée bien sûr par les impératifs économiques - de ce même trait : la convalescence est presque oubliée.

Dans le domaine de l'aide sociale, quand des jeunes arrivent en milieu ouvert, les intervenants sont directement à susciter ou à interroger le projet du jeune, de le mettre en autonomie alors que justement, il est peut-être sur le lieu de la faillite de cette dernière avec un besoin d'une certaine dépendance ou au moins une tentative de l'expérimenter.

Quant au suivi de certains psychotiques, il est régulièrement arrivé que l'on invite ou pousse le patient à pouvoir vivre dans un appartement seul afin qu'il puisse atteindre l'autonomie. On les retrouve alors avec des angoisses importantes, et l'on pourrait dire que ce type de démarche constitue une véritable aliénation, paradoxe assez intéressant qui montre une possible aliénation par l'autonomie.

Pour revenir à l'enfant, des poussettes sont construites avec un dossier le plus vertical possible car « cela favorise une accélération de l'autonomie ». Une maman disait récemment en consultation : « Mes enfants, je les autonomise de façon maximale ». Nouveau paradoxe aussi étonnant que celui qui dirait : « Je vous suicide ». **Ces propos qui rendent compte d'une traversée par le surmoi sociétal de l'autonomie nous offrent à voir une sorte d'hétéronomisation selon le mode de l'autonomie.**

Enfin, cette notion d'autonomie s'impose tellement à nos représentations que le contemporain se découvre la possibilité de se penser totalement acteur du monde. Il me semble qu'on assiste actuellement à ce qui pourrait être qualifié de délire d'autonomie ou délire de responsabilité. En effet, on peut se demander si le réchauffement planétaire, qui est une réalité indéniable, ne devient pas le lieu de la projection de cette culture de l'autonomie. Au même titre qu'à chaque période de l'histoire, l'humain a tenté d'éclairer ce mystère du climat par le biais de la façon dont il voyait les lois de fonctionnement du monde. Quand il pensait que le monde était gouverné par des dieux, il était persuadé qu'il s'agissait des foudres de Jupiter. A la Renaissance, il s'est senti en forte mutation ; il se disait connaître un nouvel âge. Or, de 1591 à 1597, il y a eu des hivers catastrophiques dans nos régions - d'ailleurs peint par Bruegel - qui ont décimé la population. Les gens de l'époque ont appelé cette période : « Petit âge glaciaire », projetant de la sorte leur propre vision du monde sur ce qui se déroulait sur le plan climatique.

N'en sommes-nous pas là avec le réchauffement planétaire ? Ne projetons-nous pas sur ce qui se passe, la façon dont nous voyons le monde, c'est-à-dire celle de l'autonomie et de la responsabilité qui y est totalement liée ? Incapable d'attribuer ce qui se passe à un autre niveau que soi, le contemporain autonome et responsable serait-il en train de projeter ses croyances sur le climat en imaginant que c'est lui-même qui est totalement acteur de ces changements naturels ? Cela serait à discuter et je ne suis nullement ici en train de dire qu'il n'y a rien à faire sur ce point, mais je me permettrais de mettre un bémol par rapport à ces

convictions qui semblent à nouveau être extrêmement peu controversées dans une époque qui se qualifie encore de moderne.

L'autorité de l'autonomie traverse très nettement les futurs partenaires conjugaux. Cette frilosité à pouvoir s'engager dans un lien qui va fédérer l'union de deux partenaires, semble être une loyauté à l'autorité de l'autonomie. Le lien en effet – comme peut l'être le mariage ou tout autre symbole d'union – représente une figure de l'hétéronomie qui dictera certaines choses aux deux individus. « Je ne veux pas trop m'engager pour n'avoir pas de compte à rendre... » est une phrase que l'on entend de façon assez systématique dans nos consultations. L'autre peut être assez vite ressenti comme un prédateur de *l'ego* vis-à-vis duquel il conviendra de se positionner plus en distance qu'en proximité. Autonomie oblige. Autrement dit, la méfiance sera plus ce qui guidera les relations que la confiance ; le côté calculateur se manifestera de façon évidente et apparaîtront ces couples frileux, véritables bricoleurs conjugaux qui font aujourd'hui florès.

2. L'égalité

L'égalité s'est installée avec la déconstruction des privilèges. De cette lutte contre certains pouvoirs abusifs - lutte nécessaire à l'installation de l'égalité - il en est resté un sédiment socio-psychologique au sein des mentalités qui leur fait assez facilement penser que pouvoir équivaut à abus et que toute situation inégale équivaut à une situation d'abus de pouvoir. Dans un tel univers cognitif, le haut ne peut plus imposer quelque chose au bas et cette croyance semble avoir structuré des comportements très manifestes à notre époque.

Tout d'abord, penchons-nous sur l'agressivité. Dans une société inégale, l'agressivité se manifeste par la tentative de prendre le dessus sur l'autre, en tentant d'accentuer l'emprise sur ce dernier. Ce mode de positionnement ne sera plus loyal à l'égalité qui fait autorité. L'agressivité se jouera dès lors en prenant le dessous plus qu'en prenant le dessus. Comment ? En déclarant : « Je suis victime de, je suis harcelé, abusé, ... ». Prenons pour exemple le film « Le placard » racontant l'histoire d'un homme travaillant dans une usine de préservatifs et qui est sur le point d'être licencié. Pour éviter le licenciement, son voisin de palier lui propose d'envoyer des fausses photos-montages le montrant participer à des gays parties. Ces photos sont adressées de façon anonyme à l'ensemble du personnel de la société.

Dès lors, le travailleur est considéré comme un homosexuel, c'est-à-dire comme faisant partie d'une minorité. Il est à protéger : toute minorité risque toujours d'être inféodée au pouvoir de la majorité.

Le réflexe égalitaire, allergique à tout pouvoir qui équivaut à abus de pouvoir annulera le processus de licenciement car celui-ci pourrait alors vu comme une discrimination d'une minorité. On voit donc que celui qui va prendre le pouvoir dans une société où l'égalité fait autorité, sera la victime, et mieux la victime minoritaire. Il semble que la « victime » soit la seule façon de se représenter le subi ou l'emprise. Il est en effet curieux de voir l'importance de ce terme à l'ère de l'autonomie. Est-il le seul ambassadeur crédible ? Le mot victime se retrouve dans l'expression « *fashion victim* » qui est aussi une marque commerciale et dans le titre d'une émission radio : « vinyl victime ».

L'égalité s'étant tellement installée dans le décours des affres totalitarismes hitlériens et soviétiques, que tout pouvoir exercé est volontiers vu comme un pouvoir totalitaire. Il semble alors s'être dessiné une véritable fiction totalitaire qui anime bon nombre des comportements à la surface de notre société. La fiction totalitaire a l'extrême aptitude de pouvoir repérer les victimes fictives et de les munir le plus vite possible et de la façon la plus préventive de droits qui leur permettent que soit évitée toute situation d'abus de pouvoir à leur égard. Ces stratagèmes sont notamment l'œuvre du politique, comme on peut l'observer dans l'établissement des droits de l'enfant d'une part et dans la politique de l'enseignement d'autre part.

De la sorte, les pouvoirs publics ont fait alliance avec l'enfant sans faire d'alliance avec les parents. En effet, s'il s'agit d'installer l'égalité, n'était-il pas impératif dès lors qu'on proclamait les droits de l'enfant de re-proclamer les droits des parents ? Cela eut constitué un véritable geste **égalitaire** indiquant l'égalité des chances : si des êtres sont différents, l'enjeu revient à se donner des chances égales selon les différences. En se ruant sur le seul droit de l'enfant, dans le contexte de l'enseignement, les pouvoirs publics ont véritablement fait une alliance illégitime avec l'enfant. L'alliance illégitime (Caplow, 1984) consiste en une alliance faite au sein d'un édifice hiérarchique entre un niveau 1 et un niveau 3, court-circuitant le niveau 2 intermédiaire et le disqualifiant *de facto*. Autrement dit, l'enseignant n'a pas été soutenu dans sa différence par rapport à l'enfant. Or, il est et sera toujours, dans une position inégale par rapport à l'enfant. Ce déni typique d'une société où l'égalité fait autorité, empêche

que puisse se déployer correctement le dipôle enseignant / enfant selon l'incontournable inégalité qui le caractérise.

Qui pourrait à notre époque militer pour le déploiement de l'inégalité ? Là où elle est nécessaire bien sûr ? Quand l'égalité fait autorité, la relation complémentaire devient difficilement envisageable et pour revenir à l'enseignement, c'est précisément ce qu'on constate assez nettement : si un professeur parle pendant plus de 3 ou 4 minutes, les élèves ont impérativement le besoin d'exprimer aussi leur avis. Ce qui équivaut à restaurer assez vite une relation symétrique alors qu'elle a été engagée sur le mode complémentaire.

Sur le plan individuel, le *zapping* télévisuel correspond exactement à ce type de croyance. Dans cette situation, le téléspectateur ne supporte pas longtemps d'être en position complémentaire par rapport à l'émetteur et réactive par son choix autonome une remise en condition d'égalité par rapport au téléviseur.

L'égalité, dès lors qu'elle fait autorité, semble nous conduire vers des situations d'évitement de la complémentarité très vite ressentie comme une emprise. Nous rejoignons ici le phénomène de l'autonomie écrit plus haut. Afin que l'égalité soit reconduite et que les chances soient maximales et pour l'un et pour l'autre, dans une relation, j'aurai tendance à laisser l'autre à ce qu'il est afin de ne pas trop le « polluer » de ce que je suis ; ainsi, je lui laisserai sa chance. C'est ici que l'on peut mieux saisir ce qui pourrait être à l'œuvre dans l'utilisation du mot « **clean** ». La dimension d'être nettoyé de l'autre rejoint l'inflation très actuelle du propre tant sur les lieux publics que dans le chef d'individus prenant deux à trois douches par jour.

A propos du **respect**, nous voyons assez régulièrement des personnes qui en disant « je le respecte », opèrent un mouvement de la main ouverte paume vers l'autre au bout d'un bras tendu. Il y a dans le respect – dès lors qu'il est poussé à l'extrême – quelque chose qui va organiser une distance entre deux êtres. Autrement dit, les conduites égalitaires et les conduites respectueuses qui peuvent en découler peuvent arriver à un phénomène de l'évitement de l'autre auquel je ne vais plus me frotter afin de ne pas lui imposer quoi que ce soit, ce qui serait une relation inégalitaire. Se dessine alors un évitement de la friction sociale sans doute à l'origine de ce fameux mot « **cool** », signifiant froid. L'inverse de ce dernier

serait précisément le frottement, la friction qui produit de la chaleur. Les frictions relationnelles sont aujourd'hui très vite ressenties comme une prédation de l'*ego*.

Nous rejoignons ici le thème de la méfiance évoqué plus haut. En effet, pour qu'il y ait confiance, il est impératif que je me considère comme inégal par rapport à l'autre. Par exemple, j'ai confiance en mon chauffagiste, parce que je le considère compétent dans son domaine et donc supérieur à moi. A l'inverse, dans une relation égalitaire, je risque de m'inscrire beaucoup plus dans une situation de méfiance. Alors, « Liberté, égalité, fraternité » ? ou « Liberté, égalité, suspicion » ? On peut mieux comprendre à ce point-ci la montée des réflexes de type paranoïde que nous constatons chez des populations de l'égalité.

A notre époque, quelles limites à l'égalité ? A partir de quand peut-on penser ou promouvoir l'inégalité ? Si l'on répond qu'il n'y a pas de limite à l'égalité, force est de conclure que l'égalité est devenue un phénomène totalitaire. Ce qui semble s'observer sans trop de difficultés. Quant à la victime, il est assez facile d'observer que son statut fait autorité dans notre société actuellement. Il y a en effet plus à espérer d'un statut de victime que d'un statut de quelqu'un qui aurait un certain pouvoir.

3. L'enfant.

Je ne m'étendrai pas trop longtemps sur ce phénomène largement décrit. Toutefois, précisons qu'en raison de ce qui vient d'être décrit, l'enfant est par définition celui sur lequel on pourra assez aisément déposer le statut de victime du fait qu'il s'agit d'un être dépendant et qui de la sorte peut devenir facilement victime d'une situation.

Mais la place que l'enfant a acquise dans notre société semble se situer au bout d'une très longue histoire, à savoir la mutation des sociétés **traditionnelles** vers les sociétés modernes et hypermodernes, ce que décrit de manière admirable M. Gauchet. « Dans les civilisations traditionnelles, la Tradition est l'autorité surnaturelle des origines ou de la fondation dont la suite des générations se doit de perpétuer pieusement l'insurpassable legs. ». Dans un tel contexte, plus je me trouve du côté de l'origine, plus je suis près de la vérité. L'ancêtre occupe alors une position fondamentale dans l'édifice social car il est le plus au fait de la

tradition et des usages. Les adultes ont le crédit et la position d'autorité tandis que l'enfant ne peut occuper une quelconque place d'autorité.

A partir du moment où les sociétés quittent le rapport à la tradition pour s'engager dans la voie de la modernité, l'être, acteur du monde, et agissant le progrès est celui qui détient l'autorité. Peu à peu, l'ancêtre perd en notoriété et en importance, au profit de celui qui figure le mieux l'avenir, l'enfant. Ainsi, dans les sociétés traditionnelles, le désir de devenir adulte et de pouvoir accéder à un stade aisément vu comme celui de la stabilité (tradition) était très opérant. A l'inverse, dans notre société le désir d'enfant devient un des ressorts le plus important du positionnement générationnel. De là, il n'y a qu'un pas à vouloir rester enfant.

Le désir d'enfant semble faire véritablement autorité actuellement. L'inflation du nombre d'adoptions en atteste aisément le fait. Le désir d'enfant et son corollaire de la naissance voulue et agie rejoignent la logique de l'autonomie. L'enfant lui-même semble alors dès son plus jeune âge pris dans la fiction de l'autonomie comme état de fait et non plus comme mouvement dans lequel s'inscrire. Cela élude la véritable position de l'enfant avec la dépendance qu'il attend et dont il a besoin. On pourrait d'ailleurs se demander si la garde alternée organisée pour le bien de l'enfant n'est pas la simple répartition la plus égalitaire possible du désir d'enfant des parents. En effet, cette situation boycotte assez nettement ce qui est une tendance et un désir régulièrement manifestés par les enfants : une certaine permanence que bouscule le dispositif de garde alternée.

Si l'enfant fait autorité, le jeunisme en sera la traduction sociologique. Les syndromes de Peter Pan auront alors la voie toute tracée pour s'installer. Si le dieu d'une société est l'enfant, quel enthousiasme possible à devenir adulte ? L'on rejoint alors la thèse de T. Anatrella qui indiquait qu'une société pédocentrique était une société dépressive.

4. L'expression de l'intime

Depuis le milieu des années 1980, a démarré sur le média un nouveau type d'émission, les *reality shows*. Livrer l'intime est devenu une commande sociale et la véritable transgression que peut constituer le fait de ne pas exprimer ses émotions traduit l'autorité de l'intime. Quel

serait le contraire de l'intime ? Pourrait-on parler de l'extime ? Ce niveau ne semble pas très accessible aux cognitions contemporaines.

D'autres autres articles, j'ai décrit ce qui pourrait être une des genèses de l'importance de l'intime dans nos sociétés, à partir de la notion d'inconscient développée par M. Gauchet. La découverte de l'inconscient consiste à penser qu'un invisible existe en nous, ce qui tranche avec ce qui se pensait dans les civilisations du religieux dont nous sommes issus, où l'invisible se situe à l'extérieur de l'humain. L'invisible, le divin, a toujours été le lieu de la vérité. Dès lors que cet invisible se niche au fond de l'individu sous forme d'inconscient, le rapport à la vérité va se commuer d'une attente d'une révélation en provenance du pôle divin en l'expression de ce pôle invisible caché au fond de soi. L'**intime**, tout comme l'**émotion**, devient alors la voie royale vers l'authenticité et vers la vérité. Nous passons de la vérité révélée à l'authenticité exprimée. Nous mesurons ici l'importance de la psychothérapie dans le façonnement de cette culture. Nous examinerons ce point plus loin.

A notre époque, on qualifie aisément d'hypocrite quelqu'un qui a un comportement différent en public d'avec le privé. Les générations précédentes sont aisément taxées de ce label par nos contemporains qui trouvent nos ancêtres peu authentiques. A mon sens, cela n'est pas nécessairement vrai. A la différence du contemporain post-moderne, l'homme moderne peut encore s'articuler avec un autre niveau que lui, à savoir le niveau religieux ou le niveau collectif, public. Dans ses schèmes, le niveau public est radicalement différent du privé. Il n'y a pas chez ce type de personnage une confusion entre la partie et le tout. De ce fait, si quelqu'un avait une vie exemplaire en public qui pouvait trancher avec une vie qui l'était nettement moins au niveau privé, ce ne relève pas nécessairement d'une hypocrisie mais plus du fait que la vérité pour lui se trouve du côté de l'ensemble et qu'il n'a aucune prétention d'affirmer que la vérité peut se trouver du côté de la particule, à savoir l'individu. Serait-il à ce titre moins orgueilleux que nos contemporains ?

Nous avons à devoir prendre en compte un des plus manifestes changements des cinq dernières décennies : **la disparition de la frontière public-privé**. Les concepts de transparence qui sont une commande sociale évidente à notre époque vont certainement dans ce sens. A ce titre, on pourrait voir une continuité entre le *walkman* et le GSM dans le sens suivant : au tout début des années 1980 apparaît le *walkman*, à l'époque donc où le phénomène individualiste est à son apogée. Pouvoir s'afficher en public comme étant branché

individuellement sur une musique que l'on a soi-même choisie offre le spectacle d'un conflit manifeste entre le public et le privé et d'un déni de l'un par l'autre. Le GSM qui nous arrive au milieu des années 1990 donne à voir une sorte de réconciliation définitive entre le public et le privé, à tel point qu'il n'y ait plus aucune gêne à parler devant tout le monde, sur son portable, d'une situation intime.

Pour revenir au *walkman*, signalons toutefois que les moyens de pratiquer un tel comportement existaient déjà largement au début des années 1960 : la petite radio avec écouteur aurait pu le permettre. Mais sans doute à cette époque, l'individualisme n'était pas assez poussé pour pouvoir se penser et agir en public avec un comportement qui n'était que privé.

L'abolition de la frontière publique / privée ouvre les portes à l'expressivité et à la réactivité, deux traits éminemment contemporains. La mise en relation est assez immédiate, parler de soi est devenu chose facile et on peut remarquer qu'une figure autrefois très répandue - à savoir celle de l'enfant timide - semble en voie d'extinction. L'enfant, gagné par l'expression, s'avère être un être beaucoup plus à l'aise dans ses contacts, n'ayant pas peur d'adresser la parole aux adultes - égalité oblige -, ce qui en fait d'ailleurs son charme. Enfin, l'expression de ce que l'on a au fond de soi comme témoin de l'authenticité de l'individu, se retrouve dans les concepts de ressource et de compétence, largement répandus dans l'idéologie psychothérapeutique et sociale.

5. La psychothérapie.

Ce n'est à mon sens pas tellement la psychologie qui a autorité mais beaucoup plus ce qui relève de la psychothérapie. Dans cette dernière se niche notamment un appui pour l'expansion du phénomène expressif. Le refoulement semble considéré par l'opinion publique comme mauvais. Or, un refoulement bien fait est évidemment sain. Il n'a jamais été dit que le refoulement faisait problème mais l'échec de ce dernier s'exprime par les symptômes, qui témoignent du retour du refoulé. La vulgate rapporte qu'il ne faut pas garder les choses en soi.

Les psychothérapeutes n'aiment pas beaucoup ceux qui n'expriment pas leurs émotions et répandent bien ce surmoi expressif au sein de la culture par leurs interventions, qu'elles soient

formatives ou médiatiques. Je n'exclue pas un retour prochain sur ce surmoi expressif s'opérant dans les consciences et pratiques des psychothérapeutes qui redécouvriront les bienfaits de ce qui est caché ou du moins non impérativement soumis à la publication. **Celui qui n'exprime pas ses émotions fuit-il son authenticité ou parcourt-il tout simplement le mystère ?** Le mystère et le silence ne sont-ils pas précisément le lieu d'un possible parcours de l'invisible, réservoir incontournable du collectif ?

On parle assez peu des « effets secondaires » de la psychothérapie, cette dernière étant considérée comme le bien, et celui qui n'y adhère pas est bien entendu un résistant, ce qui correspond à un raisonnement tautologique, témoin manifeste de toute pensée unique ou du moins insuffisamment dialectisée.

Il est frappant de constater que celui qui participe à un *talk show* ou à un *reality show*, s'exprime comme il le ferait en psychothérapie. Une fois de plus, nous notons que l'espace public et l'espace privé s'affichent indistincts.

La psychothérapie appuie aussi le changement comme fait de santé. En effet, il y va du travail d'un thérapeute d'amener ceux qui le consultent vers un changement, cela est bien évident. Mais de là à aller soutenir que le changement, c'est la santé, il n'y a qu'un pas pour devenir propagande de l'**adaptation** continue qui elle fait diablement autorité. L'humain n'est-il composé que d'éphémère, d'instantané et de versatile ? La permanence n'est-elle effectivement pas devenue suspecte ? Un *curriculum vitae* qui ne comporterait aucun changement professionnel signerait vite un manque d'adaptabilité. Ce trait est à mettre en rapport avec la mouvance moderne de l'humain, acteur du monde, sans que le changement ne s'inscrive dans un progrès.

Enfin, nous avons aussi à considérer l'importation massive de concepts en provenance des psychothérapies et de la psychologie dans le langage courant : le **traumatisme** devient un puissant attracteur sémantique à tel point que toute adversité semble souvent qualifiée de traumatique : un traumatisme est bien plus que cela ; il se constitue au-delà du choc et de la sidération qui s'en suit face à une expérience difficile ou douloureuse dès lors que cette sidération ne s'amende pas ; il est donc impropre de parler de traumatisme au moment d'un événement, ce que n'arrêtent pas de commettre les médias ; cet abus de langage permet cependant de construire beaucoup plus vite la **victime** dont on a déjà évoqué qu'elle constitue

un puissant foyer d'autorité et un véritable veau d'or de notre époque. Si le traumatisme fait actuellement florès, sans doute faut-il y voir un lien avec l'impossible réflexe hétéronomique. L'humain hétéronome se trouvait moins en difficulté pour positionner ce qui lui arrivait dans une structure de sens : le destin ou les dieux offraient une réponse. L'homme de l'autonomie, quand il est face à l'adversité, se doit de construire une production de sens à partir de son expérience personnelle, coût psychique que n'avait pas nécessairement à endosser l'être hétéronome. Le temps de ce travail deviendrait-il un facteur favorisant de l'installation de la sidération traumatique ?

Enfin, la psychothérapie avec la ponctuation du développement psychogénétique a pu appuyer les réflexes préventifs notamment en ce qui concerne les enfants. Or, il me semble s'être déroulé un saut conceptuel qui pose question. Pour étayer et traiter des maladies actuelles, la psychothérapie s'est fortement appuyée sur des théories de l'antériorité (répétition, remise en jeu, traumatisme dans l'enfance...). Peut-on pour autant inverser la proposition et utiliser ces mêmes théories pour étayer la prévention ? La théorie du soin n'est pas la théorie de prévention.

6. Les droits de l'homme.

Il ne faut pas être un grand clerc pour avoir ressenti le puissant ressort autoritaire que constituent les « droits de l'homme ».

Depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, ils se sont installés comme l'un des socles les plus évidents de la politique générale et une référence incontournable dans les mentalités pour apprécier, modifier ou s'inscrire dans une situation d'existence. J'interrogerai ici l'impact des droits de l'homme sur l'acte politique. Les éléments de critique que j'amènerai ne sont nullement liés à une secrète volonté de rétablissement de l'esclavage et de l'ancien régime mais plutôt de faire percevoir ce qu'ils imposent comme autorité actuellement. Il me semble que leur radicalisation que d'aucuns nomment « droit de l'homme », ré-instaure l'intolérance que les droits de l'homme veulent combattre.

Ce qui pose question dans le texte des droits de l'homme est qu'il est écrit à l'indicatif présent. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Il y a dans cet

indicatif présent quelque chose qui fige la question du devenir en invitant cette « idéologie » à devenir au plus vite une pragmatique. Ce mode temporel résonne d'ailleurs avec celui qui gouverne l'Occident depuis plus ou moins trente ans maintenant, le rapport au seul présent.

A l'inverse, dans les commandements de l'Eglise par exemple, les propositions sont énoncées au futur. « Tu ne tueras pas, tu ne voleras pas... ». Ce temps grammatical nous invite à percevoir que le mal fait partie intégrante du bagage anthropologique : il y aura une invitation, un mouvement, une tension vers le bien. Au sein des droits de l'homme, c'est le bien qui préside à la base.

Sur le plan du fonctionnement, les conséquences en seront radicalement opposées : si je sais que le mal fait partie de l'humain, je pourrai dire de quelqu'un qui m'a causé du tort qu'il s'est laissé prendre par un des traits anthropologiques que je partage inévitablement avec lui : à la fois, je pourrai m'inscrire dans un « *fatum* » qui est un puissant ordonnateur des rapports sociaux et de plus j'aurai en moi les denrées nécessaires au pardon. Pour pouvoir pardonner, il faut que je puisse considérer que moi-même, tout comme lui nous sommes pétris de cette dualité du bien et du mal qui constitue le tissu humain et que ce qui lui est arrivé ou ce qu'il a fait, j'aurais pu le commettre tout autant que lui. Le « droit de l'homme », peut difficilement se représenter que le mal et le bien siègent tous deux dans l'humain. Dès lors qu'il rencontrera le mal ou l'adversité, il en sera complètement outré et va juridiquement (via le droit) procéder contre celui qu'il décrètera responsable.

Il n'existe pas de pardon possible dans une mentalité qui ne peut que penser le bien. Il est d'ailleurs assez frappant de constater que c'est au sein de pays s'inscrivant dans les Droits de l'Homme que sont nés les projets de loi « tolérance zéro » proposés par des politiques s'inscrivant paradoxalement dans une politique explicite de tolérance. Elle témoigne de cette liquéfaction du pardon tout comme l'exigence grimpeante des citoyens vis à vis d'un commerçant, d'un service public en brandissant leurs droits. La réduction du monde au seul bien se retrouve déjà dans cette invitation si familière : « Il faut positiver ». Pourriez-vous très concrètement proposer l'inverse, à savoir : « Il faut négativer » qui signifierait une invitation à incorporer le négatif de l'existence? Je laisse le lecteur répondre à la question.

Nous devons aussi constater un autre trait propre à l'ambiance « droit de l'homme ». Si le **droit** fait partie de la locution évoquant le niveau de la **croissance**, et que de ce fait l'humain

ne s'envisage plus que par la lorgnette du droit, la rencontre humaine peut difficilement relever d'une aventure et d'une quelconque dimension de devenir ; le droit bloque les partenaires sur un préalable de fait qui impose son autorité et qui rend donc punissable toute dérogation à ce droit. Le fait relationnel jouxte sans cesse le punissable. Les droits de l'homme introduisent donc une violence à la lisière des rapports humains, celle de la violence d'état qui a par la force de son exécutif la capacité d'imposer obéissance, ce qui est la définition de la violence : imposer par la force. De plus en plus de domaines du social spontané sont ainsi pollués par cette violence d'état. S'agirait-il de la **violence du bien** ?

T. Todorov (2000) précisait que tout système qui milite pour le bien devient tôt ou tard totalitaire. L'eugénisme hitlérien, l'inquisition et bien d'autres systèmes se sont ainsi déployés au nom du bien... Il me semble assez évident qu'actuellement les mentalités des droits de l'homme participent au nettoyage de certaines manières d'être ou de penser, réalisant un véritable phénomène totalitaire d'intolérance de façon infiniment plus subtile que dans les régimes totalitaires qui viennent d'être mentionnés. L'intolérance vis-à-vis des fumeurs par exemple ne relève nullement d'un triomphe social. Nous avons plutôt à nous poser la question de savoir ce qui permettait aux générations précédentes de supporter cela ?

Comment est-il possible de s'opposer à quelqu'un qui veut votre bien ? Les états sociaux de nos démocraties basées sur les droits de l'homme, sont tellement engagés dans la protection du citoyen, que celui-ci aura du mal à pouvoir s'opposer à qui veut son bien. Ces données sont remarquablement bien décrites par M. Schneider (2002) dans son livre « *Big mother* ». Est-il possible en effet au sein d'une démocratie de militer pour le maintien du mal ? La réponse va de soi. Mais il me semble urgent de pouvoir réintroduire une dialectique négatif / positif, comme constituant anthropologique qui permet de retrouver la liberté que semble avoir, de façon intense, sacrifié nos états sociaux.

Revenons aux droits de l'homme et à son corollaire, l'état de droit et l'individu de droit. Nous avons écrit plus haut que les droits de l'homme, du fait qu'ils étaient énoncés à l'indicatif, proposent une vision réductrice de ce qu'est l'humain. Les droits de l'homme furent une dimension extrêmement importante pour l'installation de l'égalité dans nos contrées et ils sont devenus la ligne mélodique fondamentale de l'installation des démocraties. Ils se devaient, à mon sens, de rester cette toile de fond, cette dimension qui donnait une puissance et un mouvement à l'humain.

Hélas, ils se sont affaissés sur l'inflation du **droit positif** avec laquelle ils entretiennent une curieuse association. Quel dommage que le mot droit figure dans cette idéologie des droits de l'homme! Car tout autant que l'indicatif présent, le mot droit a une capacité d'affaïsser une dimension au niveau de la pragmatique, celle de ce que l'on nomme le droit positif, à savoir l'ensemble des **lois de la cité**. Nous avons en effet à devoir faire le constat que depuis l'avènement de la rage « droit de l'hommiste », l'inflation juridique n'a été que croissante.

En Belgique, entre 1992 et 2002, il a été légiféré plus que entre 1830 et 1992. Cette collusion entre droits de l'homme et droits positifs amène à ne plus pouvoir penser le mouvement dans lequel on est, comme cadrant lui aussi avec une « idéologie » : le « droit de l'hommisme »

En effet, dans nos contrées, les droits de l'homme ont été ré-instaurés en 1948 afin de pouvoir lutter contre les idéologies qui avaient été actrices de véritables désastres humains : le nazisme, le communisme... ; véritables outils de liberté, ils furent placés pour pouvoir lutter contre les idéologies politiques et les systèmes étatiques, qui écrasaient la liberté de l'individu. De ce fait, ils peuvent difficilement être pensés comme une « idéologie » à tendance totalitaire, vu qu'ils ont été décrétés comme le remède contre ces mêmes idéologies. Or, n'oublions pas comme le rappelle T. Todorov que « les droits de l'homme » ont aussi leur armée! J'ajouterais qu'ils ont même inventé la notion de guerre préventive !

Rappelons-nous les militances, au nom des droits de l'homme, pour exiger la libération d'intellectuels soviétiques (Soljenitsyne) de l'emprise arbitraire d'Etat. Il est alors très curieux de constater que cette idéologie des droits de l'homme qui s'en prenait essentiellement à une emprise exagérée d'états, recrée un état d'une puissance invraisemblable tel qu'on le constate dans nos nations démocratiques. Le droit de la cité est en train de gagner et de traquer le moindre comportement du citoyen, et ce dernier n'arrête pas de faire valoir son droit et de procéder de façon rapide et fréquente dès lors que celui-ci a été enfreint. Actuellement, qu'est-ce qui pourrait ne plus relever du droit ? La notion de **vide juridique** témoigne bien de l'aspect totalitaire du droit. Comment qualifier un vide ? Si on est en mesure de le qualifier, sans doute imagine-t-on déjà avec quoi on va le remplir. S'il y a un vide juridique, cela ne signifie-t-il pas qu'il y a peut-être une place pour autre chose que le droit ? Parler du vide juridique équivaut au discours totalitaire qu'avait le Docteur Knock (Romains) par rapport à la médecine : « Tout être en bonne santé est un malade qui s'ignore. » Il s'agit d'une

excellente manière de définir quelque chose de différent par un rapport au même. C'est la façon la plus efficace pour introduire de la pensée unique, de détruire la dialectique et d'installer le totalitaire.

On pourrait se poser la même question à propos du vocable **non marchand**. Dans une époque où le côté mercantile a pris un essor quasi infini, l'existence de ce vocable atteste bien l'impossibilité de penser le service et donc le gratuit. L'absence de cette dialectique s'inscrit dans le déclin du Communisme qui à la surface de la planète déposait dans le face à face avec le libéralisme marchand une condition de possibilité dialectique. Ce lamentable vocable de non marchand témoigne de façon grandiose d'une perte massive d'une cognition dialectique.

7. La Prévention

La prévention jouit aussi d'une autorité quasi sans bornes, orchestrée par un des principes les plus totalitaires au sein de nos sociétés : la **sécurité**. La prévention est à mon sens le comportement le plus poussé du dispositif moderne. Il s'agit d'être acteur du monde en ayant la puissance d'influer sur le décours des choses selon le sens que l'on voudrait qu'elles prennent. La prévention est peut-être le seul élément pour lequel apparaît le négatif de l'existence dans nos mentalités. En effet, pour être un bon préventif, il convient de pressentir le négatif partout. Mais il y apparaît de façon paradoxale, car la prévention soutient que ce négatif ne devrait pas exister.

Il s'agit donc d'une manière de parler du mal tout en disant qu'il ne devrait pas être là. Il était frappant d'entendre un responsable de la Croix Rouge dire après le Tsunami qu'en terme de prévention des grandes catastrophes, nous n'en étions nulle part. Son propos concernait les conséquences psychologiques d'une adversité de ce type. Or, à propos du Tsunami, il a été bien montré que les conséquences psychiques n'étaient nullement le traumatisme généralisé tel qu'ont tenté de nous en convaincre les médias. Ces populations se sont remises assez vite à reconstruire. A nouveau l'Occident a projeté sur ce phénomène sa manière de penser et d'organiser le déroulement pragmatique.

Qu'en est-il de la mentalité préventive ? Elle s'inscrit dans l'évitement, dans l'anxiété, bref dans un social petit, étriqué, poltron et à tendance très nettement paranoïde : pour être un bon

préventif, il faut en effet être suspicieux. Dans le cadre de la prévention, les délits ou infractions au code de la route, sont-ils moraux ?

De nos jours, peut-on être opposé à la prévention ? Ce discours serait-il recevable ? Comment se fait-il que la sécurité et son corollaire, la prévention ne puissent connaître aucun bémol, aucune limite, aucune restriction ? La sécurité serait-elle totalitaire ?

Quoiqu'il en soit, la sécurité, la prévention, le système d'assurances ont considérablement asséché notre social spontané.

Ainsi, combien de chemins, de lieux ont-ils été interdits à la circulation car ils n'étaient pas totalement sûrs ? Les pouvoirs publics préféraient en interdire l'accès dans le cas où un accident qui s'y produirait pourrait relever de leur responsabilité. Il ne faut pas être très observateur pour avoir constaté que depuis une quinzaine d'années bons nombres d'interdits se sont inscrits dans cette poltronnerie politique généralisée qui préfère sacrifier les libertés spontanées au profit de la prévention d'un accident qui n'a peut-être que 1 ou 2% de chance de se produire alors que la fréquentation spontanée sans problème représenterait les 98% restants. Cela signifie que le minoritaire prend le pouvoir tout comme – et nous reviendrons sur ce point plus loin – dans la politique, ce sont les points de vue minoritaires qui organisent la mise en place de bons nombres de décrets. Un autre exemple serait l'interdiction de véhiculer certains passagers (que vous dépanneriez par exemple) lorsque vous êtes dans une activité qui a elle-même sa propre assurance, car à ce moment-là les passagers ne seraient pas couverts. Cela vaut-il vraiment la peine de tuer la solidarité spontanée qui peut exister au sein du tissu humain, de la tuer par de lamentables mises en place juridico-administratives considérées comme le bien puisqu'elles émanent du dieu de la sécurité ? N'y aurait-il pas intérêt dans le cadre d'une véritable écologie du sentiment humain de laisser vivant un certain social spontané ?

8. L'Etat

Regardons comment les états démocratiques et plus principalement les états sociaux sont devenus de gigantesques machines jouissant d'une autorité incontestable et hélas incontestée et dont les moyens de limiter l'individu, de le contrôler, de s'y ingérer sont devenus

performants, innombrables et sans limite. Jamais dans l'histoire un tel contrôle n'a pu être atteint. L'Empire romain (qui est mort de son contrôle) et l'ex URSS n'arrivaient pas à la cheville de nos états actuels. Des phénomènes sont à l'œuvre dans l'implantation de ce point d'autorité et il convient de les expliciter. D'une part la politique des droits de l'homme et d'autre part la politique plus ancienne de la mise en place de l'état social.

Concernant la politique des droits de l'homme, M. Gauchet la mettait déjà en question dans le cours des années 1980. Au début du 21^{ème} siècle, il la déclare comme n'étant pas une politique. « A la recherche d'une juste balance entre groupes sociaux, les droits de l'homme substituent la pragmatique réparation des injustices subies par l'individu ». Le nombre de points sur lequel portera le geste politique ne peut que se multiplier si son point de départ est le particulier.

L'installation de l'état social a ponctué la **protection** du citoyen : il s'agit de lui éviter le plus possible le côté négatif de l'existence. L'état semble s'être maternisé et a progressivement installé une maternisation des liens, comme l'a si bien décrit M. Schneider (2002) dans son livre *Big Mother*. Revenons un instant sur la prévention qui conduira beaucoup plus à la protection et à l'évitement qu'à l'affrontement du négatif de l'existence, du manque, et *in fine* d'un rapport à la mort. Dans le décours de l'histoire, le père suscite la prise de risque, la mère protège et apaise.

La mise en place de cette gigantesque autorité étatique est loin d'être une seule affaire de l'état. **Elle résulte d'une circularité nette entre le pôle du citoyen et le pôle du politique que représente l'Etat.** Ainsi, ce qui est différent, ce qui est désagréable, qui grince et qui en fin de compte constitue le frottement social naturel et spontané, est très vite recadré ou ressenti comme une inégalité. Inégalité étant interprétée, comme abus de pouvoir, il y est directement montré une victime et un abuseur. La « fiction totalitaire » (cfr plus haut) reprend alors vigueur, corrige le trait inégal en confectionnant à la victime réelle ou fictive le droit à rétablir l'égalité. Le frottement pourra être évité, ce qui contribuera au cool.

Considérons pour cela les récentes politiques qui se sont dessinées à propos du fumeur ou à propos de l'automobiliste, et qui indiquent une réelle difficulté à pouvoir vivre ensemble.

Ainsi, dans nos démocraties « droit de l'hommiste », mettant en exergue le droit d'expression, quiconque ressent ce frottement, cette inégalité, en témoigne en constituant un groupe de pression (minorité). Ce groupe contacte alors un politicien qui le plus souvent répondra « oui » à la demande - il a en face de lui des nouveaux électeurs possibles - et proposera à un nouveau décret qui contribuera à l'inflation juridique galopante.

C'est là qu'il convient de ne pas s'étonner que nos démocraties deviennent de plus en plus disciplinaires. La source est à nouveau cette confusion inhérente à l'idéologie des droits de l'homme débouchant automatiquement sur la pragmatique du droit. Mais n'oublions pas que dès qu'il y a une judiciarisation d'un comportement, il y a le dépôt d'une nouvelle violence pour ce qui précédemment n'en relevait pas. La mise en application du nouveau dispositif légal en effet implique l'application de sanctions, c'est à dire la violence d'état, (violence : user de la force pour s'imposer). Plus la violence d'état s'accroît, plus les états deviennent policiers. Il convient d'observer que ce n'est pas la police qui prend le pouvoir mais l'inflation du juridique qui donne le pouvoir aux exécutants de toutes sortes dont la police. A part dans le cas d'une invasion armée, le pouvoir se donne toujours avant qu'il ne se prenne.

En 2002, en Belgique, au Sénat, était discuté, un projet de loi intitulé « suspicion de discrimination ». Cet événement rendait clair la conjonction des foyers de la logique égalitaire, des droits de l'homme et de la prévention. Un exemple de suspicion de discrimination eut pu être qu'un citoyen à l'accent étranger téléphone à un restaurateur pour réserver une table et que ce dernier annonce qu'il est complet ; celui qui téléphone pourrait en déduire que discrimination il y a eu, en raison de son accent. Il aurait pu alors procéder en suspicion de discrimination.

Nous voyons là une dérive extraordinairement dangereuse des mentalités égalitaires et « droit de l'hommiste » proposées d'ailleurs notamment par le comité d'égalité des chances ! Il s'agit en tout cas d'un projet de loi qui ferait du droit un outil de guerre possible entre les citoyens et non plus comme cela a toujours été un outil de paix. Heureusement, le projet n'a pas été accepté.

Nous revoyons ici à l'œuvre l'absence de distinction entre le public et le privé, entre la particule et la totalité dans le sens où l'individu demande à partir de son pôle singulier que des lois soient créées pour le protéger de façon préventive de toute inégalité, adversité qu'il

pourrait rencontrer. Autrement dit, on voit que la politique des droits de l'homme semble fonctionner de façon sans limites dès lors que l'individualisme est une donnée de la culture, et que l'atomisation qui y est liée soit le moteur d'un certain fonctionnement de l'état de droit. Cela signifie que le droit de la particule est envisagé comme premier et non le fonctionnement de l'ensemble. Le légal est vu à travers le prisme de la particule et non de la totalité et l'on légifère pour des choses de plus en plus petites.

Mais sans doute faut-il voir aussi dans cette incessante adresse à l'état légiférant une demande de **reconnaissance**, témoignant de la limite de l'atomisation et dont la remise dans un social plus élargi s'organise par le juridique. Comme décrit plus haut on ne pense que d r o i t (de l'homme). L'atomisation, l'individualisation amorcent une demande de reconnaissance forcément dirigée vers l'état qui dans l'élan de l'état social répond « oui » au citoyen plutôt que de reposer le problème dans une coexistence possible de groupes ; l'état maternel répond à la demande et abreuve la société de son lait protecteur. Ne pourrait-on envisager une politique plus paternelle comme : « Messieurs les citoyens, de ceci je ne m'occupe pas » ou plus « Trouvez votre reconnaissance ailleurs qu'en l'état. »

L'opposition des citoyens à l'état est extrêmement peu présente actuellement. Une fois une loi votée, toute contestation s'éteint. Est-il possible de s'opposer à quelqu'un qui prétend qu'il vous veut du bien, comme évoqué plus haut ?

Imagine-t-on un mouvement qui militerait pour le mal ? Difficilement pensable ; mais force est de constater que le réflexe révolutionnaire s'est amenuisé depuis deux décennies. Notre société manquerait de violence ? Je le pense. Elle a fait place au *politically correct* dont il faudra bien un jour définir de quel type de politique il s'agit : ne serait-il pas plus clair de dire « *maternally correct* » ?

La **servitude du citoyen** est à l'image du pouvoir de l'état sur ce dernier : **sans limite**. Faut-il voir dans le fait d'absence de guerre un étiolement de la capacité à repérer un occupant de notre propre terrain ? De quel droit un état se permet-il d'interdire d'aller au coeur des forêts, de faire du camping sauvage, de soustraire la nature au citoyen ? Pour des raisons de sécurité et de protection de la nature sera-t-il répondu ! Sécurité et protection de la nature constituent le bien ! Evidemment !

On pourrait à titre d'essai retracer l'évolution du rapport à l'état en voyant sur l'espace des trente cinq dernières années, deux figures séquentielles qui symboliseraient bien l'adresse au pouvoir public. Nous aurions tout d'abord le **demandeur de subsides** qui semble avoir sévi de 1968 jusqu'au début des années au début des années 1990. Il se recrutait essentiellement chez les assistants sociaux, les enseignants, les éducateurs, quiconque s'occupait de populations défavorisées. Leur adresse vis-à-vis de l'état semblait être la suivante : « Vous les pouvoirs publics, vous laissez pour compte telle et telle population à laquelle nous sommes confrontés et dont nous nous occupons ; prière, Messieurs les politiciens, de libérer des subsides pour monter des associations qui prendront en charge ce que vous laissez se développer en terme d'injustice sociale. » Le personnage est souvent reconnaissable : un parka, un collier de barbe, des cheveux plutôt longs, un air post-soixante-huitard, et une attitude un peu négligée. Nous sommes en face d'un personnage révolutionnaire, qui **parle au nom d'un groupe social** qu'il connaît bien en s'adressant à un autre groupe social : les politiciens. En tant que révolutionnaire, il n'aime pas l'état, il n'aime pas être contrôlé par ce dernier, il sait très bien comment faire avec ceux dont il s'occupe mais il a besoin des moyens pour pouvoir conduire son action. On voit très nettement qu'il y a encore une donnée socialisante dans le propos et dans le type de positionnement. Il participe à la mise en place de l'état social, militant au nom des valeurs d'une plus grande justice sociale. Il exprime son mécontentement par une « manif » car il sait ce qu'il connaît et croit en la force d'un groupe. Il ne se rend pas compte toutefois qu'il introduit le loup dans la bergerie.

A partir du milieu des années 1990, se dessine et apparaît une espèce de plus en plus endémique : **le petit citoyen justicier (PCJ)**. Celui-ci semble être le fils du demandeur de subsides. Son discours est différent. Etant né dans l'état social, il adore ce dernier et - à l'image des oies de Lorentz -, il a repéré comme figure maternelle ce volatile bouchant tout son ciel qu'est l'état social. Il en a conçu une trace indélébile et définitive du maternel. Il s'adresse à lui sous forme de demande de décret et de loi à propos de ce qu'il a glané, ressenti comme difficile, comme aspérité de la vie, à propos de ce qu'il vit comme inégal. Pétri d'égalité totalitaire, pour lui, inégal signifie tout autre chose ! Autrement dit, on pourrait le comparer à l'enfant dans la cours de récréation qui, quand il vit une difficulté, la recadre immédiatement comme injuste et clame : « Je vais le dire à mon papa et mon papa il est gendarme... » Le petit citoyen justicier est donc un parfait « droit de l'hommiste » qui s'acoquine avec l'état pour régler ses comptes via l'exigence de lois et de décrets.

Le demandeur de subsides avait une fibre post-soixante-huitarde très ancrée dans le « il est interdit d'interdire » ; il s'occupe de groupes dans lesquels il repère les foyers d'une possible dissidence : les ados, les toxicos, les psychotiques, les délinquants. Le PCJ est dans le paradigme inverse : pour lui il est interdit de ne pas interdire et sa jouissance s'organise dans le législatif, à savoir, la multiplication de la « délictualisation » de la vie courante. Il ne s'inscrit pas dans la dissidence mais dans la collaboration avec le pouvoir.

On le voit notamment apparaître sous la forme du cycliste, non fumeur, propre, (il n'aime pas ce qui est sale – « droit de l'homme » oblige) gagné à l'écologie et surtout au radicalisme de celle-ci dans lequel il n'a eu aucune difficulté à glaner des composants d'intolérance à ceux qui ne pensent pas comme lui (vu qu'il est dans le bien). Ainsi il s'est construit une haine contre l'automobiliste dont la présence lui rappelle que ce dernier est un abuseur de pouvoir sur lui, cycliste, puisqu'il peut à tout instant, en être sa victime. Il distille une puissante arrogance agressive par le port du casque qui lui permet de s'afficher victime potentielle de son inégal c'est-à-dire de son agresseur. Sa délectation serait de pouvoir obtenir des décrets imposant le 30 km/h à tous les véhicules à moteur pour que tout le monde soit sur le même pied d'égalité ce qu'il revendiquera au nom du droit à la différence qui n'est rien d'autre qu'un devoir d'homogénéité (car pour lui, égalité équivaut mêmété, homogénéité...). Pourquoi dans sa quête de mêmété ne demande-t-il pas une loi imposant aux piétons de courir à 30 km/h ? Cela constituerait une entorse aux canons de l'égalité vu qu'il prendrait le dessus sur celui qui pourrait être sa victime. Il se sentirait harcelé, ce qui lui est insupportable ; il se sent tellement mieux du côté du harcelé. Son véritable orgasme législatif sera le port du casque obligatoire ce qui aura introduit une fois encore l'état au sein des comportements spontanés du citoyen et qui donnera à ce dernier une occasion supplémentaire de s'éprouver délinquant en commettant un acte le plus banal qui soit depuis la naissance de la bicyclette : rouler à vélo sans casque. Sur la tombe du petit citoyen justicier figureront non plus les décorations mais le nombre de décrets qu'il aura pu susciter c'est à dire sa participation à la délictualisation de la vie courante. Pour autant bien sûr que soit encore permise à l'époque de sa mort l'inhumation car fort probablement cette dernière aura d'ici là été interdite car polluant la nappe phréatique.

Dans le fond, où est la limite de la politique ? Peut-on avoir confiance en nos politiques ? Est-il possible d'avoir confiance en quelqu'un dont on ne connaît pas la limite ? Ainsi il est possible d'avoir confiance en un commerçant quand on perçoit chez ce dernier une limite

possible à son acte commercial, à savoir qu'il vous dit par exemple : « Je pourrais vous vendre ceci mais ayant constaté ce que vous souhaitez, je ne le ferai pas. Achetez plutôt autre chose. » De même pour un médecin, la confiance naît dès lors qu'on sent une limite à la médicalisation éventuelle du problème. Venons-en aux politiques. Y a-t-il un politicien qui se soucie du moindre état ? En quoi pouvons-nous, en tant que citoyens, sentir ou constater une limite à l'état ? Je ne vois pas, sauf si quelque chose s'installait, par exemple un décret - puisqu'ils aiment ça - qui donnerait à chaque politicien un forfait décret pour sa législature ? 4 décrets sur son temps de règne. Et pour ceux qui adorent les tolérances 0, ce serait 4 ± 0 . Pour les autres : 4 ± 1 .

Ou alors, pour reprendre les propos de J.-M. Lacrosse, la limite à l'état n'advient que lorsque le citoyen arrêtera de se positionner de façon atomisée dans son adresse au pouvoir politique, adresse qui se fait quasi toujours dans le sens d'une demande de reconnaissance.

La chanson « Tout le monde » de Carla Bruni révèle bien cette manière très citoyenne (ou con-citoyenne ?) de se positionner face à l'état :

*« Tout le monde a des restes de rêves
et des coins de vie dévastés,
tout le monde a cherché quelque chose un jour,
mais tout le monde ne l'a pas trouvé...
Il faudrait que tout le monde réclame auprès des autorités
une loi contre toute notre solitude,
que personne ne soit oublié,
et que personne ne soit oublié... »*

Cette attente inconditionnelle en provenance des autorités politiques tranche radicalement avec ce que chantaient à propos du thème de la solitude, Serge Reggiani et Georges Moustaki : « Non, je ne suis jamais seul avec la solitude,... je m'en suis fait presque une amie, etc... » Ne mesure-t-on pas ici un côté régressif que l'état maternel a forgé au sein des mentalités contemporaines. C'est ici que je ne rejoindrais pas entièrement J.-M. Ghitti (2004) dans son analyse de l'état totalitaire remarquablement étayée par ailleurs ; en effet, il n'envisage que la ponctuation d'un pouvoir lié à une main mise intentionnelle de l'état. Or, il

existe manifestement une invitation lancée par le citoyen pour que l'état occupe un pouvoir illimité. Nous sommes bien dans une logique circulaire.

9. Les médias

Nous ne pouvons passer sous silence un autre foyer d'autorité : les médias. Ces derniers participent totalement à la rupture entre l'intime et le public, entre le singulier et le politique. Véritables chevaliers de l'émotion, ils traquent celle-ci en guettant la larme de celui qui s'expose aux médias et mettent le zoom sur l'émergence émotionnelle. L'émotion devient le guide, la voie royale vers le cœur qui palpite, vers l'authenticité du singulier qui a valeur de vérité. Emotion d'une part, dénonciation d'autre part, sont les deux mamelles de l'effet médiatique. Les médias ont l'art d'épingler de façon provocante les aspérités de l'existence en ne montrant cette fois-ci que le côté négatif de la vie. Ils y décrivent des situations de plus en plus singulières, de plus en plus limitées. **Du fait que ces images ou ces informations sont renvoyées à l'entièreté d'une population, au même moment par le phénomène du réseau, on peut aisément déduire qu'il s'agit d'un fait général ou collectif.** Nous assistons à une distorsion cognitive qui bétonne une fois de plus la confusion entre la partie et le tout, entre le singulier et le collectif. Moyennant cette distorsion, le fait ponctuel montré dans les médias apparaît comme le tout dont s'empare forcément le politique vu que sa fonction est de s'occuper du tout, du collectif.

Hélas, plongeant béatement dans cette distorsion cognitive, il devient cautionné pour décréter - comme dit plus haut - à propos de petites choses ne concernant *in fine* que des minorités. On voit à quel point les médias sont devenus incontestables parce que précisément ils sont tellement immergés dans ce qui se passe au niveau du public que l'on croit que c'est là que se niche la véritable opinion publique alors que sans aucun doute ils sont la source de celle-ci, le lieu de son façonnement. En tout cas, quoi qu'il en soit, les médias et la presse ne s'avèrent absolument plus des agents de la démocratie tels qu'ils se sont toujours proclamés être mais sont devenus de plus en plus les agents des « tautocraties légiférantes ». **Si l'état est devenu totalitaire, les médias sont devenus les collabos.**

Le fait d'informer ne subit aucune critique. Informer est bien. Or, combien de campagnes préventives n'ont-elles fait qu'attiser et fasciner par rapport à l'objet de lutte ? L'information

visuelle ne dépose-t-elle pas des images subliminales qui ont un réel pouvoir de suggestion ? L'information via le Net, dès lors qu'elle concerne une réalité naturelle est assez régulièrement délétère. Certains lieux retirés dévoilés sur internet amènent un nombre trop élevé de visiteurs, et le site (réel) doit être fermé, interdit ou réglementé de telle façon qu'il en perd tout son charme. L'information est-elle nécessairement un bien ? N'y a-t-il pas place pour une certaine écologie de l'information à savoir d'inclure la conséquence de l'acte d'informer avant de divulguer?

10. L'autorité de la femme

En 2001, l'affiche d'un film « Sur mes lèvres » montrant un homme et une femme faisait aussi apparaître un sous-titre : « Il va lui apprendre les mauvaises manières, elle lui apprendra les bonnes ». A elle seule, cette affiche résume un positionnement extrêmement fréquent dans l'opinion publique, dans les revues à haute diffusion, dans ce qui se dit et se montre dans les émissions télévisées. Le masculin et le paternel sont considérés comme le lieu du mal, tandis que le maternel et le féminin comme le lieu du bien. Bon nombre de publicités, de films vont répétitivement dans le sens de faire apparaître l'homme comme le niais, le psychopathe ou la partie bousculée par la femme. La scène visuelle d'une femme giflant un homme, est devenue monnaie courante sur nos écrans ; l'inverse serait intolérable. Tout dans la société invite à cette disposition. Le film « L'enfant » des frères Dardenne (primé à Cannes en 2005) appuie ce phénomène, tout comme la pièce de théâtre « Le ticket ».

Dans des groupes¹ de patients que nous organisons, une collègue et moi-même, autour du masculin et du féminin, nous avons été surpris de constater que rien ou quasi-rien ne peut se dire sur la composante masculine comme si elle était devenue impensable alors que beaucoup se dit sur le féminin et le maternel. Le paternel est défini comme l'autorité, ce qui ne veut encore rien dire. Il convient en effet de préciser ce qui au sein des valeurs véhiculées par le masculin et le paternel faisait autorité. De plus nous avons régulièrement observé du côté des femmes une tendance spontanée à être extrêmement méprisantes dans leur discours à l'égard des hommes à tel point qu'un jeune homme de 26 ans soupirait pour marquer son dépit face à cette dévastation représentative qui ne lui ouvrait aucune voie identificatrice.

¹ Atelier mis sur pied, dans le cadre d'une prise en charge de deux semaines consécutives en hôpital de jour, aux cliniques universitaires de Mont-Godinne, à Yvoir, et co-animé par Bernadette Tasiaux et Bernard Fourez

Divers éléments appuient l'histoire de cette opinion : les réflexes égalitaires décrits plus haut, et afficher l'homme comme un abuseur de pouvoir ; ils ne peuvent que hisser à la place de héros celle qui est encore vue comme la victime. Or, dans nos contrées, la femme est libérée. La plainte féministe m'apparaît obsolète actuellement à moins qu'il y ait plus de pouvoir à recueillir de la position prolongée de victime fictive que continuent à permettre de le croire, les derniers ouvrages de M.-F. Hirigoyen.

Pour mieux comprendre ce passage de l'autorité paternelle à l'autorité maternelle, nous devons irrémédiablement retourner au culte de l'enfant et surtout au **désir d'enfant**. Avec l'arrivée de la contraception, le fait d'avoir un enfant glisse inmanquablement du côté du désir d'enfant et ne s'inscrit plus uniquement dans la procréation, dans la nature de celle-ci, et dans le fait d'avoir un enfant qui justement pourrait ne pas être désiré.

La maîtrise de la procréation permet de faire passer l'enfantement de la nature vers la culture. Le désir d'enfant constitue un fantasme d'autant plus puissant que l'enfant, comme précisé plus haut, est devenu, avec l'avènement des sociétés modernes, le pilote du temps et le moteur du monde ; avoir un enfant devient de plus en plus en rapport à un fantasme qu'une inscription dans un réel, celui de la nature. Or, avec la désinstitutionalisation de la famille, ce trait culturel du désir d'enfant va accentuer le rapport à l'enfant bien plus du côté de la mère : désirer un enfant ne peut réellement être ressenti, incarné que par la proximité biologique donnée lors de la grossesse qui devient le point d'aboutissement de ce désir. Pour l'homme, le désir d'enfant ne peut se concevoir qu'au travers de l'enfant, c'est-à-dire par la position institutionnelle et non biologique qu'il peut soutenir par rapport à ce dernier. La désinstitutionalisation de la famille, elle-même orchestrée par le démontage des dispositifs symboliques de la fonction paternelle (œuvre de déconstruction consciente et délibérée) laisse très floue la place du paternel et redéploie de la sorte la fonction maternelle.

« Avoir un enfant » ou « Mettre un enfant au monde » ? « J'attends un enfant » ou « J'attends famille » ? Quelles sont celles qui font autorité aujourd'hui ? Désirer une famille est tout autre que désirer un enfant.

La désinstitutionalisation de la famille semble faire glisser le désir d'enfant vers le seul désir de type maternel, tant chez l'homme que chez la femme. Une affiche de publicité pour voiture

montrait un homme, torse nu avec un bébé dans les bras dont la bouche tétait son sein gauche. Sur la couverture d'une revue « Marie-Claire », un titre : « Les pères sont-ils de bonnes mères ? » Cela confirme un rapport à l'enfant envisagé sous le seul trait du rapport au maternel, omettant du reste, le « travail maternel » comme l'évoquera plus loin Didier Robin.

Or, qu'est-ce que l'amour au paternel ? Un amour qui se maintient dans la durée et dans la distance, un amour qui se déploie selon des vecteurs institutionnels. Cela le distingue de l'amour maternel qui se déploie par les vecteurs d'une proximité davantage ancrée dans le réel. Ces deux types d'amour ont été soutenus notamment par la conjugaison de la quête économique à l'extérieur afin que le père assure la permanence du foyer, avec la proximité dans le concret du domestique pour la mère. Cet équilibre qui fut celui des décennies et siècles précédents, s'est disloqué.

L'amour du Dieu Père dans la religion chrétienne, n'est pas du tout un amour de proximité, de témoignage incessant de manifestations affectives mais bien plus cet amour qui se soutient dans un ailleurs à distance et malgré cela dans la permanence. L'amour au paternel est-il encore pensable actuellement ? Il nécessite des représentations et des cognitions en provenance de l'institutionnel qui semblent s'être étiolées à ce moment de l'histoire.

L'importance accordée à l'émotion, à l'affectif, amplifie, augmente et confère l'autorité au proche. En effet, c'est le *Proximus* qui a autorité. Aurait-on imaginé un opérateur de GSM prendre le mot « *distancius* » pour se nommer ? L'amour impersonnel et distant n'est certainement plus ce qui peut faire recette aujourd'hui. Dans une consultation de couple, une femme dit à son époux : « Tu n'es pas assez père avec les enfants ». Quand elle précisa sa pensée, il s'avérait qu'elle souhaitait que son mari soit plus proche de ses enfants, joue plus avec eux, s'épanche plus auprès d'eux, ait des manifestations affectives plus déployées. En d'autres termes, le « Tu devrais être plus père avec les enfants » revenait à demander à ce que le père soit plus mère avec les enfants... Peut-être pour permettre paradoxalement à la mère d'être moins mère.

Le passage de la « mère nature » à la « mère culture » organise des positionnements radicalement différents tant du côté de la mère que de celui de l'enfant. La mère nature sera une mère dont la proximité avec l'enfant sera marquée par une protection de celui-ci, ce qui ralentit le passage de l'enfant de la nature à la culture. Il s'agit de mères telles qu'on les a

beaucoup décrites dans toute la littérature psycho-dynamique de la première moitié du 20^{ème} siècle, de mères fusionnelles dont les enfants étaient des enfants peureux, timides. Il faut admettre que l'enfant timide est devenu plus rare. Actuellement, la mère culture se positionne radicalement différemment. Elle aura tendance à inscrire l'éducation de l'enfant dans une éthique de subjectivation maximale, le poussant à une autonomie la plus vite acquise, l'inscrivant dans une multitude d'activités, piano, basket, cours de dessin, psychomotricité et le conduisant de l'une à l'autre, la voiture devenant le vestiaire. Nous avons alors des enfants poussés très tôt du côté de la culture qui ne sont plus du tout des enfants timides mais plutôt des enfants hyperactifs voire, hyperkinétiques.

L'enfant timide est à la mère nature ce que l'enfant hyperactif est à la mère culture.

Poussant leur enfant à l'extérieur et prenant peut-être là un rôle paternel, ces mêmes mères vont s'interposer entre l'enfant et l'enseignant perçu comme trop exigeant. C'est peut-être le moyen trouvé pour rétablir une certaine proximité.

Comme le désir d'enfant procède d'une subjectivation maximale de la procréation, il s'agit que l'enfant lui-même s'inscrive dans ce processus. L'enfant que l'on a désiré ne peut pas être raté sous peine de s'imaginer être une mauvaise mère. Ainsi l'interventionnisme de la mère sera du côté d'un maximum de prévention, pour éviter toute entrave au processus de subjectivation, afin qu'il n'y ait rien qui puisse empêcher son devenir autonome. Il conviendra alors d'agir de façon très interventionniste sur le milieu pour en éviter les traumatismes. De la sorte, la mère résonne avec la culture de la prévention dont on a parlé plus haut. Elle adressera à ceux qui s'occupent de son enfant une exigence énorme et une défiance importante car ils pourraient être un frein au développement de l'enfant. Elle sera soutenue et se soutiendra par les droits de l'enfant qui donneront raison à son propos. L'enfant connaîtra de la sorte une forte exposition à la **défiance** et sa « socialisation » risque de ne pas en être une : se socialiser consiste à se frotter aux autres dans une confiance et une participation collective et non de repérer les éventuels prédateurs de l'*ego*.

Le « droit de l'homme » aboutit-il à de l'a-socialisation ? Si la mère culture appuie le trait **défiant** chez l'enfant, la mère nature, de par l'évitement de l'exposition appuiera le trait **peureux**, ce qui n'est pas la même chose sur le plan du rapport à l'autre. La défiance relève de la mise au défi, c'est à dire postule l'autre comme moins capable ; nous sommes alors dans une disposition narcissique.

La prévention consistant à tout faire pour ne pas trop s'exposer, à tout faire pour être protégé, apaisé, a été bien plus du côté du maternel que du paternel : le ressort de ce dernier exposait préalablement beaucoup plus l'enfant à affronter, à oser, à se lancer, et à connaître le négatif de l'existence. Mais alors que précédemment l'ouverture vers la culture était opérée par le père et le rapport à la nature était opéré par la mère, actuellement nous voyons que la mère propulse l'enfant vers la culture. Que reste-t-il alors au père dans cette ouverture de la culture ? Autrement dit qu'y a-t-il encore à conjuguer au sein du couple en terme de valeur éducative différente (conjuguer = combiner) ? Y a-t-il encore besoin d'un couple parental ? Nous voyons ici se dessiner une androgynie parentale.

Comme le précise M. Gauchet, la famille cesse d'être ce lieu de socialisation qui fait passer de la nature à la culture ; on ne doit plus rentrer dans cette dernière, avec l'enfant du désir, on y est projeté dès la naissance.

Si maintenant nous quittons la famille, nous voyons que la protection de type maternel se redéploie bien-entendu dans tous les secteurs de la prévention comme précisé plus haut mais aussi dans le rapport à la nature. Il est en effet assez frappant de voir que le rapport à la nature est enseigné dans les écoles essentiellement sous l'angle de la protection de la nature. L'écologie semble bien être le foyer de ce qui fait autorité : la nature est vue sous l'angle d'une victime de l'homme, elle est le lieu des projections fantasmatiques de l'égalité et du droit (l'animal est un être de droit, l'arbre est un être de droit aux Etats-Unis) et à son sujet, il convient de faire valoir tous les principes de prévention et, bien entendu, de protection.

Qu'est-ce que cette invitation à la protection va déclencher dans le rapport de l'enfant à la nature ? Une position de distance, une position qui risque de ne pas connaître l'incarnation du fait d'être dans la nature. Il ne s'exposera que frileusement à cette nature sur laquelle il ne pourra pas marcher, qu'il ne pourra pas toucher. Réduire le réel naturel au stade de musée (cfr éco-musée) nous permet de nous détacher encore plus de celle-ci. Plutôt que d'apprendre à protéger la nature, ne serait-il pas intéressant d'inviter les enfants à se frotter à cette dernière, à s'y coltiner, à s'y cogner ? Cela permettrait sans doute d'éviter les lacunes de psychomotricité nécessitant chez tant d'enfants moult rééducations afin de re-provoquer l'incarnation ratée par la piètre culture préventive ?

CONCLUSION : Les aveugles de l'invisible.

L'on pourrait continuer la liste des foyers d'autorité à l'œuvre dans notre édifice social. Pensons au primat du code (l'informatique, les normes....) sur le réel, le temps présent comme seule temporalité culturellement valorisée,....etc

Toutefois je voudrais terminer par ce point.

Il ressort de cet écrit que chaque thème apparaît très peu dialectisé. C'est le témoin le plus éloquent du sortir de la modernité. D'aucuns nomment notre période post-moderne, ce qui code une réalité bien observable et bien tangible : **l'atomisation**. La post-modernité témoigne de cette mosaïque d'éléments juxtaposés qui n'offrent plus les dispositions cognitives et symboliques, pour se représenter le Tout dont ils font partie. Il est curieux en effet de constater un nombre élevé de foyers faisant autorité chacun à la manière d'une pensée unique. Nous sommes donc face à une multitude, à une mosaïque de pensées uniques qui peuvent s'établir ainsi car elles ne prétendent pas faire partie d'un tout. De ce fait, elles peuvent échapper à la critique, pour devenir totalitaires et entraver un réel processus de pensée.

La pensée ne peut se déployer que lorsque des éléments disparates peuvent être reliés par quelque chose qui les ressaisit comme un Tout. Sinon, nous en restons à une compilation d'éléments clivés. Et les psycho-dynamiciens connaissent bien le fait que c'est la ressaisie possible de deux éléments dans un Tout qui est la condition du passage du clivage à l'ambivalence et à l'élaboration.

C'est donc ici que le vocable d'individualisme prend tout son sens. *Indivisum* équivaut à *atomos* ; qui ne peut plus être coupé, divisé. Il ne s'agit en aucun cas de vivre seul dans son coin - auquel cas notre société ne serait nullement individualiste - mais d'une façon de voir et de se positionner dans le monde par le seul prisme de la particule.

Par ailleurs, si la critique de ces foyers d'autorité s'avère difficile, sans doute est-ce dû au fait qu'elle porte sur des éléments invisibles, cachés dans l'opinion publique et qui agissent comme de véritables croyances. Or, la disposition à s'entretenir avec l'invisible s'est

considérablement réduite pour n'exister quasi plus avec le sortir définitif du religieux et avec l'horizontalisation galopante des rapports humains que nous connaissons.

Cette articulation avec le niveau de l'invisible, la modernité nous l'avait enseignée et transmise. La post-modernité nous invite à l'oblitérer et fait ainsi de nous de véritables **aveugles de l'invisible**.

ANATRELLA T.,

de TOCQUEVILLE A., 1840, *De la démocratie en Amérique*, Folio Histoire, Paris

FOUREZ B., 1998, « Docteur, je manque de confiance en moi. », *Cahiers de psychologie clinique*, 10, pp173-196, Louvain-la-Neuve, De Boeck Université

FOUREZ B., 1999, Fraternité : perspectives historiques et sociétales. In *Les ressources de la fratrie*, (sous la direction de Tilmans-Ostyn E. et Meynckens-Fourez M., Toulouse, Eres-Relations

FOUREZ B., 2004, Personnalité psycho-familiale, personnalité psycho-sociétale, *Thérapie familiale*, Genève, 25, 3, pp. 255-275

GAUCHET M., 2002, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Galimard Tel

GHITTI J.-M., 2004, *L'état et les liens familiaux : mécanisme de la domination*, Cerf

HIRIGOYEN M.-F., 1998, *Le harcèlement moral*, Paris, Syros

MARCELLI D., 2003, *L'enfant, chef de la famille*, Albin Michel, coll. Essais

MURRAY P., 1999, *Après l'histoire, I*, Lonrai, Les belles lettres

MURRAY P., 2000, *Après l'histoire, II*, Lonrai, Les belles lettres

SCHNEIDER M., 2002, *Big Mother*, Paris, Odile Jacob

TODOROV T., 2000, *Mémoire du mal, tentation du bien*, Robert Laffont

Débat après l'exposé de B. Fourez

Je m'appelle **Yannick**. Je voudrais vous interpeller concernant la pensée positive. En ce qui me concerne, j'ai la sensation que la pensée positive doit seulement servir à l'individu pour sortir de ses peurs et réapprendre à faire confiance à la vie, aux imprévus, aux coïncidences, cela me paraît une dynamique positive qui va dans le sens de tous vos propos.

Vous pouvez me dire ce qui vous dérange au niveau de cette pensée positive ?

B. Fourez :

Il me semble que si on accentue ce trait-là, on désaccentue un autre trait qui est ce négatif de l'existence. Anthropologiquement, nous sommes constitués d'un tendeur qui serait la pensée positive et la pensée négative. Je me dis que le danger de la pensée positive c'est que justement elle est souvent présente pour pouvoir sortir d'un moment négatif ; comme s'il ne pouvait pas être un ressort, une possibilité de nous animer. C'est présenté comme si ce moment négatif ne pouvait pas exister. Que nous fassions de la pensée positive dans certains soins, d'accord ; je pense que cela devient peut être intéressant à certains moments, mais le problème, c'est quand ça devient une « culture ». Cela me pose problème. C'est comme si on ne pouvait plus dire que le négatif est mauvais et le positif est bon et comme si cela ne servait à rien de connaître du négatif. Je pense alors qu'on rarefie l'humain du seul côté du positif.

Yannick

Oui, mais, je pense que les personnes qui véhiculent la pensée positive insistent sur l'importance de vivre et de pouvoir retirer des leçons de vie des moments négatifs plus difficiles, de les reconnaître en tant que tels. Je pense que c'est justement une déviance d'aller vers cette espèce d'euphorie : « tout va bien, c'est beau ».

B. Fourez

Oui, cela me paraît clair, dans le monde du travail, mais je vois en opérant en terme de généralisation, la difficulté à pouvoir penser que le négatif est fécond. Donc, c'est d'un effet dont je parle, ce n'est pas d'une essence même de la pensée positive ; on en arrive vite à une pensée unique.

Je pense à tout le discours managérial, actuel.

Prenons l'exemple du stress. On en arrive à dire : le stress, c'est la vie. Si vous êtes stressé, c'est que vous avez de l'adrénaline, si vous avez de l'adrénaline, c'est que vous êtes vivant. Donc, à la limite, vous êtes mort si vous n'êtes pas stressé. Ce que je dis là, ce sont des réalités et pas des constructions personnelles. C'est un patient qui me le dit comme tel, et il n'est pas le seul. On dit à mon patient : « vous devez avoir des activités pour pouvoir évacuer le stress ». La plupart de vos loisirs va servir à évacuer le stress. Si vous pratiquez un loisir, uniquement comme exutoire du stress, je vous plains. Moi, quand je pratique un loisir, c'est justement pour me déployer sur un versant différent de celui du travail. Je m'enrichis anthropologiquement sur un autre versant. Si je cours uniquement pour liquider mon stress, je redonne du pouvoir et de l'autorité au travail stressant qui devient ce qui organise entièrement ma vie. Si vous avez déjà entendu le discours en provenance du monde du travail, c'est hallucinant ; tout ce qui est appelé formation, devrait plutôt s'appeler déformation. C'est une déformation proposée.

Je pense que l'action est dialectique, c'est ce que j'essaie de faire passer. Ce qui me pose problème, c'est l'absence de dialectique, c'est hallucinant. Vous ne savez pas penser quelque chose s'il n'y a pas un point central qui organise la pensée. Dans le développement psychogénétique de l'enfant, on a montré que le clivage "bonne mère" - "mauvaise mère" est surmontable par un processus de pensée qui parvient à articuler les contraires : c'est la pensée. Je trouve qu'actuellement, on a reperdu un terrain exceptionnel à ce niveau-là : pensée positive et négative.

Intervenant x

Avec ce que vous nous avez dit ce matin, je me sens bien déformé et capable aujourd'hui de commencer à penser, c'est peut-être ça une formation.

Serge HEUZÉ, Secrétaire Général de L'AIRe

Je suis intéressé par tout ce qui s'est dit pendant cette matinée. Pour moi cela fait un peu croisement avec une autre question ; quelque chose qui me préoccupe un peu, et j'aimerais avoir votre avis. Beaucoup de gens travaillent justement sur la question du vacillement des repères anthropologiques que vous avez aussi abordé tout à l'heure, notamment sur l'intériorisation de l'interdit. Paul Lionais, entre autre a écrit à ce sujet : l'enfant du désir est tellement désiré que ses parents sont très embêtés de dire non à cet enfant autant désiré.

Puisque lui dire non - ce que vous avez remis en circularité - c'est lui dire en fait qu'il n'est pas autant désiré. Auparavant, nous intériorisons l'interdit, pour ne pas prendre le risque de déplaire à nos parents, nous faisons ce qu'ils nous donnaient comme paradigme. Et là, l'enfant dans cette position n'est plus en position de déplaire ; donc, on a complètement inversé ce qui va permettre l'intériorisation de l'interdit. Or, si l'intériorisation de l'interdit, qui est justement un des fondements anthropologique disparaît, que va-t-il nous rester culturellement ?

B. Fourez

Comme dit l'intériorisation de l'interdit, l'interdit, c'est par définition : ce qui m'est impersonnel. Or, l'enfant du désir, c'est l'accentuation du trait personnel à propos de l'enfance et de l'éducation, et donc il y a cet espèce d'affaissement sur le seul lieu de l'affectif qui aboutit alors à des positions justement d'évitement, puisque je ne peux pas interdire sinon je vais casser la relation. Je pense que là, il y a la question de l'impersonnel. Est-ce que c'est bien l'impersonnel ? Mais non.

Nous sommes passé d'un "dividu" à un individu. Le mot "dividu" n'existe pas mais je trouve qu'il ferait bien d'exister, ce serait beaucoup plus clair. Dans le fond, l'être névrotique ou l'être de l'enjeu freudien était un être qui avait justement cette intériorisation massive de l'interdit et de « l'autre », du « grand autre », de l'impersonnel en lui. Il sentait poindre cette question du désir et se sentait tiraillé entre ces 2 pôles, un pôle qui n'était pas lui et qui lui était imposé et puis cette histoire qui était quand même bien lui. Le summum, là-dedans, c'est l'obsessionnel : "Qui voudrait bien, mais nom de Dieu n'ose pas, mais, il est tiraillé ». Trouver des moyens, ça c'est du niveau névrotique.

Je pense qu'effectivement en accentuant le désir, en accentuant l'individuation, on est tombé dans le phénomène de l'individualisation et, donc, il y a une intériorisation, c'est-à-dire, faire rentrer en vous ce qui n'est pas vous. C'est donc quelque chose de l'ordre de l'impression au sens purement descriptif du terme, or, je n'ai pas eu l'occasion d'en parler ici, mais c'est un des thème qui fait autorité aujourd'hui, c'est l'expression. Nous avons une difficulté à avoir une partie de nous qui n'est pas nous, je me souviens avoir posé la question à une personne tout à fait contemporaine, âgée de 26-27 ans après plusieurs entretiens en thérapie : "Est-ce que vous pensez qu'en vous, il y a autre chose que vous ?" Elle me regarde avec un air bovino-ferroviaire. Elle me dit a priori non. Elle me regarde encore et me dit : "Mais qu'est-ce que

vous voulez dire là ?" Je lui répond : "Je ne sais pas moi, vous êtes une belge, vous êtes une femme, vous habitez ici à Bruxelles, vous avez une culture comme ça, vous avez une famille comme ça, vous êtes ici à ce moment de l'histoire et pas au 17^{ème} siècle". Elle me regarde et comme elle m'avait dit : "a priori, non", je lui dis : "a posteriori ?" Elle me répond toujours non. Cela montre qu'il y a une subjectivation à outrance qui ne nous permet plus de nous penser. Justement à ce sujet, c'est quoi le sujet moderne ? C'est celui qui casse son assujettissement, mais, il doit avoir une perception de son assujettissement pour se mettre dans cette dynamique de "se casser de". Cette trace de l'impersonnel, c'est vraiment un des enjeux actuels, je pense. D'ailleurs, sur le plan thérapeutique, ce n'est plus l'accentuation du désir qu'il faut qu'on fasse, c'est fait ça. La société l'a fait pour nous, l'enjeu des thérapies, ce n'est pas à mon avis l'augmentation de la fraction singulière, c'est la restauration de la fraction non singulière. C'est marrant aussi qu'en pleine période de l'expression on voit des tas de gens qui s'impriment avec les tatouages, les piercings ; c'est quand même un signe de résurgence de ce phénomène d'impression à la différence des tatouages primitifs dont le code était bien entendu dicté par l'impersonnel, c'est-à-dire par le général, alors que, maintenant, justement, "c'est mon choix", c'est à partir de moi que je m'imprime. Mais, je pense que la dynamique d'impression est quelque chose qui est ressenti comme un outrage à l'autonomie. Je pense que c'est ce que vous disiez, en tant que parents, si j'imprime quelque chose à l'enfance c'est comme si je le polluais d'une autre chose que lui-même. Cette acceptation de pouvoir être sali par l'autre, le social, c'est cela aussi. Par exemple, quand vous voyez dans les populations très ancrées dans l'impersonnel, quand vous voyez comme cela se passe dans les transports en commun en Afrique, où vous êtes 12 dans une bagnole avec des pigeons, des machins, des trucs à gauche, à droite, faire 100km en première vitesse, des histoires comme ça. Là vous êtes pollué par l'autre, mais c'est vivable. Je voudrais interroger la montée du propre dans nos pays qui a quelque chose de très sale.

Richard Bergen, Administrateur de l'association PETALES

PETALES est une association de parents préoccupés notamment par des problèmes de comportements et rencontrent parfois des difficultés importantes. Au fond, y-a-t-il une explication sociétale à l'observation que nous faisons très souvent quant au fait que c'est la maman qui vient exposer son problème, c'est rarement le père ? J'entends aussi très souvent d'autres discours lorsqu'on est convoqué au tribunal, parce que la situation devient plus

difficile, c'est la mère qui s'y rend, rarement le père et la mère. Le père est très souvent absent y-a-t-il une explication, y-a-t-il quelque chose de nouveau dans le rapport à l'autorité ?

B. Fourez

Quand vous voyez des mères qui disent que le père n'est pas là, demandez-leur si elles en ont parlé avec lui et ce qu'il a dit. Vous verrez qu'il y a un déni ou une non-prise en compte de ce que le père a dit. Nous voyons que la dynamique qui, à mon avis, spécifie justement le genre masculin du genre féminin, c'est que le maternel, est une dynamique qui s'organise autour du phénomène d'accentuer les choses du côté de l'encerclement, de la protection, de faire les choses. Quand il y a une difficulté, le masculin est beaucoup plus dans le détachement, dans la vie vers l'extérieur. Il ne va pas se représenter le problème, il va prendre la tangente, bien que cela soit négatif de dire ça. Je pense que le problème, dans ces familles-là, c'est qu'il y a une telle polarisation de l'axe maternel d'un côté sans pouvoir concevoir le paternel d'un autre et vice versa du côté paternel de ne pas pouvoir concevoir le maternel. En fait, on n'est pas mère sans père et on est pas père sans mère, c'est impossible. Françoise Dolto le disait à l'époque, en 1977 « Oui, mais là, vous ne décrivez pas une mère mais vous me décrivez une pédophile ». Cela vaudrait la peine d'interroger : qu'est-ce que le père a déjà dit ?

Vous verrez que très souvent, il a proposé des choses qui n'ont jamais été écoutées, ou en tout cas n'ont pas été conjuguées, organisées en terme de conjugalité. Je pense que c'est un point qui est à regarder et de toute façon, il faut bien vous dire que le désir d'enfant, si on est vraiment sur la question de l'enfant, du désir ressortira forcément du côté du maternel. Le père ne désire pas l'enfant comme une mère désire un enfant. Si c'est le désir d'enfant qui fait autorité, le père ne désire pas l'enfant de la même façon, il peut désirer l'enfant à travers ou il peut désirer quelque chose à travers l'enfant ou la famille mais pas l'enfant en tant que tel. Le désir d'enfant institue le matriarcat, ça, c'est incontournable. C'est peut-être cela qu'il faut questionner.

Unknown 10/9/06 11:10

Mis en forme

CONSULTATIONS MEDICO-PSYCHOLOGIQUES

S.S.M.T. asbl
Rue Beyaert 59b
7500 TOURNAI
Tél. (069) 22 05 13
Fax (069) 22 10 41

« Il court, il court le jeunet,
le jeunet du bois joli »
Le langage fait il encore autorité ?
Colloque du 08 juin 2006

Introduction

Puisque c'est comme cela que l'on doit commencer, je me présente : je suis psychiatre infanto-juvénile, bruxellois de souche pendant 28 ans. Après un passage en Suisse, obligé dans les années 60 pour la formation en infanto-juvénile. Je suis établi dans le Tournaisis où je travaille dans un centre de guidance où l'équipe compte 22 personnes.

Je travaille également dans une autre équipe, moins connue sans doute, qu'on appelle « un Centre de Réadaptation fonctionnelle-psy pour enfants », qui est aussi un lieu de consultation ambulatoire, un peu plus médicalisé d'autant plus que là, nos équipes sont orientées sur des problématiques d'enfants handicapés ou polyhandicapés, ou sur des difficultés d'apprentissage.

Je pense que j'aurais du aussi ajouter, pour être honnête, que je suis un « enfant des Ligues » puisque la plupart de mes formations au cours des années 70, se sont réalisées grâce aux interventions de ce qu'on appelait à l'époque la Ligue d'Hygiène Mentale, devenue ensuite Confédération des Ligues, puis Ligues Régionales de Santé Mentale .

Pour la Wallonie, à l'inverse de Bruxelles, cette Ligue a donné naissance à l'institut Wallon qui est maintenant un organe incontournable en tout cas en énergie et en ressource, autant que comme porte parole auprès des politiques.

Derrière quoi le Docteur FOUREZ nous a t'il donc fait courir ?

Courir un peu en tous sens !

Derrière quelle autorité d'ailleurs, tentons nous tous de courir dans cette société ou vous savez qu'on arrête pas de courir(ce qui est du reste « bien vu ») et qui, paradoxalement, n'arrête pas de déverser des médicaments pour calmer les courses que cette société elle-même crée.

En bon psy d'enfants je vais donc essayer de vous entraîner dans une petite histoire, puisque les psy-enfants ne peuvent jamais que vous raconter des histoires et vous savez que si l'on ne sais pas trop aujourd'hui ce qui fait autorité (le thème de ce colloque) moi, je suis certain que les psy ne peuvent jamais, eux, « faire autorité ».

Les psy sont là pour réfléchir, pour jouer avec des idées, pour dialectiser, rencontrer d'autres idées, mais pas là pour dire ce qui est bien ou pas bien.

L'hypothèse autour de laquelle je voudrais vous entraîner est une sorte de postula : est ce que l'enfant contemporain n'est pas un enfant différent du passé ?

Ne serait il pas moins inscrit dans le langage ?

Ne serait il pas, dés lors, annonciateur non pas simplement d'une autre culture, mais peut-être d'un vrai changement de civilisation ?...ce qui mettrait à « mal » l'autorité d'aujourd'hui !

Un « être » de langage ?

Voilà le décor planté : si c'était vrai que l'enfant contemporain était un *enfant moins inscrit dans le langage*, il faudrait pour cela qu'on s'entende schématiquement sur ce qu'est « être dans le langage ».

La première chose que je vais faire c'est vous dire un petit mot du langage pour que nous soyons tous sur la même longueur d'onde et bien d'accord avec le fait que « le langage, ce n'est pas qu'une parole ».

On peut « langagier », c'est à dire rencontrer quelqu'un sans avoir à faire aux mots, sans avoir à faire directement avec la parole.

La parole c'est en quelque sorte un des véhicule que nous pouvons utiliser pour exprimer quelque chose de nous, nous mettre en mouvement dans la rencontre avec un autre.

Donc, quant on parle d'un « être de langage » on ne parle pas d'un être qui parle nécessairement avec des mots. Il y a des tas de langage, que nous connaissons bien et qui ne sont pas des mots !

On peut évoquer le langage du corps, le langage musical, le langage artistique...

Peut-être parle t'on à tort du « langage informatique » car là, je suis moins sûr que ce soit un langage au sens propre du mot. On est sans doute plus près de la parole, c'est à dire du « code ».

Le « langage » est en effet du côté du symbolique. Il contient une part de mystère, il nécessite un décodage. Il permet « d'entrer en relation » avec quelqu'un , c'est à dire de partager quelque chose de nous, de notre « intime ».

Une relation, nous engage.

Elle nous demande de « prendre un risque »... le risque de perdre une petite part de nous.. pour en gagner une autre, si nous acceptons cette part de l'autre, reçue à notre tour.

Tout cela est bien différent de la « communication » pour laquelle nous ne prenons pas de risque et qui nécessite un véhicule clair, celui des mots, de la parole.

La communication est d'un autre registre que la relation. Elle réfère davantage à des « codes » (les mots !) qu'à un climat, à un vécu, à un « être intérieur ».

Que faudrait il donc pour que nous , les humains, soyons des êtres inscrits dans le langage ?

Je vais vous donner 5 conditions nécessaires à l'émergence du langage, de façon très schématique.

① Le premier point pour que nous soyons des êtres de langage c'est qu'il faut qu'on soit **inscrit dans une histoire.**

Tous les enfants sont nés d'une histoire de famille, du moins jusqu'à ce jour ! Demain je ne sais plus trop ! quant la famille ne sera plus porteuse de notre langage, de notre histoire, je ne sais pas trop ce que signifiera ce mot « langage ».

C'est peut-être cela, le postulat de demain : que nous soyons moins des êtres de langage ! Si c'est vrai que la famille ne nous porte plus, si c'est vrai que les gamètes qui nous construiront seront achetées au rayon des surgelés, si c'est vrai que ces gamètes surgelées nous les féconderons en laboratoire, si c'est vrai encore que cet embryon là, né dans une éprouvette,

sera mis en gestation dans un ventre porteur et que nous n'aurons plus que, dans le shopping, à acheter cet enfant fabriqué pour nous.

C'est à ce moment là, me semble t'il, que la question d'un « être de langage » se posera autrement!

Il me semble que, aujourd'hui, pour être un être de langage, il faut être inscrit dans une histoire qu'on appelle le « roman familial ».

Il faut que l'on soit parlé, raconté, de génération en génération. Ce qui fait que l'on est des êtres de langage, ce n'est pas parce que à un an ou deux de vie on commence à dire quelques mots.

On l'est , parce que les parents ou les grands-parents, ou les arrières grands-parents (on peut remonter les générations) nous ont déjà « parlé » avant même de nous penser.

② Une deuxième condition pour accéder au langage, c'est qu'il faut qu'on soit **pensé et rêvé par un couple**.

On vous en a déjà dit un petit mot tout à l'heure.

Il faut que ce père et cette mère, que ce couple qui est là, commence à laisser son imagination vagabonder pour se demander ce qu'ils vont faire de leur vie, comment ils vont gérer leur propre histoire, leur couple.

De plus, chacun des parents va, dans la différence de l'un par rapport à l'autre, rêver cet enfant sur d'autres voies, dans d'autres sens...à condition qu'ils soient eux-mêmes suffisamment différenciés ce qui nous renvoie à d'autres débats de fond (ex. : l'adoption par des couples homo-parentaux).

③ Une 3^{ème} condition rapidement brossée, pour pouvoir être « un être de langage » c'est qu'il faut un temps de **rencontre corporelle**.

Ce n'est pas aux mamans que je dois le raconter puisque les mamans « apprennent » à parler à leur enfant en les prenant dans les bras, en se promenant avec eux, en les berçant, en leur racontant toutes sortes d'histoires que, comme vous le savez, les bébés ne comprennent pas.

Ce qu'ils « comprennent » c'est la chanson, la mélodie de la voix, le type de mot que l'on va employer du point de vue linguistique ou tous les mots n'ont pas la même valeur (ex. : le mot amour, sonne plus rond que le mot colère, qui, en terme linguistique « claque » davantage).

C'est la rencontre de la brusquerie du mot ou de sa tendresse avec le corps de l'enfant, ce corps à corps là qui va sans doute enraciner cet enfant dans quelque chose du côté du langage. Que fera t'on quand les enfants seront portés par d'autres ? Que fait on déjà dans notre culture quand ce temps de corps à corps mère enfant se réduit à 2 mois, avant la reprise de travail ? Toutes des questions que l'on pourrait se poser et auxquelles la société tente d'ailleurs d'apporter des réponses, tant bien que mal.

④ Une 4^{ème} condition pour qu'un petit humain puisse être sujet, c'est à dire un être de langage, c'est que après tout ce temps de rencontre et de corporalité, il faut impérativement que ce petit soit **séparé** . Bernard FOUREZ vous a évoqué du bout des lèvres les fonctions paternelles en rappelant que la séparation est une de ces fonctions là.

Pourquoi faut il être séparé ? André GREEN, à l'époque disait : « la pensée naît de la rencontre de deux corps (c'est tout ce temps de rencontre corporelle évoqué ci-dessus) dont l'un s'absente ».

Il faut que l'un s'absente pour que la pensée puisse naître. Cela nous le connaissons bien tous.

Par exemple lorsque la famille est plus ou moins composée, lorsque les 3 enfants de cette famille sont nés, lorsque l'aîné de ces enfants a 5 ans, le second 3 ans et le dernier 1 an ½.

Quel est le rêve de ce couple ? Epuisé par cet élevage difficile ! Le rêve vous le savez, c'est de s'offrir un petit week-end en amoureux, puisque c'est cet amour qui nourrit en partie l'enfant que nous avons mis au monde et nous allons donc nous arranger, tantôt avec la grand-mère, tantôt l'oncle, tantôt les amis ou un voisin.. pour s'offrir ce petit week-end avec l'espoir de mettre de la distance par rapport aux soucis des enfants.

Ensuite ? Vous savez bien comment cela se passe ! Evidemment ! On a conduit les 3 enfants et dès que la portière de la voiture se ferme sur le dernier enfant confié à la dernière famille, la mère va se tourner vers le père et commencer ce week-end, délivrée pourtant des enfants, en disant : « j'espère que tout va bien se passer.. j'espère que Lucien aura son doudou...j'espère que la grand-mère va penser que Laurence est allergique à tel aliment et que Mathieu a besoin d'une lumière pour dormir.. » et tout le week-end qui va se passer sera tout rempli de la présence permanente des enfants, des questions que l'on se pose sur eux, car ils ne sont pas là et on les « reconstruits » d'une autre façon dans cet amour renaissant de ce couple.

Donc ce temps de séparation est absolument indispensable pour qu'il puisse, cet enfant, devenir un être suffisamment autonome, c'est à dire suffisamment capable de se nommer comme sujet, de se reconnaître comme un sujet pensant ,à part entière (c'est ce qu'on appelle l'autonomie).

⑤ La 5^{ème} condition est liée intrinsèquement à la 4^{ème}.

S'il est vrai que la séparation permet à cet enfant d'être parlé dans l'amour du couple c'est qu'une part de lui va aussi se construire, dépendre de quelque chose qui lui échappe dès lors complètement.

Je pense qu'un sujet ne peut pas effectivement se construire complètement de part sa propre énergie il doit aussi se référer à une sorte de mystère qui lui échappe, comme quelque chose qui se construit en dehors de lui et qui pourtant le concerne de près.

C'est ce qui a été appelé tout à l'heure « **l'hétéronomie** » c'est à dire la prise de conscience par un sujet autonome qu'il n'existe aussi qu'en fonction du regard de l'autre sur lui, d'une parole de l'autre sur lui.

C'est dire que ce sujet autonome doit prendre conscience qu'un « Autre » existe aussi à côté de lui.

Cette part de nous qui se construit à nos côtés revêt un caractère un peu « mystérieux » est parfois bien difficile à reconnaître pour les humains et peut-être davantage pour les humains contemporains pour qui tout doit s'expliquer, se comprendre.

Pour qui la science prime avant tout et est susceptible d'expliquer..... le mystère même de la vie.

Cette part de mystère de l'homme peut évidemment prendre divers nom selon le point de vue dans lequel on se place : dieux, l'Autre, l'inconscient....le réseau ?

Un être « historique »

Un deuxième point que je voudrais évoquer avec vous, c'est notre « histoire humaine ».

Si on reprend l'histoire de l'être humain depuis le début de notre ère jusqu'à l'an 2006, on peut schématiquement toujours, repérer trois grandes périodes.

- *L'enfant de Dieu* : La 1^{er} étape est la plus longue puisque maintenant les choses s'accélèrent et que ces périodes sont de plus en plus courtes, la 1^{er} étape donc est une « histoire religieuse ».

Dans ces temps lointains de la vie nous étions des « enfants de Dieu » soit pour dire qu'il existe, soit pour prendre le contre pied, mais en tout cas tout ce qui s'est fait de l'an 0 jusqu'au 19^{ème} siècle, tout ce qui se pensait en terme d'autorité, là ou nous tirions la pertinence de notre existence, là ou nous tirions l'essence de notre vie, là ou nous construisions les lois, c'était en fonction de cette référence à un « être suprême » Dieu, était cette part invisible de nous, cette part invisible et donc difficile à nommer, à représenter.

Se référer à Dieu c'était se construire dans un mystère qui nous échappait.

Accepter qu'une part de nous se construise dans un tel mystère, c'était aussi accepter que l'humain se construise en partie en dehors de nous, c'est à dire que nous ne pouvons pas tout maîtriser.

C'est ce qui réfère au concept de « l'hétéronomie » c'est à dire : je me construis au quotidien en posant un certain nombre de choix, réfléchis, conscients, assumés, (c'est l'auto-nomie), mais une part de ce qui me « construit » vient de ce qui m'entoure, de ce qui me constitue en tant qu'être vivant et je n'ai pas d'autorité immédiate sur cette part là de moi qui se réfère à l'Autre (c'est un peu le concept de l'hétéronomie).

C'est cette dualité qui nous a fabriqué, dans un équilibre précaire et subtil entre l'autonomie (je suis capable de dire qui je suis) et l'hétéronomie (...mais je ne peux pas tout dire, je ne peux pas tout faire, je dépend d'un autre qui est impossible à cerner de façon précise et qui constitue cette part mystérieuse qui me construit).

Mais, on nous l'a encore précisé tout à l'heure, aujourd'hui Dieu est mort.

Ce fut une mise à mort lente et longue qui a sans doute pris tout un siècle.

La question d'aujourd'hui est celle de savoir comment Il est remplacé, puisque si l'homme l'a créé c'est qu'il en avait besoin.

L'enfant de la névrose : Nous voici sur la deuxième scène de notre histoire, beaucoup plus courte, puisqu'elle n'a duré qu'un petit siècle et a été initié par l'arrivée d'un autre grand homme, à savoir Sigmund FREUD.

Qu'a t'il « créé » cet homme là ?

De quoi nous a t'il surtout parlé ?

Il nous a parlé en fait de ce même mystère (de Dieu) sauf qu'il lui a donné un autre nom : l'inconscient.

L'inconscient, si on réfléchit bien, c'est aussi cette part mystérieuse, invisible, incontrôlable.

L'inconscient ne se met pas en boîte, ne s'éduque pas, ne se gère pas.

C'est aussi une sorte d'autorité mystérieuse, qui nous échappe constamment.

Je pense que c'était la question du Docteur FOUREZ à sa patiente lorsqu'il lui disait : « est ce qu'il y a un autre à l'intérieur de vous ? » .

Au moins, cet autre là, nous sommes sûrs de sa présence incontournable.

Nos idées, nos actes en témoignent quotidiennement au travers de lapsus, de coq à l'âne, d'actes manqués....

A ce moment là, ce qui faisait autorité, c'était notre capacité de sujet à dialoguer avec cette part de nous même, cachée, mystérieuse et souvent peu accessible.

Vous savez que c'est tout ce fonctionnement psychique qui a créé la culpabilité, qui a créé une « autorité intérieure », avec laquelle le dialogue a pu se nourrir d'autant plus que la société de cette époque là est devenue une société savante.

L'instruction s'est accrue, les connaissances ont fait des bonds magistraux, les moyens de communication ont permis que ces connaissances soient accessibles à tous.

Il fallait une instance « extérieure » (même si elle est intérieure à chacun d'entre nous) pour que l'homme continue à s'interroger, à se mettre en question sur le mystère de sa vie.

Voilà donc, qu'est né, au fil de ce siècle, l'homme nouveau, un homme certes coupable non plus du tout l'enfant de Dieu mais « l'enfant de la névrose ».

Ceci a permis à cet homme nouveau de continuer à s'interroger, à hésiter sur ce qu'il est et sur le monde qui l'entoure.

Mais voilà un 3^{ème} temps à commencer au moins en ce début de 21^{ème} siècle même si ce mouvement est évidemment annoncé depuis plus longtemps.

Aujourd'hui, vous le savez, puisque ce livre fameux est sorti : « l'inconscient n'existe plus ! ».

On a tué Dieu d'abord. On a maintenant tué l'inconscient.

C'est la proposition du tout récent « Livre noir » que vous connaissez bien .

S'il n'y a plus Dieu, s'il n'y a plus d'inconscient, comment va t-on faire pour s'en sortir, nous, l'homme contemporain ?

Quelles valeurs va t'on tenter de remettre à la surface ?. Avec qui les sujet humain de cette nouvelle ère va t'il tenter de dialoguer ?

Je vais reprendre sobrement quelques idées déjà évoquées ce matin.

L'enfant du réseau : Une première valeur de société dont on a beaucoup parlé ce matin c'était cette valeur « d'autonomie ».

Au cours des siècles les grandes valeurs de société ont changé.

Schématiquement, il y a un siècle, la grande valeur de société était : il faut faire des enfants pour assurer une pérennité à notre race et à la civilisation. Vous savez qu'il fallait beaucoup de grossesses pour que deux ou trois enfants dans une famille arrivent à l'âge adulte.

C'était donc le travail essentiel des familles.

Avec l'avènement du monde industriel et de la technologie les valeurs ont glissés vers d'autres valeurs porteuses : le travail.

Ce « droit au travail » est ce qui a « élevé l'homme » : « tu es un homme si tu travailles. Là est ton épanouissement ».

Le travail a engendré des revenus, les valeurs de société ont de nouveau imperceptiblement glissé.

Dans les années 50 à 70 est née une 3^{ème} grande valeur, celle des loisirs.

Les Golden sixties sont advenues. On avait de l'argent ! A profusion ! Le loisir est dès lors devenu un droit ! Honte à qui ne partait pas en vacances, devenues le premier sujet de conversation.

Chacune de ces grandes valeurs, portée par une société, nous influence évidemment tous et chacun.

La société continue du reste à véhiculer toutes les valeurs passées même si elles ne sont plus premières aujourd'hui.

Mais une nouvelle culture est née avec la crise. La nouvelle valeur aujourd'hui est de se « réaliser soi-même ». J'ajouterais, un peu à n'importe quel prix.

Il faut arriver à se créer comme humain, comme sujet.

En me créant moi-même, (l'autonomie), le risque est que je devienne ma propre loi. Je ne dialogue dès lors plus avec cette part de mystère qu'est Dieu, ni avec cette part de mystère qu'était l'inconscient.

Je dialogue « avec moi » en étant seul à pouvoir dire ce qui est bien pour moi dans une espèce d'illusion que je dois absolument tout maîtriser (en niant en fait cette part hétéronome de nous même).

Et d'ailleurs, dans cette grande maîtrise là, se sont modifiées toute une série d'histoires, porteuses jusqu'alors :

Par exemple , il semble aujourd'hui inconvenant de parler de St-Nicolas, de son traîneau ou de son hélicoptère pour faire une surprise au milieu de la nuit, avec les pas dans la neige....

On ne peut plus raconter cela parce que aujourd'hui s'est transformé en un mensonge, une tromperie.

Autre exemple ? On ne peut plus parler aux petits enfants avec des mots qui leurs sont propres ; on ne peut plus s'identifier de façon régressive aux petits. Parce que cela ne fait sérieux ! Parce qu'il faut « parler adulte » pour les aider à grandir vite ! Parce qu'il faut que ces petits deviennent tout de suite indépendants (ce qui ne veut pas dire autonomes mais simplement vite capables de prendre en main les activités de la vie quotidienne).

Dés lors, ce sujet contemporain là, qui n'accepte plus une part de mystère, qui imagine qu'il sait tout et qu'il maîtrise tout, cet homme là construit dans le savoir et les certitudes comment va t'il donc tenter de recréer cette part de mystère ? Toujours la même question ? ...

Puisqu'il est à ce moment là « aveugle de l'invisible » (selon la formule de B FOUREZ) il ne peut plus voir quelque chose qu'il ne comprend pas, qui existerait en dehors de lui.

Comment au départ de cette autonomie poussée à l'extrême, va t'il tenter de recréer quelque chose du côté de l'hétéronomie, du côté de ce qui n'est pas « lui » et du côté de ce sur quoi il n'aura pas de pouvoir ?

Le postulat que je vais vous proposer n'est en réalité qu'une question : « Aujourd'hui, ce sont peut-être les réseaux qui ont remplacé cette part de mystère de nous ».

Vous savez que les réseaux sont les « nouveau évangiles » proposés par le politique !

Le réseau doit tout relier, mettre tout le monde d'accord, jouer une sorte de concerto à une voix.

On imagine volontiers dans un scénario catastrophe, que peut-être des institutions ne seront plus agréées, plus reconnues, plus subsidiées si elles ne jouent pas volontairement cette carte du réseau.

Serait ce donc aujourd'hui le réseau, parmi tout ce qui a déjà été proposé, qui serait « la nouvelle autorité » sur laquelle l'humain peut s'appuyer ?

Ce réseau qui « contiendrait » en même temps cette part de mystère, d'invisible, d'incontrôlable qui nous est tellement nécessaire pour devenir sujet ?

On pourrait évoquer d'ailleurs différents réseaux : de téléphonie, des SMS, du clavardage, de l'image virtuelle...images devenues pour les jeunes générations « l'œil de la mère » dans lequel l'enfant contemporain se construit. En témoignent, le concept « d'extimité » avancé par Serge TISSERON, les nombreuses émissions de télé réalité, le fait que les lois n'organisent plus le social, comme se plaît à le dire Christian PANIER.

En ce sens, l'enfant contemporain est déjà l'enfant de l'image et donc, qu'il le veuille ou non, l'enfant des réseaux, mais ceci est une autre histoire.

Si tout cela est vrai, je pense qu'il faudrait essayer de voir ce qu'est en réalité le réseau, raison pour laquelle je vais essayer avec vous de repérer de mon point de vue quelques qualités que devrait avoir ce réseau pour qu'il reprenne à son compte cette part de mystère, sans laquelle l'humain ne peut se construire.

Un être de réseau.

Si le « réseau » nous est aujourd'hui proposé comme « miroir » pour que l'humain puisse se construire sur le plan psychique, quelles seraient les conditions nécessaires pour que ce réseau puisse « faire autorité » sans être despotique ou tyrannique et tout en recréant un espace de mystère incontrôlable.

* Une 1^{er} qualité, à mon sens, devrait être la *verticalité* du réseau.

Rassembler une série d'intervenants autour d'une famille que l'on dit en demande et sujet de sa propre histoire est de fait paradoxal.

Car, si cette famille est sujet de sa propre histoire, pourquoi donc faut il le réseau autour d'elle ?

Le réseau n'a de sens que *si la famille se perd, se disloque...alors le « miroir » que représente le réseau peut jouer son rôle* . Non pas pour qu'il se donne en exemple, mais bien pour que la famille puisse s'y réfléchir et y redéfinir ses propres contours en fonction de la situation du jour.

Ceci « exige » que le réseau sorte d'une relation horizontale, s'inscrive dans une « histoire » pour recréer un avant et un après, un dessous et un dessus, un devant et un derrière...

Ce réseau, s'il est horizontal serait inutile voire même dangereux. Il serait comme je l'entends dire « un bel objet » en lui-même. Il serait certes une « belle vitrine » pour l'étranger, mais ce réseau serait artificiel !.

Ce réseau, s'il est par contre vertical, s'il ne se ressource pas en lui-même, s'il ne fait pas que vivre de sa propre énergie, à ce moment là peut-être pourra t'il remplir une fonction de tiers qui permette à un sujet de retrouver quelque chose qui fasse autorité « au travers de lui » et non pas un réseau qui s'impose à lui et impose sa propre volonté à la famille.

Ce qui serait intéressant (si ce réseau est vertical) c'est qu'à ce moment là les parents puissent s'appuyer sur lui pour retrouver quelque chose à dire, en leur nom propre à leur enfant.

C'est pour cela que je pensais très sincèrement que le titre du colloque d'aujourd'hui n'était pas « parautorité » mais que c'était « parentorité » (parents-autorité), un autre néologisme qui m'aurait paru davantage adapté.

Voici donc une première fonction que ce réseau peut remplir : rendre l'autorité aux parents en les confortant dans leurs réflexions ...à condition que ce réseaul ne tourne pas sur lui même et qu'il ne se gargarise pas de son fonctionnement.

* Une 2^{ème} qualité que le réseau devrait avoir si vraiment il voulait reprendre, en partie au moins, cette place de mystère, d'inconnu, d'invisible , c'est que ce réseau ne peut pas être un tout en lui même. Il n'est qu'un moment qui s'inscrit dans une histoire. Dès ce moment le réseau s'inscrit comme une forme de langage, qui, par définition, n'est pas totalement maîtrisable.

Il n'est alors qu'une « phrase écrite » par les mains du bénéficiaire auquel nous prêtons la plume et proposons une table pour écrire une page qui leur est propre.

Il ne faut pas, à mes yeux, que le réseau s'impose dans un moment qui soit une ponctualité.

Il faut qu'il respecte l'histoire de chacun, qu'il permette un temps de réflexion, dans un roman familial qui ne lui appartient pas. Cela ne peut pas être une construction pré-fabriquée, mais un endroit où chacun viendrait se ressourcer, s'appuyer.

Ce réseau doit permettre à chacun de reprendre la plume pour écrire son histoire, une histoire qui doit avoir nécessairement un début et une fin parce qu'il n'y a pas de conte qui n'ait un commencement, un déploiement et une fin, et une histoire n'a de sens que si l'ensemble de l'histoire est racontée et pas si on en raconte que deux ou trois pages seulement.

* Troisième qualité de ce réseau : il faut qu'il soit un endroit de réflexivité, un endroit où les gens peuvent se réfléchir.

Réfléchir est un mot très simple. Se réfléchir c'est se regarder dans un miroir, lequel ne nous réfléchit pas en tant que tel, mais réfléchit « quelque chose » de nous.

Tous les miroirs que nous utilisons chaque matin sont des miroirs déformants.

Il suffit de voir, un adolescent au saut du lit, se regarder dans le miroir pour se rendre compte qu'il voit tout sauf ce qu'il est.

Par exemple : il voit, en plongeant sur ce miroir, le cratère qui mange son visage de 15 ans (le premier bouton de l'acné ! !), il ne voit « que » cette éruption là qui l'empêchera d'aller à l'école, de conduire ses amours, là ou nous, nous ne voyons sans doute qu'un visage d'enfant qui grandit, qui devient un peu plus homme ou un peu plus femme et qu'il nous faut chausser nos lunettes pour voir cette première éruption d'acné.

Le réseau ne sera donc pas intéressant s'il devait nous renvoyer une image qui est exactement l'image de ce nous sommes. Il n'est intéressant que s'il joue « le palais des glaces » des foires foraines où chaque miroir, qu'il soit convexe, concave, allongé, tordu, brisé...va nous renvoyer quelque chose du mystère qui nous habite, quelque chose de cette part de nous que nous ne pouvons pas voir en tant normal.

Ce réseau est alors une sorte d'alternative à ce dieu perdu ou à cet inconscient nié puisqu'il nous révèle une part invisible de nous.

Le réseau peut alors se faire mystère car il ne sait pas tout. Il va entraîner un certain nombre de frustrations, à condition qu'on ne veuille pas le rendre omnipotent. Il sera parfois défaillant et c'est tant mieux comme cela, en terme de santé mentale.

Dans le champ de la santé mentale, le réseau ne peut être un réseau qui impose et qui contraint à tout prix.

Il doit être un « réservoir » de fantaisie plus que de savoir ! (ceci dit, le réseau qui « contraint » existe sans doute dans d'autres champs, comme le champ judiciaire qui a évidemment d'autres exigences).

* Une 4^{ème} fonction que le réseau peut remplir c'est de nous mettre en lien avec d'autres semblables, d'autres « moi », qui ont une autre manière de penser ou d'agir, même s'ils sont confrontés aux mêmes questionnements.

Ce n'est que cela, qui va sans doute nous tirer d'une certaine solitude. Ce n'est pas la même chose que le mystère car on est dans un rapport avec des pairs comme le proposent par exemple les groupes de parents, les groupes de rencontre autour d'un même symptôme ou d'un même problème.

Ils sont évidemment importants aussi en terme de miroir mais ce ne sont pas vraiment des miroirs déformants. Ils proposent davantage une rencontre, dans quelque chose qui est du côté du même, plutôt dans l'horizontalité...pour remettre du lien, de la convivialité, voire de l'espoir.

Il s'agit d'une démarche un peu plus marginale surfant peut-être sur la frontière entre le champ de la santé mentale et le champ de l'aide sociale. C'est toutefois une proposition intéressante et complémentaire.

* Une 5^{ème} caractéristique du réseau en santé mentale ?

Il ne devrait pas être à mes yeux qu'un lieu d'échanges, de communication.

Je vous ai dit un petit mot de la communication. Ce n'est pas la communication qui fait grandir l'homme. Ce n'est pas le savoir ou la connaissance, où l'information qu'on va lui donner qui va le grandir. Ce qui va le faire grandir peut-être, c'est que ce sujet puisse se mettre « en relation avec un autre sujet ».

Un réseau qui permettrait à un sujet de trouver un moyen de se mettre en relation avec d'autres, bien au delà de l'échange d'informations, bien au delà de l'effet miroir ou de l'offre de liens, serait un réseau intéressant, puisqu'il va permettre au bénéficiaire de s'interroger une nouvelle fois sur lui-même et de se poser des questions sur ce qu'il est et où il va.

Un « bon réseau » devrait pouvoir faciliter la relation pour tenter de réinscrire l'homme dans le langage et recréer quelque chose de la conflictualité.

Mais est ce possible dans la conception actuelle du réseau ? Surtout si ce réseau doit être concertant ?

Et de surcroît si cette concertation doit être transversale ?

* Une 6^{ème} caractéristique du réseau : bien que ce soit une affirmation un peu provocatrice, je pense qu'une qualité fondamentale du réseau est qu'il doit être déconcertant...dans le champ spécifique qu'est celui de la santé mentale.

A l'inverse de ce qu'il me semble qu'on entend qui est du côté de la concertation.

Se concerter c'est se « rassembler pour trouver une solution commune ».

En ce sens, les plates-formes créés il y a une quinzaine d'années, ont une fonction de concertation.

Elles doivent s'entendre sur un projet commun qui répondrait à un besoin d'équipement pour une sous-région déterminée. La, la concertation a un sens, comme dans d'autres champs par ex. le champ médical.

Exemple : une salle d'opération, nécessite (évidemment dans le champ médical) une concertation entre les chirurgiens, les anesthésistes, les infirmières, les instrumentistes, les assistants... dans cette situation il s'agit de se mettre ensemble pour arriver à une proposition qui soit « une ».

A mes yeux, une démarche de santé mentale (et donc pas située spécifiquement dans le champ médical) ne devrait pas être concertante mais déconcertante, en ce sens qu'elle devrait permettre au sujet, par le fait qu'on est là, de pouvoir se ré interroger sur ce qui lui arrive, sur ce qui lui advient.

Cette interrogation est une indication (fut elle désespérée ! !) à se remettre dans le langage, à se réinscrire dans une dynamique humaine, en tentant de ne plus se présenter que comme « objet de soins ».

Autre exemple : je pense à ce grand garçon de 14 ans qui est hospitalisé dans un service de pédiatrie, suite à une tentative de suicide.

Avec ce service nous avons des liens particuliers, entrant dans le cadre de ce qu'on appelle aujourd'hui la psychiatrie de liaison.

En ce nom, ce service nous appelle dans une situation qui me semble désespérée.

Je ne vois pas trop ce qui pourrait être fait pour cet adolescent, qui n'en a rien à faire de voir un psy, qui est issu d'un milieu extrêmement défavorisé sur le plan socioculturel, très désorganisé, victime déjà de plusieurs rejets.

Il vit d'ailleurs chez une amie de la mère car le milieu familial n'en peut plus. Il y est déjà le roi absolu.

Il se demande ce que je viens faire là.

Il bavarde de son histoire, on essaye de tirer sur l'élastique de sa vie pour en faire une histoire avec plusieurs chapitres successifs.

Je ne sais pas trop ce que j'ai pu faire pour ce jeune là mais je sais qu'à un moment il m'a dit ceci : « mais tu viens pour quoi ? ».

Je lui demande ce qu'il en pense ?

Il répond : « mais tu me questionnes »

Moi : « Qu'est ce que tu penses que je te questionne ? »

Lui : « Mais c'est comme si tu me demandais que je questionne sur ce que je suis » (sic)

Je n'aurai peut-être fait que cela : ce n'est pas une démarche très médicale. Il n'y pas de médicament, il n'y a pas de proposition d'aide sociale, ce qu'on aurait pu imaginer. Il n'y a pas de recours au champ judiciaire ce qui aurait aussi pu être envisagé dans cette situation.

Il y a eu simplement un essai, de mise en relation, de réflexibilité, partagé à deux, dans une position très déconcertante pour ce jeune là et très déconcertante aussi pour l'hôpital puisque je ne vais pas apporter de solution.

Par ce questionnement, je ne fais que lui proposer de reprendre en main, partiellement au moins, les rennes de sa vie en lui permettant de voir ou il désire aller, dans le tumulte qui l'entoure.

Voilà le petit chemin sur lequel je voulais vous entraîner.

Trois conclusions ?

A/ Réseau miroir ou relation psychothérapeutique

Il est sans doute trop tard aujourd'hui pour s'opposer à la création des réseaux et circuits de soins, même si la manière dont ils sont entrevus par les pouvoirs actuels ne semblent vraiment pas tenir compte des besoins du terrain.

Le terrain, quant à lui, a installé progressivement et subtilement au fil de ces 25 dernières années des réseaux plus conformes à ses pratiques, sachant que le réseau n'a sans doute de sens que s'il aide à une certaine construction psychique de l'enfant (et de sa famille).

S'il est vrai qu'il y a réseau (télécommunication, image virtuelle, gsm...) et réseau !! (ce que le politique veut installer).

Puisque tout ceci semble inévitable, comment peut on réagir dans le contexte du « champ de la santé mentale ».

Schématiquement, il y a 4 manières de réagir :

* Soit on se prétend résolument contemporain, en jouant la carte de **l'efficacité** (apparente) et on « agit ».

Dés lors, on prend un certain nombre de « décisions concrètes » et pratiques ou encore, on médique l'enfant pour « réduire » la symptomatologie dérangeante.

C'est évidemment une position de travail tout à fait défendable, peut-être davantage inscrite dans le champ médical que spécifique au champ de la santé mentale.

Il est vrai qu'il y a à prendre à certains moments des décisions.

Ces décisions appartiennent davantage au champ de l'aide sociale où dans un registre plus protectionnel au champ judiciaire. Ces pratiques sont donc tout à fait respectables même dans le champ de la santé mentale, mais elles ne spécifient pas les caractéristiques de ce travail dans ce champ là.

* Soit, même si l'on ne peut agir, une deuxième proposition pourrait se situer au niveau de « **la gestion** ».

Gérer ses affects, redevenir maître de sa propre destinée, tenter l'aventure impossible de l'éducation de la psychée (psycho-éducation) est une position très contemporaine dont témoigne aujourd'hui l'émergence de nombreuses associations proposant des sortes de « retraites » (sans aucune connotation religieuse) pour que chacun puisse prendre un peu de temps pour réfléchir à sa propre vie. C'est évidemment , précieux dans notre société hyper agitée !

Il s'agit de soutenir toutes ces tentatives destinées à mieux se gérer, mais il s'agit de ne pas tomber dans le piège d'une sorte de confusion entre une démarche psychothérapeutique en santé mentale et le projet d'une « gestion de soi », lequel invite un sujet à s'arrêter sur ce qu'il est, dans le miroir de l'autre et/ou du groupe.

Il faut savoir « où » on met les pieds ! La psychothérapie « interroge » le sujet par rapport à cette part de mystère qui l'habite, au travers d'une « relation » interpersonnelle engagée, dans un contexte procesuel. La « gestion de soi » permet aussi une interrogation sur soi, certes, mais dans un contexte « ponctuel » et dans le « miroir » du groupe des semblables. Elle doit éviter de tomber dans l'ornière du rêve de pouvoir mettre enfin « l'inconscient en boîte » où d'éduquer la psychée ou l'inconscient.

Ce type de démarche, de « gestion de soi » appartient sans doute aussi davantage au champ de l'aide sociale que à la spécificité du champ de la santé mentale.

* 3^{ème} manière de réagir : on est encore plus contemporain et on réfère la problématique au **réseau** avec l'espoir que ce réseau puisse aider à penser et à agir non pas pour nous (bien que c'est ce que l'on voit le plus souvent) mais au moins par nous...à condition aussi que le réseau soit bien pensé selon les critères précédemment exposés. C'est aussi un espace « groupal » (comme la gestion de soi).

* Et puis, il y a une 4^{ème} solution peut-être moins contemporaine, mais sans doute plus **humaniste** !

On peut tenter, quant c'est possible, et chaque fois que c'est possible, d'inviter un sujet ou sa famille à réfléchir à ce qu'il est, dans le contexte d'une relation privilégiée et intime qu'on qualifiera de psychothérapeutique.

C'est une invitation qui engage le sujet dans une démarche très singulière, pour qu'il réécrive son histoire, cette fois à 4 mains, celle du sujet et de la personne qui le reçoit dans ce contexte psychothérapeutique.

Pour moi, c'est l'endroit précis et spécifique du travail des intervenants dans des structures ambulatoires, inscrites dans le champ de la santé mentale.

C'est à mes yeux ce qui spécifie le travail de ces intervenants et le rend complémentaire aux pratiques d'autres champs.

Cette démarche est d'ailleurs tout à fait cohérente par rapport à ce que le politique soutien dans ce meeting lorsqu'il souhaite que les acteurs des soins de santé « responsabilisent » le citoyen par rapport aux dépenses financières liées à ces mêmes soins, ou qu'il espère que le citoyen soit lui-même plus responsable.

B/ Où est le « fil rouge » ?

Une deuxième conclusion pour laquelle je vais être bref car j'ai entendu qu'une oratrice en parlera plus tard.

Pour qu'un sujet (ou une famille) puisse « se mettre au travail », c'est à dire réfléchir à ce qu'il est, engagé dans une relation psychothérapeutique, pour que ce sujet puisse reprendre la plume pour écrire le roman(le rêve) de sa vie, il faut qu'une idée guide son travail, faute de quoi l'œuvre sera morcelée, illisible ou chaotique.

Cette « idée porteuse » est ce qu'on appelle le fil rouge dont chaque bout est tenu par chacun des partenaires de la relation psychothérapeutique si ce sujet est dans ce type de travail.

La question qui se pose alors est celle de savoir si ce « fil rouge » peut être tenu indifféremment par le patient ou par le « réseau ».

Autrement dit, le réseau peut-il remplacer la spécificité du travail psychothérapeutique en « tenant » lui-même un bout de ce fil rouge ?

Personnellement j'ai quelques doutes à ce sujet .

Le fil rouge, c'est ce qui va organiser ce que nous disons, ce que nous pensons, ce que nous faisons, ce que nous agissons et je pense que ce fil rouge, contrairement à ce qu'on entend parfois, n'est pas une question de réseau.

Le réseau est capable de donner de l'ordre à des **actions**, pour que ces actions concrètes ne soient pas contradictoires les unes par rapport aux autres, ce qui est évidemment important. Mais le fil rouge est d'abord une construction interne, (intrapsychique), que seul le sujet peut utiliser pour « concerter » les actions posées pour lui ou par lui.

Il pense que l'endroit de la concertation constitué par le fil rouge est inscrit dans le sujet.

Il ne peut pas être l'objet d'une structure extérieure comme le réseau, faute de quoi, le sujet se laissera modeler par le réseau et risque de devenir une marionnette articulée, habile sans doute, harmonieuse peut-être, joliment exposable évidemment... mais une marionnette quant même.

Ce fil rouge, c'est la trame qui nourrit et unit les chapitres de la vie de chacun.

C/ Une « vraie » rencontre, le secret de l'autorité ?

Je terminerai en ré-évoquant le thème qui nous rassemble aujourd'hui, celui de l'autorité.

Car dans ce paysage quelle serait donc l'autorité aujourd'hui ?

Aujourd'hui, la seule proposition du point de vue de la place que j'occupe dans les institutions ambulatoires ou je travaille, lesquelles sont inscrites dans le champ de la santé mentale, la principale autorité qu'il me semble que les enfants et les adolescents cherchent c'est de **pouvoir parler**.

De pouvoir parler à quelqu'un.

A quelqu'un de différencié (et pas seulement un groupe de semblable).

De « trouver » quelqu'un devant lui.

Qui soit vrai et solide, je dirais même corporel.

De pouvoir trouver quelqu'un qui soit solide et sur lequel il puisse « cogner » ses idées, qu'il puisse les faire rebondir.

Et ce n'est pas si simple...

Je pense à un adolescent qui revient de l'école, à sa maison, qui croise ses parents et hurle à l'injustice (peut-il en être autrement) face à la punition qu'il a reçue parce que, au moment de table il avait ouvert une canette contenant une boisson pétillante dont le contenu a explosé partout au moment où il l'a ouverte.

L'histoire ne dira jamais évidemment s'il l'avait secoué lui-même avant ou si le voisin s'en était chargé à son insu.

Bien sûr, il affirme que ce n'est en tout cas pas de sa faute et qu'il a donc été puni injustement.

Entendant cela, les parents lui proposent de rencontrer avec lui, le titulaire ou un préfet de discipline pour qu'il puisse donner sa version, se faire entendre, s'exprimer au travers du langage.

Il me semble que c'est une proposition intéressante. Il s'agit de trouver quelqu'un pour que cet ado puisse « cogner ses idées », quelqu'un qui soit de chair et d'os... à condition que ce quelqu'un soit suffisamment solide.

Mais l'endroit où cela se passe est une petite ville. Le papa de ce jeune Brice est un notable de la ville.

Il arrive donc jusqu'au lycée que fréquente son fils, croise le préfet de discipline avec le projet de le rencontrer pour permettre à cet ado de s'exprimer et non de supprimer la punition.

Le préfet lui demande s'il y a un problème.

Le père dit qu'il souhaiterait rencontrer l'éducateur qui l'a puni.

Le préfet : « De quoi s'agit-il ? »

Deux mots sur l'histoire, dite dans un premier temps par le père. Et le préfet de ponctuer :

« si c'est comme cela que les choses se sont passées j'annule la punition ! ».

Que faire à ce moment là ?

On est cloué sur place, il n'y a plus d'espace pour la parole.

Ce n'était possible de parler que si la punition était restée.

Dés lors que presque avant de s'expliquer la punition est supprimée il y a « confusion » entre le registre de l'acte et le registre de la parole au point d'ailleurs que dans la réalité cet adolescent n'a pas pu s'expliquer.

Sans doute est-il sorti faussement victorieux de n'avoir pas sa punition mais sûrement profondément déçu de n'avoir pas rencontré un humain capable de lui tenir tête.

Ce que cherchent aujourd'hui l'enfant et l'adolescent c'est quelqu'un qui puisse lui mettre des limites dans la réalité, ce qui aura comme conséquence « d'ouvrir ses idées ».

Il ne s'agit pas de mettre une limite pour la limite, mais bien une limite pour que cet enfant ou cet adolescent se construise dans l'autonomie, valeur éminemment porteuse, mais pour qu'il puisse aussi se rappeler qu'il n'est pas seulement autonome et qu'il y a autre chose à côté de lui, un « grand Autre » dirait on peut-être, du fait qu'il ne se suffit pas à lui même (l'hétéronomie).

Qu'il y a un autre à côté de lui même si cet autre ne peut pas le gérer et qu'il n'a pas de pouvoir direct sur lui.

Ce n'est qu'une petite proposition certes mais elle vaut son pesant d'or.

Unknown 10/9/06 11:10

Mis en forme

B. Fourez

Ce qui me semble effectivement assez important, c'est cette notion de conscience, je pense que le réseau signe la mort de la conscience, pour reprendre un peu ce dont on a discuté tantôt, quand on a cette notion de l'invisible en soi, de l'ailleurs, de l'impersonnel, de ce qui n'est pas moi en moi, et auquel je suis relié, je vais développer une sorte de conscience, j'aurai conscience de cela. A partir du moment où on m'offre le réseau qui est le lieu où justement l'impersonnel se met en présentation, je ne dois plus me construire quelque chose de l'ordre d'une conscience. Il y a une grosse différence entre le réseau et l'institution. Finalement l'institution c'est un système vertical qui justement relie les différentes parties, instituant leur présence au nom de quelque chose qui les relie. Le réseau c'est comme si c'était une institution, il y a de la verticalité, c'est clair, cette verticalité n'est pas permanente. C'est comme si ce qui institue devait chaque fois ré-émerger du fait de la production de la mise en réseau. Je me fais comprendre ? Faire fonctionner un réseau est un bazar très compliqué. Cela va nous prendre un temps fou, on va devoir aller dans tous les sens. Finalement la conscience c'était pratique, ça ne prend pas de place, vous l'avez toujours avec vous, sauf si vous avez un état altéré de la conscience. A vous de ne pas consommer ce qu'il faut pour le maintenir ou ne pas être malade, c'est in fine très pratique. Par contre, il est vrai que l'institution est beaucoup plus engagée du côté de la permanence et risque si on continue à n'avoir affaire qu'à elle de ne pas permettre l'intégration des modifications et des changements actuels. Le réseau peut être une sorte d'institution non permanente. Quand on est dans un réseau, qu'est-ce qu'on a comme représentation ? Je suis inquiet car je pense que sans représentation, on ne sera que dans la « présentation » et que le dispositif de pensée et de réflexivité risque quand même d'être un peu affaibli. L'affaiblissement de la conscience réflexive crée une dépendance au réseau, on est très vite dépendant du réseau. Le hamburger est à la gastronomie ce que le réseau est à l'institution, je trouve que le hamburger, ça n'a pas grand goût et on en devient terriblement dépendant, on n'a jamais assez. Le réseau, on doit toujours le remettre en route, l'institution par contre on s'en souvient, ça marque, ça imprime. Le réseau va nous inviter beaucoup plus du côté de l'expression mais a un côté sans fin. Je pense que c'est un bidule assez fatigant. Cela a des côtés très très intéressantes mais ce n'est pas sans risque. Si on nous impose le réseau, je ne sais pas ce qui nous restera comme temps pour travailler avec nos patients.

L. Fouarge

Je voudrais vous poser une question à tous les deux. Quand nous avons dîné ensemble pour préparer cette rencontre, nous nous interrogeons sur un constat que nous faisons. Nous avons davantage de jeunes dans les établissements 140, en tout cas davantage de demandes de plus en plus pressantes, et nous avons l'impression que ces enfants sont de plus en plus perturbés et que le niveau de gravité des difficultés qu'ils présentent, s'élève. J'ai été très surpris de votre réponse à tous les deux, vous aviez l'air d'accord pour dire "Mais non, on n'est pas sûr que ce soit plus compliqué qu'avant sur le plan psychopathologique mais on a plutôt l'impression que ce sont des enfants dont la construction ne s'achève pas". Est-ce que vous pourriez partager cette réflexion avec nous ?

A. Denis

Je confirme mon impression au niveau des jeunes enfants: ce n'est pas qu'ils soient plus perturbés, ça c'est le mot que tu emploies. Par contre, je suis d'accord quand tu dis que c'est plus compliqué. Je ne pense pas que les enfants soient plus perturbés, je pense qu'ils sont moins bien construits ou autrement construits. Ils sont construits dans l'acte, dans l'efficacité, dans le rendement, plus dans l'indépendance que dans l'autonomie. Mais l'ensemble de ces mouvements, du corps, de l'agir, du social, n'est pas soutenu par un fil rouge, n'est pas soutenu par une pensée qui l'anime et qui l'interroge. D'où les enfants font des choses qu'ils ne sont pas capables d'interroger. Un peu comme le petit qui à deux - trois ans veut aider sa mère pressée en servant une tasse de lait au petit matin, évidemment la tasse de lait, il va la renverser et se faire engueuler. Alors on dit, « il s'est passé quoi ? » et l'enfant répond « ce n'est pas moi, c'est maman ». Normal, sans doute pour les petits enfants qui ont à devenir sujet progressivement, mais je trouve qu'on voit de plus en plus ce type de réponse en consultation. Il y a 30 ou 40 ans, on ne s'interrogeait pas trop sur ce qu'on allait faire avec eux, on était dans le langage au sens large du mot, donc on était dans " on va jouer", c'est le langage des petits. On va jouer, on va inventer une histoire pour du rire, pour du semblant, des prunes. On va faire du rien. C'est terrifiant d'expliquer cela aujourd'hui aux parents. Payer 50€ pour venir « jouer » ! Heureusement, les parents nous permettent de nous en sortir.

Ils demandent « ça a été la leçon ? » ou « il a bien suivi son cours ? » On s'en sort ainsi ! Aujourd'hui, je pense que les petits se demandent souvent ce qu'on attend d'eux. Ils se demandent ce qu'ils doivent faire. Ils sont très doués, ils connaissent magnifiquement et mieux que moi les jouets dans lesquels sont toutes les technologies nouvelles, donc les images. Ils disent qu'ils jouent mais ils ne construisent pas une activité fantaisiste. Ils sont ou aliénés à un écran qui produit les images pour eux ou dans l'impasse quand ils doivent imaginer seuls. Ils vont dire : "Qu'est-ce que je dois dessiner ?", et vont dessiner ce qu'on leur demande, mais si on dit, "qu'est-ce que tu as envie?", ils ne savent plus. C'est en cela que c'est plus difficile. Je pense que vous héritez davantage, c'est très schématique, de ces enfants-là dans les institutions. Avec eux, il faut revenir à quelque chose du côté de la vie. On nous envoie parfois à la consultation des jeunes parce qu'ils ont fait un truc incroyable, ils ont été violents, et puis, il faut venir en parler. On les déplace de 50 Km pour venir à la consultation, parler d'un truc dont ils n'ont pas de souvenir, ils se demandent bien de quoi ils doivent parler. Cet événement là, on demande à l'éducateur de leur rappeler mais on leur raconte une histoire qui leur est étrangère, quand bien même en sont-ils un des acteurs principaux. Si on veut donc parler de ça aujourd'hui, il faut en parler dans l'institution dans les heures qui vont suivre ou des jours qui vont suivre et pas un mois après, parce que ce n'est plus disponible pour remettre ça dans une relation partagée. Il faut le remettre davantage du côté du corps, de l'émotionnel, du sensoriel, partager avec quelqu'un et je pense que seul l'éducateur, qui aura vécu ça, pourra tenter d'en faire quelque chose en terme de rencontre et de sujet.

B. Fourez

Je trouve très intéressant quand tu dis "pas construit", je pense qu'on peut regarder les choses sur une lame de fond historique d'un tout autre ordre aussi, il me semble que l'adulte n'est plus un être stabilisé comme il était vu ou entrevu précédemment. Je pense que là on doit interroger ce passage de sociétés traditionnelles aux sociétés modernes. Quand on est dans une société traditionnelle, c'est-à-dire qui se réfère à la tradition, ce qui fait vérité c'est l'origine. L'origine qui est d'ailleurs chantée, célébrée, indiquée, transcrite dans le mythe fondateur. Tout ce qui s'y déroule est sans cesse jaugé à l'aune de l'origine et on voit si effectivement on est bien dans la vérité. La quête de la vérité, c'est un ressort anthropologique énorme. Si vous êtes dans une société comme ça, quel est le personnage qui va faire autorité et qui va avoir du poids ? C'est forcément l'ancêtre, puisque l'ancêtre est beaucoup plus prêt

de ce qui origine la société, au plus vous gagnez en âge au plus êtes digne de vérité. L'enfant est alors une espèce de petit animal comme on le disait encore jusque fin du 18^{ème}, il n'a aucune importance dans l'édifice social. A partir du moment où justement on quitte la tradition et qu'on rentre dans la modernité, où c'est l'homme qui commence à agir le monde par lui-même, il est clair qu'il va rentrer dans le progrès puisqu'il est réflexif. Il va faire quelque chose puis il va changer, puis il va modifier, il va rentrer dans le progrès. C'est le futur qui va devenir le lieu de la vérité. A ce moment là, quel est l'être générationnel qu'il va représenter le mouvement important, c'est bien entendu l'enfant. Mais cet enfant n'aura donc plus à devenir adulte stabilisé, construit ou abouti, il sera en difficulté par rapport à cela. Et vice et versa, pour les parents, la position change radicalement, parce qu'avec ce système-là, il y a deux choses qui se cassent la pipe: c'est l'enseignement et la tradition. Concrètement, qu'avez-vous encore à transmettre actuellement ? Est-ce que vous croyez encore à la transmission ? Moi j'y crois de moins en moins. Je « transmets » quelque chose qui vient de derrière moi au suivant. Actuellement c'est ce qui est devant, c'est l'enfant qui fait autorité. Ce n'est pas lui qui prend le pouvoir, on lui donne, on a fait les droits de l'enfant. Cela rejoint cet élément de réseau, autant la tradition nous mettait du côté de la permanence, autant l'institution nous rappelait encore la permanence, autant le réseau nous indique que tout est toujours à refaire et à tout instant. Il n'y a plus d'aboutissement, d'état construit. D'ailleurs, on parle de formation continue, avant quand on était adulte, on était adulte, on avait plus besoin de se former. Et on voit actuellement que le nombre d'années de formation grandit, médecine générale c'était 5 ans et après c'est 7 ans et maintenant c'est 9 ans, plus 2 et puis ça va être 9 +2 et puis +3, +4, bref, on va se former jusque dans notre tombe, peut-être encore après. Là, il y a quelque chose dont il faut tenir compte. Qu'est-ce que c'est pour un enfant d'être adulte actuellement ? La question est vraiment intéressante.

Représentant de l'asbl Cap Enfance

Sur notre site internet, lespapas.com, nous établissons une cartographie permanente du monde associatif. Cela permet une vision globale du réseau et non pas par secteur, par rapport à un besoin précis, à un moment précis. Une cartographie permettrait aussi une verticalité comme vous l'avez dit par rapport à l'institutionnel.

Qu'en pensez-vous ?

B. Fourez

La carte c'est la représentation, quand vous avez une carte cela vous permet de pouvoir penser que les choses soient reliées. La représentation vous permet d'ailleurs de vous sentir vraiment en lien, pas en relation, en lien. Par exemple, on travaille parfois avec les patients la question de la distance et de l'absence. Pour beaucoup distance équivaut à l'absence, si vous n'avez pas de représentation. Si vous avez une représentation vous pouvez être en distance et quand même encore en présence avec la personne. D'ailleurs, on ne parle jamais de l'absence entre Liège et Namur mais on parle de la distance. Cela indique que cela peut être lié à la condition qu'on ait dans sa tête une cartographie, une représentation, un invisible opérant qui nous permettent de mettre en lien. On devient alors aussi une mauvaise mère, bonne mère, des choses comme ça. La représentation cartographie, c'est intéressant parce que je pense que là, vous suscitez la représentation.

Nous avons reçu l'autorisation de publier le texte de Monsieur Panier, sans relecture de sa part.

Le style oral de son intervention a été conservé par contre nous avons supprimé certaines digressions.

Papa, tais-toi ! L'Etat, la famille, l'autorité

Exposé de Christian Panier

Je suis président d'un tribunal de 1^{ère} instance c'est-à-dire d'une espèce de polyclinique judiciaire. On fait de tout dans un tribunal de 1ère instance, vous le savez sans doute, car vous avez une immense culture citoyenne et juridique. Il y a le tribunal de la Jeunesse qui en fait partie. Il y a aussi la chambre des divorces. Il y a les référés qui règlent en urgence les problèmes qui se posent aux uns et aux autres en ce compris dans les procédures du début de dissension de couple. On y juge aussi les méchants qui peuvent être condamnés jusqu'à 20 ans de prison, ce qui n'est quand même pas donné. On y contrôle aussi que les huissiers de justice ne saisissent pas les biens des gens à tort et à travers. Bref, on fait un peu de tout, tout ce que les autres ne font pas, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas strictement commercial, tout ce qui n'est pas strictement droit du travail et de la sécurité sociale et tout ce qui n'est pas "petits litiges" dont s'occupent les juges de paix. Mais ces litiges ne sont pas toujours petits - ils peuvent aller de s'occuper de l'expropriation ou de début de disputes conjugales qui n'en sont pas encore au divorce, ce que les gens appellent le « petit divorce », la bisbrouille. Ce texte merveilleux de droit postmoderne, lorsque l'entente entre époux est sérieusement perturbée, le juge de paix peut prendre toutes mesures urgentes et provisoires que commande la situation des époux ou des enfants. Ce texte de 1976 est un texte paradigmatique du droit postmoderne, du droit à l'état gazeux, pour ne pas dire vaseux. C'est-à-dire du droit qui ne dit rien, qui ne sait plus que dire et qui dit au juge « Démerde-toi pour régler quelque chose ». En effet, l'entente sérieusement perturbée entre les époux est une belle notion d'une précision à nulle autre pareille ? Cela commence à 3 injures ou 14 ? « T'es une salope ? » Ou bien : « t'es un macho » ? C'est une assiette du service de la semaine ou une assiette du service du dimanche qui valse ? Va savoir ! C'est ce qu'on appelle la délégation du juridique au judiciaire ; c'est un des traits dominants mais ça se raccroche, me semble-t-il, aux exposés du matin : que dit le droit ; à quoi ça sert encore la loi ; quelle loi, celle disant ce qu'il faut faire

aux gens ou celle disant à un tiers : dites-leur ce qu'il faut faire, ce qui n'est pas exactement la même chose. Faites de la loi au cas par cas, en fonction du cas qui vous est présenté par 2 individus, hyper atomisés - bonjour l'atomisation ! - et terriblement autonomes parce qu'attention, on doit désormais tous être autonome. Faute de quoi, point de salut.

Je parle là d'un métier que je fais depuis 20 ans et j'ai vu défiler des criminels qui avaient fait des choses absolument indescriptibles, des arracheurs de sacs, pas sympas non plus et l'autre jour au matin, un gamin de 17 ans qui avait participé à un viol en bande... Finalement, on n'arrête pas le progrès, si je puis dire ! J'ai aussi des divorces et je dis toujours : c'est mon fonds de commerce, pourvu qu'ils se marient encore. Sinon, je vais avoir une audience en moins par semaine parce que s'ils ne se marient plus, ils ne divorceront plus, forcément. Donc, il y a un côté polyclinique dans le métier que je fais ; il y a un côté hôpital avec service d'urgences : les référés ; les chirurgies lourdes : la cour d'assises (chirurgie « hard » quand même car il faut rester 3-4 jours en post-opératoire) et le tribunal correctionnel ; la clinique d'un jour : le tribunal de police vite fait bien fait (« vous avez brûlé un feu rouge, c'est autant ! Au revoir ! ») On a de tout. Il manque un seul truc dans un tribunal par rapport à l'hôpital : il n'y a pas d'étage maternité. Ce n'est jamais, jamais, jamais de l'ordre du positif ; c'est perpétuellement de l'ordre du conflit, de l'ordre de l'échec. C'est donc une tribune intéressante et en même temps déformante. Ce qui va dans la société par hypothèse, ce n'est pas en restant dans la tour d'ivoire de mon palais de justice, pour reprendre l'image traditionnelle, que je vais le savoir. Ce que je sais par contre, c'est une partie importante de ce qui ne va pas. Avec 20 années de recul, je commence à avoir des hypothèses sur la question fondamentale "Pourquoi ça ne va pas ?" On est aussi bien qu'avant !

Donc, je vais essayer de me rapprocher de ce qui vous préoccupe. Je vous en parle avec des constats tirés de ma vie professionnelle, je ne vous en parle pas comme un scientifique de la question que je ne suis pas. Moi, je suis licencié en droit, 1976, UCL. Tout de suite, ça vous situe, comme je dis toujours : « Vous avez fait des études ? » « Non, j'ai fait le droit ». Pas vraiment... 1976, je vais dire la date de péremption maintenant, même dans le meilleur supermarché, t'oublies. Et UCL, en plus (rires dans la salle). C'est vous dire.

Par ailleurs, j'ai aussi un point d'ancrage : dans une vie antérieure, j'ai été père, j'ai été marié pendant 25 ans, je suis veuf depuis une dizaine d'années. Du temps de ce mariage, parce qu'à l'époque, on était très conformiste, on faisait encore ça entre les dates fatidiques, j'ai fait 2 enfants. Maintenant, c'est eux qui nous font un peu quand même. Ils ont 28 et 25 ans et puis, après, ma femme est décédée au terme d'une longue et pénible maladie et puis, après, j'ai fait

ma vie autrement, ça ne regarde que moi, peu importe ! Mais voilà d'où je vous parle, c'est-à-dire très interpellé par ces questions-là parce que je vois des gosses qui ne vont pas trop mal, les miens, avec le vieux père qu'ils ont ! Et je vois dans métier plein de gosses qui ne vont pas bien.

J'ai présidé pendant 5 ans, de 91 à 96, la chambre du conseil dans mon tribunal, ma polyclinique. C'est une espèce de salle du triage, c'est un peu l'entrée des urgences : est-ce qu'on le monte à l'étage ou est-ce qu'on lui fait un petit truc et qu'on le renvoie chez lui avec son petit papier vert pour la mutuelle ? Donc, je fais ça et qu'est-ce que je vois là ? Je vois que toutes les personnes de l'arrondissement judiciaire de Namur, bon d'accord, ce n'est pas Paris, ce n'est pas Londres, ce n'est pas Strasbourg - c'est 300.000 habitants en gros, c'est toutes les personnes qui ont délinqué, qui sont majeures parce que l'on parlera des non-majeurs dans un instant. Ces personnes ont délinqué de manière, soupçonne-t-on, suffisamment grave et dangereuse pour ne pas leur dire : « rentrez chez vous ». Les policiers disent : « C'est scandaleux, on n'a même pas le temps d'arriver au palais de justice avec le procès verbal que le juge les a déjà relâchés ». Car les policiers détestent évidemment voir le suspect qu'ils ont appréhendé quitter le palais avant même qu'eux y arrivent. C'est ce qu'on appelle des ego institutionnels un peu protubérants, il faut faire avec. Moi, je les vois arriver celles et ceux que les juges d'instruction croient devoir mettre en détention préventive - puisqu'il n'y a qu'eux seuls qui peuvent le faire – et ce dans les 5 jours. Pendant ces 5 années-là et occasionnellement maintenant encore, je dois décider s'ils restent un mois de plus ou s'ils sortent. Personnellement, je ne pense jamais à la tête des policiers si je le relâche le type, je m'en fous éperdument de savoir ce que les policiers vont en penser, que je suis laxiste, pas assez répressif, que je gâche la besogne. Ce n'est pas mon métier ; je ne suis pas là pour tendre un marchepied pour les policiers, qu'ils fassent leur métier, moi, j'essaie de faire le mien. C'est important que chacun tienne sa place, tienne son rang ; moi, je suis juge ; si je décide de mettre dehors, je mets dehors ; si je décide de garder, je garde en prison. Je ne fais jamais ça toujours de gaieté de cœur mais le problème de savoir si le policier va en concevoir quelques amertumes ou pas m'est très largement indifférent. Enfin, j'ai décidé cela pendant 5 ans pour des dizaines, des centaines, des milliers probablement de délinquants primaires, récidivistes. J'ai constaté que c'est 90% de mecs et pourquoi est-ce qu'il n'y a que 10% de femmes qui viennent devant la justice à ce stade-là ? Seraient-elles moins délinquantes que les hommes ou seraient-elles plus intelligentes ; c'est une hypothèse que, mesdames, je ne peux exclure. Dans mes 90% de bonhommes, 90% ou à peu près, ont entre 18 et 25 ans. Comme dirait Melchior

Wathelet, quand on a baissé l'âge de la majorité, on devient vieux de plus en plus jeune, si on pouvait rester jeune de plus en plus vieux, ça irait mieux (rires dans la salle).

Je vois que le docteur est bon public. Ca me rassure très fort sur les psychiatres (rires dans la salle).

Dans toute cette masse de personnes de 18 à 25 ans, essentiellement masculine qui apparemment délinquent (au stade de délivrer un mandat d'arrêt par un juge d'instruction), je me suis demandé qui sont-ils et je me suis dit après 3 semaines, 1 mois, je me suis dit : « c'est pas possible, il y a une fatalité quelque part ». Je ne suis pas du tout un fataliste, je ne crois plus ni à Dieu ni à diable et à toutes ces sortes de choses mais j'essaie de faire fonctionner mes neurones ou du moins ce qu'il en reste. Je me suis dit : « Je vais prendre des notes ». J'ai revu ces notes à la sortie de mes 5 années de la chambre du conseil et j'ai constaté qu'ils sont très souvent déparentalisés. Oui, ils sont très souvent déscolarisés ou quelque part en train de commencer à marcher à côté de leurs pompes et de l'institution scolaire. Oui, ils ont un seuil de résistance à la frustration dont le niveau est incroyablement bas. Oui, ils sont dans le trip qui consiste à avoir plutôt qu'à être. Ils sont incapables de différer la satisfaction. Le gamin d'hier matin à la jeunesse, qui avait un antécédent de mœurs gravissime, revenait parce qu'il n'avait pas pu résister à arracher le sac d'une vieille dame dans une rue parce que sa mère lui avait téléphoné en disant que ça allait mal, que les huissiers allaient venir parce qu'ils étaient dans une dèche pas possible. Le gamin s'est dit « Huissier, horrible », les dernières choses qu'il reste à mes parents, l'huissier va les marquer, peut-être un jour les vendre. Donc, pour faire plaisir à maman et à papa, il faut que je trouve des sous, je vois une dame avec un sac et il y a peut-être de l'argent. Quand on lui demande : « Tu as fait ça pourquoi ? », il répond : « J'ai vu ça l'autre jour à la télé dans appels d'urgences ». Cette émission avait inspiré à ce gamin de 17 ans et quelques mois, l'idée d'aller arracher le sac d'une dame qui passait par là. Deux passants lui ont sauté dessus et l'ont neutralisé, il est arrivé un peu tuméfié. Mais il n'avait pas d'autre explication que « j'ai vu ça à la télé, maman n'était pas bien, elle me l'a dit au téléphone, les huissiers allaient arriver ». Ca a l'air bête et con comme ça mais ce n'est pas aussi rare qu'on imagine.

Alors vous allez me dire vos anecdotes, c'est bien gentil, à quoi ça sert ? A ceci, une anecdote en plus, que j'ai racontée souvent à quelques endroits où certains d'entre vous étaient. C'est l'hypothèse inverse, c'est un môme d'un milieu favorisé avec des parents séparés : il garde, ce jeune homme de 17 ans et 8-9 mois, d'excellents contacts avec maman et papa, séparément. Un jour, dans la bonne école très sélecte où il est, ce jeune homme va être envoyé en retraite

religieuse. Il va essentiellement goûter la bière de l'abbaye, il ne va pas seulement la goûter, il va la tester avec allégresse et décontraction à nouveau. A telle enseigne qu'il ne sera pas au couvent d'une heure ou 2 qu'il sera déjà à peu près dans les vapes, on ne va plus le voir le soir au dîner, on le cherche, où est-il passé? On le récupère le lendemain, on le fait dormir pour le faire découvrir, on essaie de le faire venir dans l'une ou l'autre récollection, il n'y vient pas. Le lendemain, il s'enivre. Les moines inquiets dénoncent les faits à l'école, laquelle école, en respectant parfaitement les procédures, prend une sanction liée aux loisirs, le voyage de rétho. La veille du départ, ce jeune homme, son papa, l'avocat qu'ils ont trouvé, débarquent chez moi en me demandant d'arbitrer pour savoir si le gamin doit partir ou non le lendemain à Rome. Que fait-on de l'autorité de l'école ? C'est devenu quelque chose, un qu'on peut remettre en cause et, deux, qu'on peut remettre en cause en faisant immédiatement appel au tiers qu'est le juge. Avec dans l'esprit du gamin et du père (parce que le père soutient la démarche du gamin), papa où es-tu ? Cela devient quelque part une logique de droit acquis qu'un juge doit nécessairement reconnaître. Soit il ordonne à l'école d'embarquer le jeune dans l'avion, c'est un juge qui comprend les droits de l'enfant. Au contraire, s'il donne raison à l'école, c'est un juge qui consciemment ou inconsciemment est un suppôt du pouvoir. C'est-à-dire un suppôt de celui qui met la limite : nous sommes en plein dans le sujet.

L'enfant est totalement absent des préoccupations du droit jusque pratiquement fin du 19^{ème} ou le début du 20^{ème}, c'est-à-dire qu'il est sous la puissance paternelle ; la mère à l'époque, est aux cuisines, a la fonction maternante, affective. La mère est au sens le plus proche de l'enfant, du linge au linceul, seule d'une certaine manière, pour autant qu'elle survive à son enfant ce qui chronologiquement et statistiquement n'est pas souvent le cas. L'enfant est objet, j'ai même envie de dire l'enfant est chose. L'enfant sert soit à faire les moissons, soit à récolter la succession du père. A certains niveaux sociaux, on fait très peu d'enfants officiels, on fait beaucoup d'officieux et on les appelle des bâtards, terme que la loi n'abolira, mesdames et messieurs, qu'en 1987 ! La notion d'enfant naturel disparaît de notre droit en 1987, pas avant. C'est intéressant que l'enfant pendant le 19^{ème} n'existe pas juridiquement parlant, n'existe que dans l'intérêt de la famille, n'existe que dans l'intérêt du chef de famille, n'existe que par rapport à la *patria potestas*, c'est-à-dire au fait que le père décide de tout, punition, pas punition ; on ne peut se marier qu'avec l'autorisation de ses parents jusqu'à 25 ans.

On a perdu la conscience de l'accélération du temps sur un 1/4 de siècle. C'est la même époque qui va voir exploser l'irradiation de la société par le droit. Moi, quand je termine mes études, mes codes mesurent 50cm, aujourd'hui, ils mesurent 2,50 m et encore c'est le droit

élémentaire, tout le reste est dans internet. Quand je termine mes études, en 1976, le droit, c'est le droit belge, aujourd'hui, le droit, c'est le droit européen, communautaire, le droit du conseil de l'Europe, la convention européenne des droits de l'homme, le droit international, le droit supranational, les Nations unies, des chartes, des contrats. Le bon vieux droit des Etats nations qui correspond à cette époque et qui est comme par hasard celle du paternalisme, ce bon droit-là explose, dépassé en Belgique, de tous les côtés. Les communes, les provinces, on avait depuis toujours, il a fallu rajouter les communautés, les régions, vous savez ce que c'est dans ce secteur. Ca veut dire que le droit devient profus, protubérant, anthropique, parce qu'on rajoute des normes mais on n'en enlève pas. Plus il y en a, moins il est connu, moins il est respecté parce qu'on ne va pas demander aux gens de respecter ce qu'ils ne connaissent pas. Nul n'est censé ignorer la loi, tu rigoles ou quoi ? Tout le monde est prié de l'ignorer parce que c'est impossible de la mémoriser. On est dans ce phénomène-là : les lois se multiplient, s'entrechoquent, se contredisent, parfois se dévalorisent elles-mêmes. Trop de droit tue le droit. Tout est régi par le droit, plus rien ne relève du droit. Est-ce que vous croyez pouvoir encore faire aujourd'hui quelque chose, quoi que ce soit de courant, de banal, sans tomber sous l'empire du droit? Mais non, vous ne pouvez plus rien faire sans être, sans tomber sous l'empire du droit. Je n'ai pas dit que c'était bon, je n'ai pas dit que c'était mauvais. Je dis que toutes les zones dites de non-droit qui existaient il y a 50-60-70 ans, dont notamment la situation de l'enfant qui était l'objet de son père, toutes ces zones de non droit ont été comblées.

Je pourrais multiplier les exemples : en 76, le droit scolaire n'existait pas. Je n'ai pas dit que c'est moche qu'il existe, je constate qu'il existe désormais. Le droit des jeunes apparaît en 1912 avec Carton de Wiart. Il est très intéressant de se pencher sur la sémantique des mots : droit, loi sur la protection de l'enfance, pas de la jeunesse. C'est la première fois que l'Etat s'immisce dans les relations familiales, la première fois que l'Etat brise par la loi la *patria potestas*. C'est la première fois que l'Etat dit, avec les meilleures intentions du monde : la *patria potestas* ne fonctionne pas toujours bien et il faut donc un père de substitution, on crée le juge qu'on n'appellera pas le juge de la jeunesse mais le juge des enfants. C'est-à-dire qu'on reconnaît un statut à l'enfant, à *l'infans*. Quand on passera en 1965, avec Pierre Vermeylen, à la loi sur la protection de la jeunesse. Le choix des mots n'est pas indifférent : l'enfant est désormais nommé non pas par ce qu'il est, celui qui ne parle pas (pour lequel il faut parler si le père et la mère ne parlent pas), l'enfant est désormais nommé par la classe qu'il commence à constituer ; il appartient à la jeunesse. Ce n'est pas un hasard si c'est en 1965 et en 1912

qu'on s'intéresse à l'enfant. C'est le passage de la société rurale à la société industrielle, juste avant la seconde guerre mondiale. Il n'y a point le souci de l'enfant, il y a le souci de faire tourner un système socio-économique, dont les prémisses sont jetées depuis les années 1850-1870, prémisses socio-économiques de la société capitaliste. En 1965, on ne fait rien d'autre que de mettre l'enfant dans la classe des consommateurs à laquelle on sait très bien depuis le début des années 50 qu'il faut qu'il appartienne. Quand Melchior Wathelet, Ministre de la Justice, abaisse l'âge de la majorité de 21 à 18 ans, il nous dit, de bonne foi, je pense, qu'il s'agit de favoriser l'autonomie de l'enfant désormais plus mûr qu'il ne l'était il y a 50 ou 60 ans. Mais ce qu'il fait concrètement, c'est rendre l'enfant consommateur, autonome, indépendant, responsable, 3 ans plutôt. Qui se frotte les mains ? Les assureurs : responsabilité familiale. Après 18 ans, les parents peuvent dire basta ; je caricature, j'en conviens. Mais je pense que quelque chose de cet ordre-là se joue. Comment s'étonner que l'enfant, sous prétexte de l'autonomiser en tant qu'être, devienne un consommateur indépendant ? Rappelez-vous les stratégies bancaires, il y a 2-3 ou 4 ans, la pub de cette grande institution bancaire disant aux gosses : « C'est scandaleux, vos parents ne vous donnent pas d'argent, mais ce sont des mauvais parents, mais ce sont des tyrans domestiques. Exigez votre compte, votre carte ». Qui a gagné dans cette aventure-là ? Est-on certain que les enfants ont gagné ? Je ne vais pas dire qu'il fallait revenir au *patria potestas* du père avec sa schlague, striant les fesses de son même comme on le faisait au 19^{ème} et encore assez tard en Angleterre, je ne dis pas ça. Je dis : on ne sait pas raconter l'histoire de la glorification des droits de l'enfant parce qu'il y a là une ambiguïté fondamentale. Je ne vais pas dire que l'ambiguïté est qu'on leur dit qu'ils ont des droits, (maintenant ils le savent, ils les revendiquent), on oublie toujours de leur rappeler qu'ils ont des devoirs, des responsabilités. Ce discours passerait volontiers pour totalement réactionnaire voir carrément poujadiste. Mais nous, adultes, on sait bien que nous n'avons pas tous les droits, nous avons aussi un certain prix à payer pour mettre ces droits-là en oeuvre. Par le discours sur les droits de l'enfant, par la désignation d'un délégué général aux droits de l'enfant, qu'est-ce qu'on dit et qu'est-ce qu'on rappelle ?

Je gamberge, peut-être pas, il y a juridiciarisation de tout, tout le temps : apparition du droit scolaire, apparition du droit sportif, apparition du droit de la consommation. Comment faire sans le droit qui devient lui-même un produit de consommation ? Tout cela finit par tourner en rond. On est passé de 5000 avocats en Belgique en 1975, à 15000 aujourd'hui, vous voyez le phénomène de la consommation juridique ? Le droit était une valeur, ce n'est plus une valeur, c'est un produit. Les gens ne s'y retrouvent plus très bien entre le droit, le juste, la

justice, le légitime, le légal, le valide ; les gens imaginent que la justice rend la Justice. C'est quoi cette histoire, il faut quand même leur rappeler Rimbaud « la contemplation de la justice est le plaisir de Dieu seul ». Si elle existe, on la verra un jour cette justice, si elle n'existe pas il faut faire sans et se démerder aujourd'hui pour que ce ne soit pas trop injuste. Mais le droit, c'est le droit, la loi, c'est la loi. La loi, c'est un compromis comme dit mon collègue Host, des Faculté Saint-Louis ; c'est l'éthique et ses exigences majeures de dépassement de soi. La loi à un moment donné, ce sont des élus, dans notre démocratie qui disent que l'idéal serait ça, qui essayent de trouver un compromis entre le faisable et l'idéal. Il faut aujourd'hui que nous comprenions tous que nous sommes censés l'incarner quelque part dans les fonctions qui sont les nôtres, que nous parvenions à faire comprendre ça à ceux qui vont nous suivre et faire le monde après nous. C'est que la justice n'est pas le droit, que le droit ne se résume pas qu'à la loi mais ce n'est pas non plus le lieu mirifique de réalisation de nos fantasmes. Il faut leur faire comprendre que le recours à l'institution judiciaire est toujours et avant tout le signe d'un échec. C'est-à-dire qu'on ne va chez le juge que parce qu'il y a une non-possibilité de résoudre en rapport dialectique entre les 2 protagonistes, le problème qui se pose. Pendant des années, on a fait le contraire, on a dit aux gens, plus de droit, tout le monde a des droits. Il y a de plus en plus de juges forcément parce qu'il y a de plus en plus d'avocats ; donc chaque fois qu'il y a un problème, faites un procès. Le jour où j'ai vu le père débarquer avec son gamin pour aller à Rome, je me suis dit « dans quel monde, je vis ? ». Voilà qu'un père et son fils viennent demander à l'école qu'elle soit obligée de remanger en quelque sorte l'acte d'autorité qu'elle a posé dans le respect des formes, estimant qu'il n'y avait pas d'atteinte à un droit fondamental de ce gamin dans le fait d'être privé du voyage à Rome. Ça ne mettait pas en cause l'enseignement, c'est pas de l'enseignement c'est du loisir. Et c'était la contrepartie d'un comportement dont il ne disconvenait même pas lui-même. Alors c'était demander au juge de court-circuiter quelque part l'exercice de l'autorité. Nous allons vers une instrumentalisation de l'instance juridique d'abord, juridictionnelle ensuite, dans des stratégies qui sont essentiellement des stratégies consuméristes, individualistes, de jouissance immédiate, d'incapacité à différer, d'incapacité à gérer la frustration. C'est-à-dire d'incapacité à accepter la limite, c'est-à-dire d'incapacité à accepter l'autorité. C'est-à-dire le prima de l'autonomie, je suis mon Dieu, mon maître, mon diable. Enfin, toutes ces sortes de choses. On sait bien que Dieu, on ne peut plus nécessairement l'appeler à tous les coups, il y a longtemps qu'il ne fait plus nécessairement recette de manière aussi prégnante que jadis ; ça facilitait la vie mais ce n'était pas l'idéal. Le droit a fait la même chose, le droit avait une structure linéaire qui était quasiment du type jupitérien. Surtout, sous l'ancien régime, quand les monarques de droit

divin, Louis 14, Louis 16, prenaient un décret, une ordonnance, c'était Dieu à travers eux qui parlait. C'est pour ça que c'était rare parce que si Dieu cause tout le temps, plus personne ne l'écoute. Ensuite, on est passé à une structure herculéenne, comme dit mon ami Host, c'est-à-dire que le droit a commencé à venir non pas seulement d'une seule source mais de diverses sources. Peu à peu, l'ancien régime fait apparaître la démocratie, dont celle des états nations du 19^{ème}, y compris le nôtre, avec la constitution du 8 février 1831. On admet qu'il y a des sources, des piliers d'où viennent le droit. Au fond, on croit encore parfois que ces piliers ont été posés non par nous mais par quelque Dieu, Hercule. Terminé tout ça, comme le dit Monsieur Host, le droit est devenu non point jupitérien, non point herculéen, il est devenu don, cadeau. La structure du droit aujourd'hui, n'est plus linéaire, plus pyramidale, elle est réticulaire, en réseau. Dans un réseau, c'est super sympa parce qu'évidemment, c'est plus drôle que la ligne droite, ou que la pyramide. En réseau, c'est passionnant parce qu'on peut circuler et ce n'est pas « circulez, il n'y a rien à voir », c'est « circulez, il y a tout à voir, il y a tout à prendre, il y a tout à inventer ». Vous vous trouverez toujours dans ce réseau-là, à un carrefour, une impasse, une ruelle, un boulevard qui va faire votre affaire. Le problème est de savoir qui ordonne le réseau car par définition, on ne le sait plus parce que c'est un réseau.

On en est là aujourd'hui et je pense que nos « clients » (je n'aime pas le mot même si de nouveau ce n'est pas par hasard tout d'un coup que ce mot client est entré dans un tas de trucs). Je reçois du Ministère de la Justice : « voulez-vous faire un rapport sur l'année judiciaire écoulée ? » L'indice de satisfaction du client a commencé avec Marc Verwilghen, Ministre de la Justice. C'est interpellant l'expression « client des services publics ». Dans le même temps, on n'ose plus dire ministère parce que ministère fait très justement autorité, ancien régime, il faut dire service public fédéral, SPF. Par contre, on ne peut plus dire justiciable, on ne peut plus dire administré, il faut dire client. C'est-à-dire qu'il faut être absolument dans une logique managériale et je me demande comment on s'y retrouve là-dedans ? Je constate une chose, c'est qu'il y a de plus en plus de litiges liés à la vie scolaire, liés à la vie familiale, liés à la vie parentale. Je ne vais pas dire que c'est uniquement parce qu'il y a plus de droit et plus d'accès au procès, mais parce qu'il y a aussi plus de litiges, dans la vie sociale des gens, dans la vie de tous les jours. La vie des hommes est tissée de conflits et heureusement, si elle était d'un long fleuve tranquille, elle serait aussi très ennuyeuse. Je constate qu'il y a de plus en plus de litiges qui touchent à la famille, à sa décomposition, à sa recomposition, à sa surcomposition. Ces litiges-là ont perdu depuis des années les voix de la conciliation, de la médiation - qui heureusement fait son retour - pour passer directement au

mode frontal, en terme de revendications « j'ai droit, tu as tort, tu as tort, j'ai droit », pour s'adresser en un lieu institutionnel sur lequel les demandeurs du service, les clients se méprennent profondément. Nous ne savons faire que mettre des mots, à la place de la violence, c'est déjà pas mal, mais quand nous mettons ces mots, la violence a eu lieu. Moi, je ne juge pas un candidat, je juge un type qu'on suspecte d'avoir assassiné. Je ne juge pas des candidats « divorçants », je juge un couple qui ne peut plus se voir le nez au milieu de la figure depuis 5 ans ; s'ils viennent par consentement mutuel, ils ont été chez le notaire avant, ils ont fait une démarche tout de même. Ces démarches-là, ils les font parfois sans plus jamais se parler. Les lieux de négociations, les lieux d'intermédiations, les lieux de paroles, ont disparu. Il y a cette différence notoire entre la parole judiciaire et la parole de médiation, la parole du psy, la parole non judiciaire, que la parole du juge est une parole non dialoguante : je dis ma vérité, tu dis ta vérité, toi juge, tu en diras une troisième qui forcément ne fera jamais plaisir à personne. Il est impossible d'avoir à 90% confiance en la justice de son pays puisque quand on y est confronté, en matière purement civile, on risque une fois sur 2 de perdre ; cela permet donc de trouver que c'est injuste. En matière pénale, je n'ai jamais vu un type que j'ai envoyé en prison, sauter au-dessus du banc pour venir m'embrasser, jamais ! Parfois, ils m'écrivent après en me disant, vous n'aviez pas tout à fait tort. Acceptons-en l'augure. On met des mots à la place de la violence ou à la place de la violence non physique mais conflictuelle et ensuite, on met de l'argent à la place des larmes : c'est tout ce qu'on sait faire. C'est vrai, les gens croyaient il y a encore quelques années que la justice allait restaurer le bonheur. Non, je suis incapable de ressusciter le même qu'un automobiliste beurré a tué sur le bord d'une route, laissant ses parents à jamais désespérés. Tout ce que je peux faire, c'est dire voilà, je suis désolé, en le disant plus élégamment et en prenant la peine d'écouter ; je sais vous mettre autant de millions d'euros, de milliers d'euros à la place. Je ne sais faire que ça et faire circuler la parole. Mais en justice, ce n'est pas le bon lieu et heureusement.

Quand j'étais jeune avocat en 1981, on m'avait demandé de faire un discours de rentrée, comme on dit dans le métier, au jeune barreau de Namur. Je devais faire mon discours sur la menuiserie judiciaire et je m'étais inquiété, après avoir lu Foucault, de voir à quel point la menuiserie judiciaire avait une certaine tendance à modifier les bonnes vieilles boiseries traditionnelles : le siège où le juge s'assied, la barre où l'avocat se tient, celle des témoins. Pour le parquet, le ministère public, le procureur a son fauteuil où il s'assied mais il se lève pour parler, c'est la magistrature debout. Les progrès des sciences humaines sont un adjuvant fondamental dans notre travail mais ne peuvent pas le remplacer : la parole de la science ne

sera jamais la parole de la justice. La véridiction et la juridiction ne sont pas la même chose et il ne faut pas qu'elles le deviennent. Même là où elles peuvent se confondre, j'avais dit attention, on risque peut-être si on n'y prend garde d'ajouter un élément au mobilier dans les années qui viennent : le divan. Il faut absolument éviter que le divan entre dans les salles des palais de justice comme il faut absolument éviter, je rassure les psys, que la barre, le siège et le parquet n'entrent dans le cabinet du psy. On voit bien qu'il y a une demande de nature profondément différente, une demande qui, idéalement, doit rester distincte, qui ne doit pas se croiser sauf si il n'y a pas moyen de faire autrement : c'est toute l'ambiguïté de l'expertise. Expliquer aux gens que la loi n'est pas juste n'est pas facile. Dans un éventuel cours d'éducation civique, c'est la première chose qu'on devrait commencer à dire : parce que la loi est ce compromis entre l'éthique et le politique, elle ne sera jamais juste. Il faut dire aux gens qu'il y a des lois injustes, qu'il y a des lois qui interdisent que les vérités soient dites. Quelques exemples : on peut prouver aujourd'hui biologiquement à 99,99999% que quelqu'un est l'enfant ou n'est pas l'enfant de. Si demain, biologiquement, on prouve que mademoiselle une telle, élevée sous le nom de X, est bien biologiquement la fille de Y, qui habite quelque part près du château de Laeken. Contrairement à ce qu'ont écrit certaines gazettes, mal informées, c'est juridiquement impossible. Cette filiation-là, ne peut plus être établie aujourd'hui parce que tant d'années sont passées pendant lesquelles mademoiselle Y a eu la possession d'état qui fait qu'elle est censée être la fille de Z qui n'est pas le voisin du château de Laeken. Même si le voisin du château de Laeken semble avoir quelque chose à voir dans la venue sur cette belle planète de mademoiselle Y. De même, on ne peut pas établir une filiation incestueuse, c'est impossible. Oui, il y a plein de mômes, hélas, beaucoup, qui sont le fils ou la fille de. Il y a plein d'enfants qui sont des enfants incestueux. Les sciences aujourd'hui qui nous ont rattrapé ou dépassé le prouvent par $a + b$, mais c'est indicible juridiquement. Il y a des choses que la loi des hommes ne permet pas de dire, même si la science les dit. C'est aussi passionnant de voir combien ces dernières années, les techno-sciences, les sciences qui ont des applications technologiques nous ont ouvert des horizons invraisemblables qui fait que nous croyons, comme mon ami le docteur Lebrun, qui dit que nous serions dans un monde sans limite. C'est ce qui est terrible avec nos plus jeunes. C'est notre tâche difficile, la vôtre, la mienne ; moi, à travers l'organe de la loi, c'est encore facile parce que je peux encore dire : « c'est pas moi, c'est la loi qui dit que, donc je dois dire que ». Je suis payé pour faire respecter la loi et pas pour commencer à en inventer une nouvelle ou alors, on change de régime.

Quelque chose m'a toujours passionné à l'époque où j'étais chef scout et depuis 30 ans que j'enseigne à des jeunes gens, à des jeunes filles de 18-19 ans en premier baccalauréat, ou de 22-23 en dernière année d'université. Avec les années qui passent, ce sentiment qu'ils ont, et on peut pas leur en faire grief, que tout devient possible parce que tout ou pratiquement tout est techniquement possible : ce qui fait qu'ils sont toujours tentés d'aller plus loin, au-delà d'une limite, limite, par ailleurs, est-ce par hasard, qui s'est estompée.

C'est ce dont vous avez débattu ce matin, c'est ce dont on débattrait sans doute ; c'est vrai que l'évolution sociologique de la famille, l'évolution sociologique de la sexualité - tout est lié - fait qu'un certain nombre de barrières, extrêmement claires et rigides, probablement extrêmement mortifères, il y a des années, ont aujourd'hui sauté. Il faut donc ré-inventer la vie dans des limites qui ne sont plus celles relativement confortables, avec beaucoup de guillemets, dans lesquelles nous étions. Je ne parle pas des enfants du 19^{ème}, nous n'y étions pas, mais je peux parler comme nous tous ou presque nous tous, des enfants des années 50-60. C'est vrai qu'on avait des barrières qu'on concevait comme limitantes, qu'on essayait de forcer et tant mieux, parce qu'éduquer, c'est aussi apprendre à s'opposer, à résister au réel. Il n'y a plus de claire conscience de ce qu'est être père ou être mère, et c'est rarement de leur faute, si tant est qu'il faille résonner en terme de faute, n'ont pas été papa et maman. Ils sont embringués dans leur difficulté quotidienne, en milieu défavorisé, avec des pertes d'emploi. Mais quand on a vu papa et maman ne jamais devoir se lever pour autre chose que pour conduire le même à l'école, parce que ça on y tient quand même encore, il y a quelque part l'idée que l'ascenseur social pourrait peut-être bien se remettre à fonctionner. Ils déposent l'enfant à l'école, le plus près possible parce que s'il y a 15 ou 20 mètres, un méchant va peut-être venir s'interposer. Tout cela ne se développe pas par hasard, sur ce terrain-là et j'ai un énorme respect pour ces gens qui doivent essayer d'être quelqu'un et quelque chose dans une société où ils sont totalement, même pas nié, mais j'ai envie de dire dénié. On ne sait pas qu'ils existent, ils sont un chiffre : autant de chômeurs. Dans les familles qui se décomposent souvent mal, avec une absence d'être sérieuse, sauf à venir peut-être si la Communauté française et la justice fédérale veulent bien y mettre du leur, une piste peut être la médiation familiale qui revient enfin. Quand on se décompose en couple de manière telle que, la seule chose à laquelle on se raccroche encore, ce sont les enfants, qu'il se dispute, mais forcément, qu'est-ce qu'on fait, on réussit peut-être son divorce conjugal (il y a longtemps que c'est consommé) mais on rate totalement son divorce parental.

J'aime beaucoup la convention des droits de l'enfant qui, comme toutes les conventions internationales, est un merveilleux projet. Maintenant, c'est autre chose pour les traductions qu'on en a faites (cela n'apparaît pas pour ceux qui les font appliquer, parmi ceux qui ont bien voulu la voter ou la ratifier). Chez nous, cela se traduit par l'audition de l'enfant, le droit de l'enfant d'être entendu par le juge. Est-ce qu'on se rend compte de ce qu'on a fait comme « cornichonerie » monumentale, au niveau du législateur, de permettre au juge, c'est-à-dire une personne qui a fait 5 années d'études de droit, qui n'a évidemment jamais fait de psychologie de sa vie d'entendre l'enfant ? On joue les apprentis sorciers, on peut déléguer à des professionnels, encore faut-il les avoir, encore faut-il avoir l'argent pour les payer et qu'ils soient disponibles. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? On bricole. On peut les entendre dès l'âge du discernement. C'est comme l'entente conjugale sérieusement perturbée, l'âge du discernement : je connaissais l'âge de raison mais l'âge du discernement, qu'est-ce que ça veut dire ? J'ai des collègues qui entendent des mômes de 7 ans et d'autres qui disent non moi, pas avant 12 ans. Et la même année, je sais plus laquelle 96 ou 97, on vote deux lois, une en février, une en juin qui instaurent le même principe. Selon la convention de New York, le juge doit entendre l'enfant dès que le litige le concerne directement ou indirectement. (Forcément, quand ça concerne ses parents, dans leur autorité parentale, on les entend.) La loi de février, qui dit, l'enfant doué de discernement sans dire où cela se situe, s'applique à tous les juges sauf un, celui de la jeunesse. 6 mois plus tard, on vote une loi disant qu'on doit entendre les enfants à partir de 12 ans pas en-dessous. Au sein du même tribunal, la même personne si elle siège comme juge de la jeunesse ou si elle siège en référé, n'applique pas la même loi au même problème. C'est pour vous montrez la fuite en avant du droit avec l'illusion qu'il y a des droits tout le temps et toujours, que tout doit se régler sur le mode du droit, c'est-à-dire que plus rien ne se règle sur le mode de l'affectif, du relationnel, du dimensionnel. On conjure la violence par l'omni-juridiciarisation de la société comme s'il n'y avait pas d'autre mode pour canaliser les violences. On le vit sur le mode de la juridiciarisation, c'est-à-dire que les tribunaux, l'image de la justice sont devenus des paradigmes.

Les médias débarquent dans la justice à fond la caisse dans les années 80-90. Pourquoi ? Parce qu'en 68-69, comme l'ont annoncé Debors et Vanheggen, dont on vient de publier les oeuvres récemment, ont annoncé la société du spectacle ; ils n'ont pas inventé grand chose, ils ont merveilleusement développé quelques pages de Marx qui annonçait qu'une société capitaliste qui supposait une société de marchandises parfaitement transférable et interchangeable supposait aussi l'image de la marchandise pour appâter le client. Les

solutions de Marx étaient mauvaises mais l'analyse était bonne et irremplaçable. Société du spectacle, dans les années 70, avec Schwartzberg, Roger Gérard, professeur de droit et de sociologie à Paris et député radical de gauche. L'état spectacle, leçon tirée de la campagne électorale de Giscard d'Estaing. Années 80-90, justice spectacle, rappelez-vous, Agusta-Dassaut, Inusop. Au summum en 96, l'affaire Dutroux, évidemment, fait divers atroce, inqualifiable, mais fait divers jusqu'à nouvel ordre et pas affaire d'Etat, quoi qu'en aient pensé certains. Cela donne un système et les jeunes commencent à fonctionner sur ce mode-là. Dans les documents préparatoires de la journée d'aujourd'hui, dans les conversations préalables, revenait tout le temps : une société du fast-food médiatique. La volonté de s'identifier à des projets de vie mais à des vies qu'on croit merveilleuses parce qu'on vous dit qu'elles le sont, à ces fausses vedettes de toutes ces émissions à la con qu'on regarde une fois et qu'on se dit que le monde va décidément un peu mal. On est dans ce trip-là. Vous avez ces mômes, de 15-18 ans, qui se mettent à vivre, des vies par procuration, inspirées de ce qu'ils voient. Quand on vous annonce que des gamins de 10-12 ans en ont violé un ou une autre, qui a 1 ou 3 ans de moins, c'est vrai que cela vous pose question. Est-ce que le droit est la solution ? Non. Est-ce qu'il faut plus de droit ? Non. Il y en a trop ; il faut enlever du droit dans toutes les matières ; il faut commencer par enlever du droit dans le droit qui pénalise, c'est quand même étrange, à dépénaliser l'adultère. Aujourd'hui, ça n'a l'air de rien mais il y a 20 ans, cela faisait hurler certains : « Comment, la femme infidèle n'aura plus la visite du gendarme à 5h du matin ? » On a dépénalisé l'avortement, nous avons connu le gynécologue, le docteur Peers qui menait un combat pas piqué des hannetons sur le plan moral. Je constate que la commission des évaluations de la loi travaille depuis des années, annuellement remet un rapport : il n'y a pas eu de catastrophe. On a dépénalisé l'euthanasie, quelle affaire ! Depuis l'entrée en vigueur de la loi, il y a eu infiniment moins de déclarations que ce que l'on pensait. Vous imaginiez, il y a 10 ans, des mariages homosexuels ? Je n'ai pas dit que c'était bien ou mal, moralement ce n'est pas mon problème. Tout bouge, on dépénalise des choses gravissimes, importantes, et on ne cesse de pénaliser des bêtises, des broutilles, c'est-à-dire que la force de la loi, la force d'une parole qui n'est point parole d'autre mais qui est parole « d'au-dessus, d'en haut », parole tiers. Cette force-là est amenée à s'amenuiser terriblement si on continue dans cette espèce d'entropisme du droit, de multiplication anarchique de cellules juridiques. Alors, je me pose une première question : va-t-on être capable de comprendre qu'il faut revenir du tout au droit et par le droit, et donc qu'il faut trouver d'autres paradigmes de régulations. Ceci dans notre société en commençant par la base, c'est-à-dire les gens, parce que s'ils ne sont pas d'accord, les politiques n'auront pas les mandats pour le faire. Je pense que cela passe en partie par

l'enseignement avec une parole d'autorité aussi, qui est une parole qui consiste à dire je ne sais pas t'écouter s'il y en 10 autres qui parlent (il s'agit d'une règle de vie). Refuse d'accepter que l'on parle tout le temps si tu veux toi t'exprimer.

Les procédures, trop de procédures, ce n'est pas bon, et pas de procédure du tout, c'est très mauvais. La procédure, c'est la règle de vie. Si on veut s'entendre, il faut que chacun parle à son tour. C'est basique mais c'est quelque part comme ça. Je reprend souvent cela avec le code de la route ; aux étudiants qui se posent des questions comme tous les étudiants, à quoi sert tout ça et je dis : « il faut supprimer la règle (on roule à droite) et tu fais ce que tu veux : bonjour les dégâts. »

Il faut qu'on repense le rapport à la loi, je pense que juridiciariser les rapports humains est quelque part un aveu d'échec, d'incapacité d'échanges et de circulation de la parole. Le pire piège qui nous est tendu, est faire croire aux gens que la société et les rapports humains individuels ou collectifs se gèrent sur le mode du procès, donc forcément sur le mode de l'agressivité, (j'ai raison, l'autre a tort) où il y a nécessairement un perdant, et un gagnant. On en revient à ce que précisément, avec la justice, on voulait justement éviter, l'idée qu'il y a un fort et un faible et que c'est toujours le fort qui gagne. C'est la phrase de Malraux qui est terrible, « juger c'est de tout évidence ne pas comprendre parce que si on comprenait, on ne jugerait pas ». Je pense que c'est ce qui attend notre 20^{ème} siècle, sauf incident majeur, non susceptible d'être éludé, vu l'évolution des sociétés et du niveau mondial. C'est pour ça qu'il faudrait que le recours à la justice, le recours au juge que ce soit pour les questions d'enfants, d'enseignement, d'adultes, n'importe lesquelles, soient minimalistes. Mon rêve ce n'est pas qu'on double le nombre de magistrats, c'est qu'on ne les renouvelle pas quand ils arrivent à l'âge de la retraite, qu'il y en ait moins mais qu'il y ait d'autres relais.

Deux dernières phrases, j'aime les citations : « Ouvrez une école, vous fermerez une prison », Victor Hugo. On aura besoin de plus de juges, de justiciers, qu'on aura moins de social, de scolaire, d'éducatif, de culturel en amont. Ca me paraît tout à fait fondamental de le savoir et redire à toutes et à tous que le chemin le plus court de soi à soi, ce que cherchent nos jeunes, (qui suis-je ? qu'est-ce que je suis ?) ce plus court chemin c'est l'autre comme disait Martin Deguerre, je pense. C'est tout le temps, c'est très difficile à faire, j'ai avec les justiciables ces problèmes-là. Quand je suis devant un couple qui s'arrache les enfants et que je leur dis mais vous pensez à qui là, à vous 2, à chacun votre position, votre force, vous allez être la mère triomphante qui va les avoir, que vous allez humilier ce monsieur qui est aussi leur père et ce n'est pas le père que vous cherchez à humilier c'est votre ex, vous avez peut-être raison de

vouloir l'humilier parce qu'il est absolument nul, naze, con, violent, mais les enfants n'ont rien à voir là-dedans. Entre vous 2, vous allez faire comment pour que le courant repasse dans la seule chose qui vous reste en commun ou en commune, votre parentalité, mais sans penser aux enfants, vous triangulez mais triangulez vous-mêmes, bon sang. Pourquoi faut-il que moi je fasse la tête du triangle ? Est-ce que j'ai une tête de triangle ?

Vu l'intervention audiovisuelle de Jean-Marie Lemaire impossible à retranscrire, ce dernier nous a transmis un texte sur la « Clinique de Concertation » que vous pouvez découvrir ci-dessous.

LA « CLINIQUE DE CONCERTATION »

Supposons que la force convocation des personnes et des familles en détresses multiples ne soit ni l'instrument d'une force destructrice dirigée contre les coordinations psychosociales organisées pour les « prendre en charge », ni celui d'une avidité sans limites, ni celui d'un démon manipulateur. Supposons, au contraire, qu'elle soit celui d'une force constructrice de réseau, d'une mise au travail ingénieuse des professionnels de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle, en somme d'un génie créateur. Partons des choses comme elles sont et non comme elles devraient être. Cessons de résister à la « Force Convocatrice des Familles en Détresses Multiples » pour mieux connaître « Ce qu'elle nous fait faire ».

C'est ce qui se passe là où, depuis 1996, se développent des « Cliniques de Concertation », en Belgique, en France, en Italie, en Suisse, en Algérie, ou en Roumanie. Il ne s'agit plus de « restituer aux usagers leur place d'acteur ou de sujet »², mais bien de renoncer à la leur confisquer sous prétexte que leurs manières de faire, ou mieux, de faire faire, ne correspondent pas toujours à celles que l'on nous a enseignées dans notre formation d'intervenants de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle. Gain de temps et d'argent ! Cependant, une telle alliance peut nous déconcerter parce qu'elle démultiplie la complexité et les tensions du dispositif d'intervention, révèle nos carences en pratiques de réseau, met en évidence la nécessité d'une méthodologie non rigide mais rigoureuse³, elle peut nous donner la sensation de perdre la maîtrise... mais elle peut surtout, si nous nous transformons en laboratoires de recherche, « nous faire apprendre, à l'occasion des convocations que nous adressent les usagers en détresses multiples, une partie de notre métier que nous connaissons mal : celle qui consiste à travailler ensemble ».

² Les projets d'intervention qui mettent en tête de liste cette restitution acceptent implicitement que cette place a été confisquée. Et c'est bien cet « implicitement » qui fait scandale car il n'ouvre pas la possibilité de faire évoluer les pratiques afin que cette confiscation ne se reproduise pas dans l'avenir.

³ LEMAIRE J.-M., VITTONI E., DESPRET V., « Clinique de Concertation et système; à la recherche d'un cadre rigoureux et ouvert » in *Génération* N° 28, Paris, mars 2003.

La « Clinique de Concertation » inaugure ainsi un dispositif thérapeutique⁴ collectif encourageant les relations humaines les plus fiables (familiales, amicales, professionnelles, interprofessionnelles, institutionnelles, interinstitutionnelles et politiques). Ce dispositif est producteur de relations confidentielles justifiées et reconstituteur d'identités singulières. Il constitue une figure particulière du Travail Thérapeutique de Réseau, en mettant en présence des familles qui vivent des détresses multiples et sévères, des professionnels de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle directement concernés, de tels professionnels potentiellement concernés et d'autres non directement concernés. Le dispositif est activé dans et par le débat contradictoire convoqué par des détresses multiples, il est à la recherche du juste ou, plus modestement, du moins injuste, dans les pratiques des collectifs territoriaux de professionnels de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle. Il installe un « Laboratoire d'éthique communicationnelle appliquée »⁵ où s'inventent de nouvelles options pour les pratiques psychosociales parmi lesquelles les thérapies de réseau. Il s'agit d'y repérer comment s'articulent les conflits d'intérêts intrafamiliaux et les conflits de pouvoir, de compétence, voire de responsabilité entre professionnels et institutions, il s'agit ensuite de travailler au remembrement des uns en s'appuyant sur les autres. En d'autres mots, il s'agit de favoriser la construction de lieux et de modalités pratiques pour la « Concertation » entre les différents professionnels de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle qui appartiennent aux différentes institutions publiques et privées. Ces pratiques pourront se développer en s'appuyant sur le travail de coordination territorial, sur une valorisation mutuelle des professionnels et des institutions à la recherche d'une plus grande efficacité dans les interventions de gestion et de prévention des détresses multiples.

Une telle pratique a cependant des conséquences importantes sur notre travail, sur nos professions de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle. Elle nous oblige à changer notre conception de la demande et de la volonté, elle nous contraint à travailler dans les « Champs de Recouvrement » entre professions, associations, institutions et ministères, elle nous met à la recherche des « Ressources Résiduelles » avant d'entreprendre celle des déficits et des pathologies, elle nous force à reconsidérer la « Sélection des informations utiles », et la définition du système dans lequel nous sommes mis au travail, en équilibre entre coordination et concertation.

⁴ « L'essence de la thérapie et de tout rapport humain est d'augmenter la capacité de s'impliquer et d'avoir confiance » (BOSZORMENYI-NAGY I. in *Invisible Loyalties : Reciprocity in Intergenerational Family Therapy*, New York, Harper and Row, 1973, Brunner/Mazel, 1984).

⁵ FERRY J.-M. : « Habermas : l'éthique de la communication », P.U.F., Paris, 1987.

Parmi ces conséquences importantes, le développement des pratiques de relais et la valorisation des champs de recouvrements remettent en question les pratiques thérapeutiques qui imposent comme condition *a priori* la fermeture du cadre d'intervention. Une des originalités de la « Clinique de Concertation » est en effet son ouverture absolue à l'intrusion. Quiconque est intéressé par ce type de travail peut y participer, à condition de s'annoncer. C'est ainsi que l'agenda⁶ se révèle un outil incontournable du dispositif.

Une telle ouverture, aussi bien du côté de l'utilisateur que du professionnel (chacun invitant les personnes dont il juge la présence utile) découle de la supposition que l'individu ne naît pas d'une fermeture imposée par les autres, mais plutôt de celle co-construite avec les autres. Les problèmes éthiques peuvent-ils en effet jamais être clôturés ? Cette ouverture, garantie par l'intrus, nous protège ainsi de toute fermeture de questions. De surcroît, cette ouverture ne concerne pas uniquement les pans professionnel ou familial. Elle concerne aussi le troisième élément de ce que nous appelons la « triade concertative »⁷ : les politiques. Leur donner également une part active à l'élaboration de ce travail permet de lutter contre la confiscation des problématiques sociales par le seul domaine psychologique⁸. Les problématiques dont il est question dans le champ social, psychologique, ne peuvent être, selon nous, confisquées par les seuls professionnels.

Il suit de tout ceci que nous pouvons considérer les « *Cliniques de Concertation* » comme des lieux de recherche en psychothérapie. En effet, par le débat contradictoire qu'elle engage entre les divers participants, ce sont les pratiques, les convictions de tous, qui sont discutées, réfléchies. Les professionnels, s'ils sont obligés de se découvrir, d'exercer leur pratique devant d'autres professionnels, devant des usagers, pourront être questionnés sur celle-là. Dès lors, *l'organisation du travail d'aide, de soin, d'éducation et de contrôle ne pourra plus être séparée du travail d'aide, de soin, d'éducation et de contrôle*, puisque l'utilisateur et ceux avec qui il vit en seront, d'emblée et inmanquablement, une composante active et efficace.

⁶ Celui-ci est accessible sur le site de la « Clinique de Concertation » : www.concertation.net.

⁷ La « triade concertative », composée des cliniciens, des usagers, et des politiques, est la condition fondamentale pour la naissance d'une « Clinique de Concertation ». Un seul élément de cette triade ne suffit pas à sa création, un « faisceau de volontés » est nécessaire. Le rôle du politique se manifeste, par exemple, par la mise à disposition d'un local non stigmatisant pour les « Cliniques de Concertation ».

⁸ Confiscation que diagnostiquait déjà Michel Foucault (cf. *Philosophie et Psychologie*, in *Dits et écrits*, t. 1, Paris, Gallimard, Quarto, 2001, p. 469).

B. FOUREZ à C. PANIER

Je pense effectivement qu'il y a quelque chose quand vous dites, il faut moins de droit, il me semble effectivement qu'au plus l'Etat s'occupe de quelque chose, au plus, cela provoque l'assèchement de ce quelque chose au sein de l'anthropos, je veux dire de l'humain. Je pense déjà que comme Castel le faisait remarquer, l'état social a permis de faire éclore la mentalité individualiste, parce que dans le fond, je peux penser à moi-même dès lors que je ne dois plus subvenir à mes propres besoins. Si, par exemple, je n'ai pas l'assurance que demain je n'aurai pas de travail, je ne serais certainement pas venu ici pour entendre des gens et m'améliorer individuellement. Je serais dans le social pour savoir où demain, je pourrais avoir un peu d'argent pour nourrir ma famille. Je peux donc me penser de plus en plus individuellement dès lors qu'il y a l'état social. Le gros paradoxe dans l'histoire est que l'Etat social a été mis en route par les grands mouvements socialistes et a produit in fine l'individu libéral. Je trouve que, dans l'inflation du droit, on arrive régulièrement à des assèchements spontanés du social. Les journées de récupérations ou les diminutions du temps de travail que les gens peuvent prendre à partir d'un certain âge, sont une espèce de bon social. Mais, cela délite complètement le tissu social au sein même des unités de travail avec une diminution des possibilités de se voir, tout un social se défait, le milieu de travail devient extrêmement pauvre sur le plan social et sur le plan des interactions possibles. Je trouve, et vous l'avez bien, que quand quelque chose ne fonctionne pas, il faut recourir au droit. Donc, in fine, une société hyperjuridicarisée est une société hyper incompétente ;

C. Panier:

Je partage votre point de vue et c'est peut-être l'occasion de l'articuler avec celui de Monsieur Lemaire. Le travail que je découvre m'interpelle en tant qu'homme et je le trouve passionnant parce qu'il se fait précisément dans un ordre qui essaie de conjurer le danger d'une étatisation y compris de la clinique. C'est passionnant parce qu'au fond, on fait appel aux richesses de l'individu, qu'on lui permet d'exprimer: c'est la musique, c'est l'envie de danser, c'est avec des choses de cet ordre-là qu'on recrée du lien social. C'est alors que la formule que vous employez est juste ; au départ d'une action collective qui voulait prétendre à l'émancipation de la plupart, on a fait des individus atomisés. Je pense que ce n'est pas que le socialisme qui s'en

est mêlé, c'est le consumérisme qui est devenue la religion, l'opium du peuple. Nous sommes tous assignés à être des consommateurs. Je m'interroge : qu'est-ce que j'ai encore de semblable avec la majorité de mes voisins ? Ici et ailleurs, je suis assigné par un système qui fonctionne à nous réduire à n'être qu'un consommateur. Le système publicitaire, le système médiatique, peuvent être résumés par la terrible phrase du patron de TF1: « Moi, je prépare les esprits à recevoir la publicité, la télévision est faite pour ça ». Je pense que rechercher dans l'individu ce qui fait sa richesse individuelle pour la remettre en perspective collective, est peut-être un rêve et je ne pense pas que c'est la justice qui va régler ça.

J'ai participé il y a 2-3 ans aux facultés de Namur avec un anthropologue et un psychiatre psychanalyste, Alain Guist,(?) à un cycle qui s'appelait « Humus », certains d'entre vous y étaient peut-être : on a passé une année à réfléchir : comment réinventer le collectif ? Probablement, oui. Comment ? C'est une autre paire de manches ! On ne va pas revenir à la machine à remonter le temps. J'ai peut-être donné l'impression de dire : Avant, c'était mieux mais, ce qui allait ne va plus, il faut aussi penser à ce qu'on va faire pour que cela aille mieux, c'est-à-dire que revenir sur l'individu, ce serait régresser historiquement mais réinsérer l'individu dans le social. C'est pour ça que je pense que la réponse juridico-judiciaire est la plus mauvaise qui soit dans l'état actuel des choses : que ce soit le pénal avec le système de la peine qu'on a considéré comme étant la seule possible « l'emprisonnement » ou la peine « d'amende » mais seul celui qui a les moyens la paye (donc elle est discriminatoire). Le seul système avant qu'on ouvre l'échelle et étende la palette des peines, est un système idiot : on ne fait que renforcer l'individu qui a délinqué parce qu'il croyait que c'est ce qu'il devait faire ou il ne savait pas faire autrement, que le renforcer dans son individualisme en le refermant sur lui-même dans la prison. Dans ce lieu d'enfermement ou finalement, il passe son temps à se défendre par rapport aux autres. Inventer une autre pénalité, dépenaliser tout ce qui est dépenalisable, parce que pénaliser les comportements ne fait que renvoyer à une logique individuelle (j'ai fauté, je paye, et puis si cela se trouve je recommence). Maintenant la question est de savoir où doit aller l'état dans tout cela. Je pense qu'on ne peut pas faire l'économie de l'état parce notamment la régulation du système économique dans lequel, nous vivons avec sa dimension mondialisée, cette régulation-là passe obligatoirement par le droit. Par contre, les attitudes et les comportements individuels, je ne suis pas sûr qu'il ne faille pas les affranchir autant que faire ce peut mais, à condition de donner d'autres repères aux gens.

Personne x s'adressant à C. Panier:

Il y a un deuxième point que je voulais simplement soulever, vous avez dit ce qu'on entend souvent : le jeune ne connaît plus la frustration. Moi, je ne suis pas si sûr de ça. Je crois que justement l'enfant autonomisé et pris dans cette fiction de l'autonomie est un être qui rencontre tout le temps des frustrations, parce que la réalité de la vie lui renvoie que cette affaire-là est tout à fait fausse. Je ne suis pas sûr qu'ils ne connaissent pas de frustrations.

C. Panier:

Je me suis mal exprimé. Je constate qu'il est plus difficile de les surmonter ou de leur résister.

Personne x s'adressant à C. Panier:

Oui, mais, je crois qu'ils en vivent énormément.

Est-ce que les jeunes sont dans une dynamique du tout, tout de suite ou dans une dynamique de la dilatation de l'instant ? Je m'explique: le tout, tout de suite, renvoie aux désirs interdits, cela me semble de la vieille problématique et je crois qu'elle n'est plus d'actualité. La dilatation de l'instant, renvoie, je vais dire un mot extrême, à l'éternité. N'oublions pas que dans l'instant total, le moment où je vis l'instant total, il y a une perception de l'éternité. Comme disait Saint-Augustin: « Il n'y a une perception du temps que, quand cette perception totale se coupe et quand il n'y a plus de temps général, alors, à ce moment-là, se perçoit la dimension du temps". Or, on est tellement dans un rapport haut et court qu'il me semble que dans les comportements des jeunes, il y a quelque chose de l'instant dilaté. La manière dont les jeunes sortent et ce qu'ils font dans leurs sorties, pour moi, ce n'est pas du tout tout de suite. Ce n'est pas transgresser l'interdit pour avoir le tout tout de suite, d'avoir dû attendre pour avoir. A mon avis, c'est se projeter dans une temporalité infinie.

C. Panier:

Les toxicomanes sont souvent comme ça quand ils vous décrivent leurs trips à l'exta ou avec d'autres produits. C'est à la fois pédant et, en même temps, cela m'interpelle beaucoup. Mais, là, je fantasme parce que j'ai 55 balais et que forcément mon enfance n'a pas été celle des gosses d'aujourd'hui. Le fait est que quelque chose de l'ordre de la limite intrinsèque à la vie

n'est plus nommé. Il n'y a plus de grand cérémonial fait tout autour et alentour de la mort, la mort elle-même s'est technicisée. On peut relier quelque part au débat sur l'euthanasie, c'est étonnant de voir ça. Souvent, ils parlent de la mort d'une grand-mère ou d'une tante, comme quelque chose qui a totalement bouleversé leur vie parce que quelqu'un n'est plus. Cependant, jamais, même quand vous les mettez sur le chemin, ils ne font le lien avec le fait que de toute façon, eux aussi, forcément un jour, ont attrapé cette maladie incurable, congénitale. Elle est mortelle à tous les coups, on n'en guérira jamais, elle s'appelle la vie, c'est assez étrange aussi.

J-M Lemaire s'adressant à C. Panier:

Je trouvais intéressant cette remarque que vous faisiez, de voir qu'un lieu collectif, un lieu de débats collectifs, puisse être un lieu où on va chercher effectivement les ressources individuelles. C'est bien ce que vous avez dit dans votre exposé en disant : le tribunal, est forcément un lieu où on va identifier ce qui ne va pas. Il y a eu malheureusement, ce que j'appelle des concertations post-mortem, c'est-à-dire lorsque des jeunes gens ont ameuté et mis au travail des réseaux extrêmement élargis pour, à un moment donné, raconter l'accident qui a fait qu'ils n'ont pas résisté à une consommation excessive de solvants. Je trouve que ce que je vois dans les familles (on a fait un travail à ce sujet dans le Piémont). C'est que les lieux qui précèdent le tribunal sont peut-être plus aptes à associer la recherche effective de ce qui ne va pas mais aussi de ce qui va. Le problème, c'est que la résistance, le manque de compliance des institutions, le manque de compliance des professionnels, va à un certain moment, conduire, presque ouvrir le chemin. Les gens ne trouvent pas de lieu de concertation, de lieux collectifs pour travailler ces éléments que sont le deuil. Je n'ai jamais vu un deuil qui se gérait dans la solitude à part Mozart. Je dirais qu'il y a presque un mécanisme qui fait que ces gens vont conquérir 2 espaces collectifs : le tribunal et la presse. Nous avons eu l'occasion, à Asti, de comparer, notamment dans les cliniques de concertation, l'article de journal qui rendait compte d'une situation de détresses multiples et le procès verbal quasi exhaustif de la clinique de concertation. C'était étonnant de voir à quel point l'intimité était complètement bafouée dans l'article du journal (extension publique) et de voir dans le procès verbal d'une clinique de concertation, une sorte d'attention, de vigilance croisée des professionnels pour ne travailler qu'avec ce qui est partageable. Je trouve regrettable que les institutions et les professionnels continuent à essayer d'appliquer à travers des efforts de coordinations et font en sorte que les gens se rendent dans les cabinets fermés qui n'ouvrent pas, à des pratiques thérapeutiques collectives. Je pense que les professionnels ont une lourde responsabilité lorsque ils ne

peuvent pas avoir cette compliance à l'appel à la force convocatrice des familles en détresses multiples qui active ce type de travail et dont nous devons leur être reconnaissant. En plus, c'est eux qui nous donneront les plus grandes garanties que nous ne transformons pas le travail de réseau en un instrument de contrôle social. Parce que c'est ça qui nous attend.

C. Panier :

Je n'ai aucune compétence pour vous approuver ou vous désapprouver si, ce n'est qu'intuitivement, je vous approuve. Mais, cela dit, nous avons effectivement devant nous le problème que nous ramassons souvent des situations inscrites qui dépendent de l'aide à la jeunesse pour ce qui est de la Communauté et des organes qui en dépendent, la protection pour ce qui concerne le judiciaire. Le réseau n'est pas encore trop notre truc. On devrait aussi apprendre, quand on est juge de la jeunesse, quand on est juge des affaires matrimoniales comme disent les Français, quand on est juge des divorces ou quand on est juge de mesures urgentes de divorce, à travailler plus en réseau. Est-ce pour autant qu'il faut passer du siège au divan, faire à la place d'une audience classique avec le juge, le procureur, les avocats, les parties éventuellement d'enfants entendus une grande audience où des gens viennent aussi du SAJ, du SPJ ? Je ne suis pas tellement sûr qu'il faille faire ce type de forum qui ressemblerait alors au travail que vous faites mais avec une toute autre logique. S'ignorer, en tout cas, ne se connaître que, par rapport écrits interposés me paraît effectivement trop peu. Ceci vient aussi du fait que nous n'avons pas, je pense, collectivement, au niveau judiciaire, bien compris que les enjeux avaient changés. Nous continuons à appliquer ce que nous croyons être une loi jupitérienne à des situations qui ne sont plus du tout régies par une telle loi. Nous continuons à considérer, dans la logique qui nous a été insufflée par le législateur lui-même, l'enfant comme un sujet à part entière (du moins nous le considérons seulement comme ça que depuis 20 ans), alors que nous oublions totalement la dimension qu'il s'agit d'un enfant point barre. C'est effectivement quelqu'un qui a cette caractéristique d'être un sujet en devenir et pas un sujet fini. Je suis parfois sidéré qu'il puisse m'arriver à moi et à mes collègues, aussi vigilants sommes-nous, de passer à côté de montres en or parfois invraisemblables parce que nous avons chargé d'une trop grande responsabilité, un môme qui n'avait pas à la porter. Nous avons parentalisé un enfant, parfois, dans des situations de détresse terrible et nous avons fait des dégâts colossaux mais, nous faisons avec ce qu'on peut et avec ce qu'on a. Je trouve dramatique que les magistrats qui s'occupent de ces matières ont un manque total de formations spécifiques exigées par le législateur puisqu'il suffit d'être licencié en droit point à

la ligne, pour être juge de la jeunesse, juge aux affaires familiales, matrimoniales. Cela convenait quand ils avaient décidé d'arrêter le droit mais aujourd'hui les gens ne viennent plus pour qu'on leur dise leurs droits mais ils viennent pour qu'on leur rende justice ce qui n'est plus exactement la même chose. Ce n'est pas parce qu'on suit des formations qu'on est déformé, on peut avoir une lecture pluridisciplinaire.

Fil rouge d'une approche interdisciplinaire

Intervention de clôture

Christiane Bontemps

Directrice de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale

Au terme de cette journée et à l'écoute des brillants exposés qui se sont succédés, nous avons pu -sans conteste- alimenter notre réflexion sur ce qui guide nos interventions, notamment celles que nous menons avec une population d'enfants et d'adolescents. Qu'est-ce qui nous mobilise ? Sur quoi repose notre travail ? Comment l'envisageons-nous ? En un mot : quel en est le fil rouge ? Comment le trouver ? Qui le tient ? Et que faire pour le conserver ?

Nous aurons (re)découvert tout au long de la journée que c'est, clairement, la personne elle-même -le jeune en l'occurrence- qui détient ce fil rouge ; le jeune dans sa singularité, dans son histoire personnelle, dans sa famille et son environnement, dans sa culture et dans les règles qui régissent la société dans laquelle il vit.

L'éclairage apporté par chacun des orateurs aura contribué à détricoter les idées reçues qu'on se construit et à faire tomber les œillères qu'on pose parfois malgré soi ... Il aura permis à chacun d'affiner la lecture qu'il peut faire des situations, nécessairement plurielle, et de chercher le fil d'Ariane dans le tissage de différents éléments qui le rendront plus solide...

Avant de pointer quelques-uns des éléments déposés par chacun des intervenants dans cette perspective, j'ai envie de souligner deux aspects essentiels du cadre de cette journée :

tout d'abord, je tiens à féliciter le groupement des IMP 140 d'avoir posé la question qui nous a rassemblé aujourd'hui -celle de la PARAUTORITE-, à partir d'un questionnement sur des situations difficiles vécues au quotidien par nombre d'entre vous et d'avoir cherché des éléments de réponses en dehors de vos pratiques dans d'autres regards qui viennent bousculer votre action, vous amènent à la penser autrement, voire à la reconstruire. Vous ne disposez donc pas en quittant cette salle, des réponses précises et concrètes que vous êtes peut-être venus chercher, bien au contraire, vous repartez sans doute chez vous avec une série de questions nouvelles qui vous permettent de poursuivre la réflexion. C'est ce que je vous souhaite, et c'est en tout cas ce que nous allons aussi ramener à l'Institut, pour continuer à faire rebondir ces réflexions et à les partager plus largement encore.

Un deuxième aspect que je voulais souligner concerne l'attention portée, dans ce cadre, aux enfants, un secteur qui est longtemps resté le parent pauvre en santé mentale bien qu'il

constitue le socle sur lequel va reposer le devenir de chaque personne... Une bonne raison de veiller à ce qu'il soit solide....

Vous avez alimenté aujourd'hui une réflexion sur ces enfants qu'on vous adresse en nombre pour jouer en quelque sorte un rôle d'autorité que vous ne pouvez pas, et que vous ne voulez pas assurer... Mais où se trouve l'autorité ? C'est la question qui a fait le fil rouge de la journée et que vous avez voulu éclairer avec 4 regards différents : est-ce qu'elle se trouve du côté de la culture ou de la société ? Est-ce qu'elle se trouve du côté du traitement, de la thérapie ? Est-ce qu'elle se trouve du côté de la loi, du cadre que peut mettre la loi ? Ou est-ce qu'elle se trouve au niveau de la famille ?

Chacun des points de vue développés ce jour a contribué, avec son approche spécifique, à alimenter la réflexion...

Un premier regard, d'ordre philosophique, porté par le Dr Bernard Fourez, nous démontre que dans notre culture occidentale, il n'y a plus un modèle d'autorité unique mais bien une série de référents nouveaux qui s'imposent, et, si l'on n'y prend garde, qui font loi.

On pense notamment aux valeurs comme l'autonomie en regard du rôle de tiers, celle d'égalité versus la notion de confiance, celle des droits de l'homme, la notion de prévention souvent ramenée à une perspective sécuritaire, au rôle de l'Etat, des médias, au désir d'enfants et à la place que prennent femme et enfants dans ce contexte... Autant de valeurs intéressantes en soi qui se déclinent toutefois avec une telle force que l'on risque, si l'on y prend garde, d'annuler toute tension dialectique qui ouvre le champ de la pensée et questionne l'éthique, au-delà de la pensée unique.

Un deuxième regard, celui du Dr André Denis, va s'attarder sur la pratique psychothérapeutique, considérée parfois -à tort, dira-t-il comme une forme d'autorité. Cette approche est fondamentale parce qu'elle s'intéresse au jeune « en soi »..., dans sa propre histoire, singulière, inscrite dans le langage qui lui donne accès à la pensée... Et qui fait de lui un sujet à part entière, qui rencontre un autre sujet, dans une relation thérapeutique. La notion d'autonomie est aussi questionnée dans ce contexte où le jeune risque de se satisfaire

de lui-même... Sans compter sur l'apport potentiel du réseau... La complexité des situations qui caractérise aujourd'hui nombre d'entre elles active justement des référents et des partenaires à différents niveaux dont le secteur tient naturellement compte depuis des années parce qu'il s'impose sans que l'on doive l'imposer. Vous avez dit « Réseau » ?... C'est oui, à condition qu'il soit de qualité !

Cette relation thérapeutique se pose de façon particulière dans notre monde de communication qui questionne les modes de relations. Ceux-ci ont fortement évolué et interagissent avec la question de l'autorité, tantôt pour la soutenir, tantôt pour la contrer...

Une troisième approche, juridique, proposée par le Juge Christian Panier, confirme la place du Droit, qui vient aujourd'hui régler l'ensemble de notre activité sociale, voire familiale, voire individuelle, qui amène naturellement à plaider pour une société ayant moins de droits. Une responsabilité à assumer par chacun, professionnel ou citoyen, qui a spontanément tendance à réclamer ces balises, ces repères, ces références, pour des questions qui peuvent se régler dans la négociation, dans le cadre de réseaux, où tout le monde ne fait pas tout de la même façon mais où la complémentarité est activée chaque fois qu'elle est nécessaire.

Une dernière approche, systémique, soutenue par le Dr Jean-Marie Lemaire, fait la part belle au collectif, à la concertation, en référence à la clinique de la concertation, une pratique qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années. Cette quatrième intervention fait aussi la part belle à la place à réserver aux usagers. C'est essentiel ! C'est eux qui détiennent les ficelles de la façon dont on pourra travailler avec eux, et avec la situation qu'ils nous amènent.

Chacune de ces lectures apporte des éléments de compréhension de la question de l'autorité ... Mais au travers des lunettes que chacun a chaussées, il reste à chercher, quand on a tourné la dernière page du « beau livre d'histoire », ce qui se passe réellement dans le quotidien, comment on peut se réapproprier ces différents éléments, ce que l'on peut généraliser et ce que l'on devra à chaque fois repenser...

Le fil rouge, c'est le jeune qui se l'approprie... Il le tisse généralement à partir des bouts de ficelles trouvés ça et là dans des approches différentes et complémentaires...

